

C.R.I. N° 9 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 18 novembre 2020

(Après-midi)

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| <i>Ouverture de la séance</i> | 1 |
| <i>Absences motivées</i> | 1 |
| <i>Communication</i> | 1 |
| <i>Vote nominatif</i> | 1 |
| <i>Reprise de la séance</i> | 1 |
| <i>Communications</i> | 1 |
| <i>Ordre du jour – Approbation</i> | |
| Intervenants : M. le Président, Mme Pavet..... | 2 |
| <i>Communication</i> | 2 |
| <i>Communication</i> | 3 |
| <i>Communications</i> | 3 |
| <i>Documents – Dépôt</i> | 4 |
| <i>Documents – Prises en considération</i> | 4 |
| <i>Demande d’avis du Conseil d’État</i> | 5 |
| <i>Demande d’urgence</i> | |
| Intervenants : M. le Président, Mme Bernard..... | 5 |
| <i>Organisation des travaux</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Wahl..... | 5 |
| <i>Questions urgentes</i> | 6 |
| <i>Question urgente de M. Dupont à M. Henry, Ministre du Climat, de l’Énergie et de la Mobilité, sur « l’impact de la fermeture du nucléaire sur la politique énergétique wallonne » ;</i> | |
| <i>Question urgente de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l’Énergie et de la Mobilité, sur « l’annonce de l’arrêt des activités liées au nucléaire d’Engie et son impact sur la stratégie énergétique wallonne »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Fontaine, M. Henry, Ministre du Climat, de l’Énergie et de la Mobilité..... | 6 |

Question urgente de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les nouvelles règles concernant la quarantaine de la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....7

Question urgente de Mme Cassart-Mailleux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact de l'annonce d'Engie sur l'emploi wallon »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....8

Question urgente de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les lourdes sanctions à l'égard de sportifs ne disposant pas des informations nécessaires au respect de la législation »

Intervenants : M. le Président, M. Witsel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....9

Question urgente de M. Antoine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'opportunité d'un relèvement de l'indemnité de formation »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....10

Questions d'actualité.....11

Question d'actualité de M. Sahli à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le blocage du Plan de relance européen par la Hongrie et la Pologne »

Intervenants : M. le Président, M. Sahli, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....11

Question d'actualité de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la protection des données des entreprises actives dans la recherche des vaccins contre la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....12

Question d'actualité de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le déblocage des fonds agricoles de relance européens dès 2021 »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....13

Question d'actualité de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le calendrier 2021 du Grand Prix de F1 de Spa-Francorchamps »

Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....14

Question d'actualité de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise de la covid-19 sur les producteurs de sapins de Noël »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....15

Question d'actualité de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les défis logistiques en Wallonie pour la vaccination contre la covid-19 » ;

Question d'actualité de M. Nemes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'organisation de la stratégie de vaccination contre la covid-19 en Wallonie » ;

Question d'actualité de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la stratégie de vaccination et les mesures logistiques déployées en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Heyvaert, Nemes, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....17

Question d'actualité de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport d'Amnesty International sur les maisons de repos » ;

Question d'actualité de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport publié par Amnesty International sur les maisons de repos »

Intervenants : M. le Président, Mmes Bernard, Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....20

Question d'actualité de M. Bierin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les « sauts de puce » en avion entre Liège et Maastricht » ;

Question d'actualité de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les vols « saut de puce » entre Maastricht et Liège Bierset »

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....22

Question d'actualité de Mme Mauel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'attractivité de Liege Airport »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....24

Question d'actualité de Mme Mauel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la résolution du 13 novembre 2020 du Sénat relative à la suppression du ticket de caisse en papier et à l'instauration du ticket électronique en tant que norme »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....26

Reprise de la séance.....27

Documents – Prises en considération

Intervenants : M. le Président, Mme Pavet, MM. Frédéric, Hazée, Wahl, Mme Greoli.....27

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE (Doc. 286 (2020-2021) N° 1 et 2).....30

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Pécriaux, MM. Matagne, Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....31

Examen de l'article unique.....33

Proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 340 (2020-2021) N° 1 et 2) ;

Proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 38 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 341 (2020-2021) N° 1 et 2).....34

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, Rapporteur, Mme Bernard, MM. Desquesnes, Hazée, Frédéric, Wahl, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....34

Proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 340 (2020-2021) N° 1 et 2).....40

Examen des articles.....40

| | |
|--|----|
| <i>Proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 38 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 341 (2020-2021) N° 1 et 2).....</i> | 40 |
| <i>Examen des articles.....</i> | 40 |
| <i>Proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 (Doc. 340 (2020-2021) N° 1 et 2).....</i> | 41 |
| <i>Vote nominatif.....</i> | 41 |
| <i>Proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 38 de la Constitution (Doc. 341 (2020-2021) N° 1 et 2).....</i> | 41 |
| <i>Vote nominatif.....</i> | 41 |
| <i>Projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur le projet de taxation kilométrique de la ministre bruxelloise de la Mobilité et son impact désastreux sur les navetteurs wallons par MM. Florent, Wahl, Legasse, Matagne et Nemes (Doc. 322 (2020-2021) N° 1).....</i> | 42 |
| <i>Vote nominatif</i> | |
| Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Wahl, Legasse, Matagne, Nemes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité..... | 42 |
| <i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur la Boucle du Hainaut par MM. Desquesnes, Nemes et Antoine (Doc. 327 (2020-2021) N° 1) et par MM. Fontaine, Cornillie et Disabato (Doc. 328 (2020-2021) N° 1).....</i> | 45 |
| <i>Votes nominatifs</i> | |
| Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Nemes, Cornillie, Disabato, Devin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... | 45 |
| <i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE (Doc. 286 (2020-2021) N° 1 et 2).....</i> | 53 |
| <i>Vote nominatif.....</i> | 53 |
| <i>Décision du Bureau élargi du 12 novembre 2020 de déclarer irrecevable la proposition de résolution visant à soutenir le secteur culturel de la Région wallonne dans le contexte de la crise du Covid-19, déposée par Mmes Pavet, Bernard, Vandevoorde et Lekane.....</i> | 54 |
| <i>Vote nominatif.....</i> | 54 |

| | |
|-------------------------------------|----|
| <i>Liste des intervenants</i> | 56 |
| <i>Index des matières</i> | 57 |
| <i>Abréviations courantes</i> | 58 |

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Ahallouch et Lekane, pour raisons de santé.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 11 du règlement de police des locaux de l'assemblée, la salle des séances plénières est étendue aux salles 1, 2 et 5, depuis lesquelles les députés pourront participer aux votes.

Seuls les députés présents en salle des séances plénières pourront prendre la parole.

VOTE NOMINATIF

M. le Président. – Conformément à l'article 80.2 du règlement, je vous propose de procéder à un vote nominatif afin de vérifier que la majorité des membres est réunie.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

30 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Desquesnes, Dupont, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Goffinet, Greoli, Hazée, Heyvaert, Legasse, Luperto, Marcourt, Mauel, Nemes, Pavet, Roberty, Ryckmans, Sahli, Wahl, Witsel.

- Sont présents :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Desquesnes, Dupont, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Goffinet, Greoli, Hazée, Heyvaert, Legasse, Luperto, Marcourt, Mauel, Nemes, Pavet, Roberty, Ryckmans, Sahli, Wahl, Witsel.

- Sont absents :

Mmes et MM. Agache, Bellot, Beugnies, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Demotte, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Furlan, Gahouchi, Gardier, Grovoni, Hardy, Hermant, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Maroy, Matagne, Mathieux, Mugemangango, Nikolic, Péciaux, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevorde, Vadorpe.

- Sont excusées :

Mmes Ahallouch et Lekane.

En conséquence, je constate que l'assemblée n'est pas en nombre et, conformément à l'article 80.3 du règlement, je suspends la séance pendant 10 minutes afin de permettre au Bureau élargi de se réunir en salle du Bureau.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 3 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 11 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – En application de l'article 80.3 du règlement qui dispose que, lorsque, en raison d'une crise sanitaire révélant une situation dangereuse pour la santé humaine, les autorités fédérales adoptent des mesures visant à restreindre les mouvements de la population ou à l'éloigner de lieux ou de zones exposés aux risques ou à diminuer le nombre de contaminations

aiguës et qu'il est constaté que, à la suite de deux convocations successives et à la condition que trois heures se soient écoulées entre la seconde convocation et la seconde absence de quorum, la majorité des membres n'est pas réunie, le Bureau élargi a décidé que, en vue d'adopter les résolutions inscrites à l'ordre du jour, tout ou partie des parlementaires participe au débat et exprime son vote sans être physiquement présent dans l'assemblée.

Je demande aux députés qui ne sont pas présents de bien vouloir indiquer, à partir de maintenant, s'ils entendent participer aux votes par voie électronique en utilisant l'adresse voteadistance@parlement-wallonie.be.

Les inscriptions seront clôturées à 15 heures.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution relative au conflit du Nagorno-Karabakh, déposée par Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Mme Goffinet (Doc. 334 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à évaluer l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 septembre 2010 réglementant l'usage des poubelles, conteneurs ou récipients placés sur le domaine public régional, déposée par M. Maroy, Mme Pécriaux, MM. Clersy, Tzanetatos, Lenzini et Mme Kelleter (Doc. 336 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par MM. Matagne, Fontaine, Mme Mathieux et M. Heyvaert (Doc. 339 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 340 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par

MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 341 (2020-2021) N° 1) ;

- la proposition de résolution visant à encourager les monnaies complémentaires dans le cadre de la crise covid et du redéploiement post-covid de la Wallonie, déposée par MM. Bierin, Hardy, Evrard, Disabato et Cornillie (Doc. 345 (2020-2021) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

La parole est à Mme Pavet.

Mme Pavet (PTB). – Je voudrais m'assurer qu'il y a bien à l'ordre du jour une discussion sur la recevabilité de notre proposition de résolution visant à soutenir les travailleurs de la culture.

M. le Président. – C'est inscrit à notre ordre du jour et nous en débattons après les questions d'actualité et les questions urgentes.

Mme Pavet (PTB). – Je vous remercie.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je vous informe que, en application de la décision du Bureau élargi du 12 novembre 2020, la proposition de décret modifiant l'article 17 de la loi du 15 juillet 2013 relative au transport de voyageurs par route et portant exécution du Règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route, et abrogeant la Directive 96/26/CE du Conseil, et portant exécution du Règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus, et modifiant le Règlement (CE) n° 561/2006, déposée par Mmes Vandorpe, Goffinet, MM. Antoine, Collin, Matagne et Desquesnes (Doc. 277 (2020-2021) N° 1) adressée initialement à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a été transférée à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition sur « Stop à la redevance *prosumers* au 1er octobre 2020 par respect pour les pionniers du photovoltaïque ! » signée par une personne. Elle sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité ;
- la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes » signée par une personne. Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une consultation.

Divers documents m'ont été adressés :

- le rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2017 de Wallonie-Bruxelles International (WBI) ;
- l'analyse de départ dans le cadre de « Get up Wallonia ! » ;
- la pétition pour que le Gouvernement wallon sauve Mons et le Borinage en acceptant le changement d'affectation du Périmètre Donaire à Frameries afin qu'il ne soit plus convoité par Clarebout ou d'autres industries lourdes ;
- la pétition sur « Stop à la redevance *prosumers* au 1er octobre 2020 par respect pour les pionniers du photovoltaïque ! » ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2019 ;
- le rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2018.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir neuf notifications d'arrêts :

- la notification de l'arrêt n° 134 des rôles 6971 et 6973 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 440 du Code judiciaire, lu en combinaison avec différentes dispositions relatives à la procédure devant le Conseil d'État et avec les articles 17, 37 et 162^{quater} de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, posées par le Conseil d'État ;

- la notification de l'arrêt n° 135 du rôle 7255 concernant le recours en annulation partielle de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses et de l'article 119 de la loi du 17 mars 2019 adaptant certaines dispositions fiscales fédérales au nouveau Code des sociétés et des associations, introduit par Jens Hermans et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 136 du rôle 7325 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1675/7, § 2, du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 138 du rôle 6752 concernant le recours en annulation de la loi du 9 avril 2017 modifiant la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et visant à garantir le libre choix d'un avocat ou de toute autre personne ayant les qualifications requises par la loi applicable à la procédure pour défendre ses intérêts dans toute phase judiciaire, dans le cadre d'un contrat d'assurance de la protection juridique, introduit par l'« Orde van Vlaamse balies » et l'Ordre des barreaux francophones et germanophone ;
- la notification de l'arrêt n° 139 du rôle 7098 concernant le recours en annulation de l'article 11, 1°, de la loi du 11 juillet 2018 portant des diverses dispositions en matière pénale, introduit par Isabelle Mattiuz et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 140 du rôle 7145 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 88, §§ 1er et 2, de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, posées par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 141 du rôle 7152 concernant la question préjudicielle relative à l'article 91, alinéa 1er, 1°, de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, lu en combinaison avec l'article 1727, § 6, 7°, du Code judiciaire, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 142 du rôle 7282 concernant la question préjudicielle relative à l'article 2 du décret de la Région flamande du 9 juillet 2010 portant recouvrement de rétributions de stationnement par des sociétés de parking, posée par le Juge de paix du canton de Furnes ;
- la notification de l'arrêt n° 143 du rôle 7241 concernant le recours en annulation des articles 5 à 8, 11 et 23 de la loi du 22 avril 2019 visant à rendre plus accessible l'assurance protection juridique, introduit par Frank Van Vlaenderen et autres.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le projet de décret modifiant l'article 283 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'actualiser les services et structures pouvant être agréés ou subventionnés par le Gouvernement dans la mesure où ils s'adressent particulièrement aux personnes handicapées (Doc. 319 (2020-2021) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué ;
- le règlement du Parlement wallon ; il a été imprimé et distribué sous le n° 320 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales et des relations internationales par M. Sahli sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ; il sera imprimé et distribué sous le n° 321 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission du budget et des infrastructures sportives par M. Cornillie sur les orientations du budget de la Région pour l'année budgétaire 2021. Audition de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. Il a été imprimé et distribué sous le n° 323 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission du budget et des infrastructures sportives par M. Beugnies sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ; il sera imprimé et distribué sous le n° 324 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture par M. Dodrimont sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ; il sera imprimé et distribué sous le n° 325 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé par M. Sahli sur la mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public ; il sera imprimé et distribué sous le n° 326 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission du logement et des pouvoirs locaux par M. Lomba sur le rapport sur la tenue des élections

communales et provinciales du 14 octobre 2018 ; audition de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville ; de Mmes Lannoy et Karko, Directrice générale et responsable de la cellule élections de la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO5) ; il a été imprimé et distribué sous le n° 329 (2020-2021) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission du logement et des pouvoirs locaux par Mme Galant sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ; il sera imprimé et distribué sous le n° 330 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal par M. Maroy sur la mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ; il sera imprimé et distribué sous le n° 331 (2020-2021) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal par M. Clersy sur la pétition sur « Stop : moratoire 5G pour Eupen et la Communauté germanophone » ; il a été imprimé et distribué sous le n° 332 (2020-2021) N° 1.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution déposée par Mme Greoli, MM. Desquesnes, Bastin et Mme Goffinet (Doc. 334 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Maroy, Mme Pécriaux, MM. Clersy, Tzanetatos, Lenzini et Mme Kelleter (Doc. 336 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par MM. Matagne, Fontaine, Mme Mathieux et M. Heyvaert (Doc. 339 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 340 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 341 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par MM. Bierin, Hardy, Evrard, Disabato et Cornillie (Doc. 345 (2020-2021) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 334, n° 340 et n° 341 seront envoyées à la Commission des affaires générales et des relations internationales, la proposition n° 336 à la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal, la proposition n° 339 à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité et la proposition n° 345 à la Commission du logement et des pouvoirs locaux.

Une proposition de résolution visant à soutenir le secteur culturel de la Région wallonne dans le contexte de la crise du Covid-19 a été déposée le 22 octobre 2020 par Mmes Pavet, Bernard, Vandevoorde et Lekane.

Une contestation est intervenue sur la recevabilité de la proposition de résolution dont il sera débattu ultérieurement.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État sur la proposition de décret relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par MM. Matagne, Fontaine, Mme Mathieux et M. Heyvaert (Doc. 339 (2020-2021) N° 1).

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. – J'ai été saisi par 10 membres d'une demande d'urgence relative au vote en séance plénière de ce jour des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 340 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 341 (2020-2021) N° 1).

Conformément à l'article 89.2 du règlement, j'ai vérifié que cette demande est appuyée par 10 députés au moins.

La parole est à Mme Bernard, pour cinq minutes.

Mme Bernard (PTB). – Il ne sera pas nécessaire de parler aussi longtemps.

Malgré le fait que 10 personnes ont demandé l'urgence pour l'examen de cette proposition de décret, le groupe PTB estime – et nous aurons l'occasion d'en débattre plus tard dans l'après-midi – que cette demande d'urgence n'est pas justifiée au regard de la situation.

C'est tout ce que j'avais à dire pour le moment.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

Puis-je recueillir l'assentiment de l'assemblée sur la demande d'urgence ?

(Assentiment)

Je constate qu'il n'y a pas d'objection formelle.

En conséquence, les propositions de décret n° 340 et n° 341 sont envoyées sous le bénéfice de l'urgence en Commission des affaires générales et des relations internationales qui se réunira en salle 34 à l'issue des questions d'actualité.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, j'ai une demande concernant l'organisation de nos travaux.

Je souhaiterais que nous puissions ouvrir la porte derrière nous de manière à respecter toutes les consignes. J'en ai parlé avec mes collègues du MR, qui sont les premières concernées par les rigueurs climatiques dès lors que la porte est ouverte. Je vais l'ouvrir, mais, à chaque fois, on vient la refermer après. J'aimerais bien qu'on la laisse ouverte.

M. le Président. – Nous bénéficions d'un système d'extraction aérien dans cette salle ; non seulement nous avons un système de conditionnement d'air, mais également un système d'extraction d'air. Si l'on veut le perturber en augmentant le volume, c'est loisible à chacun, mais ce n'est pas utile par rapport aux conditions sanitaires puisque nous avons un système d'extraction d'air et de renouvellement de l'air qui n'est pas simplement un problème de température avec le conditionnement d'air.

M. Wahl (MR). – Je vous fais entièrement confiance, Monsieur le Président, mais, à chaque fois que je viens au Parlement, je me retrouve en quarantaine après. J'aimerais donc éviter.

M. le Président. – Si vous me fréquentez plutôt que d'autres personnes, ce serait peut-être un élément positif.

(Rires)

Croyez bien, Monsieur le Député, que je suis particulièrement sensible à ce que l'on prenne toutes les mesures utiles. Je n'ai pas attendu cette séance pour interpellier M. le Greffier afin d'avoir les éléments qui nous permettent d'assurer la gestion du nombre de personnes que nous avons dans cette assemblée. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous prenons toutes les mesures utiles.

M. Wahl (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Croyez bien que je me fais parfois le messenger, et le messenger est souvent le porteur difficile de certaines demandes.

M. le Président. – Nous vivons tous une période particulièrement pénible où l'incertitude réclame parfois des mesures supplémentaires de prudence.

J'ai demandé qu'il soit vérifié que nous assurions bien la meilleure qualité d'air que nous puissions avoir ici en renouvelant l'air et en évitant donc d'avoir des problèmes de saturation liés aux projections aériennes, que le fait que je vous parle puisse générer chez vous également. Je suis bien sensible vis-à-vis de cela, et nous y sommes attentifs.

Je vous propose de reprendre nos travaux.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, nous en arrivons à l'heure des questions au Gouvernement.

QUESTION URGENTE DE M. DUPONT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'IMPACT DE LA FERMETURE DU NUCLÉAIRE SUR LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE WALLONNE »

QUESTION URGENTE DE M. FONTAINE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'ANNONCE DE L'ARRÊT DES ACTIVITÉS LIÉES AU NUCLÉAIRE D'ENGIE ET SON IMPACT SUR LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, de :

- M. Dupont, sur « l'impact de la fermeture du nucléaire sur la politique énergétique wallonne » ;
- M. Fontaine, sur « l'annonce de l'arrêt des activités liées au nucléaire d'Engie et son impact sur la stratégie énergétique wallonne ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, dans une vidéo communiquée ce mardi en interne aux employés de la filière nucléaire d'Engie Electrabel, l'opérateur a indiqué son intention d'interrompre tous les projets liés à la prolongation du nucléaire.

Cette vidéo a évidemment provoqué l'effroi et l'émoi chez le personnel. Il est logique que les gens craignent pour leur emploi si l'on ne leur présente pas d'alternative. Cela représente environ 3 500 emplois rien que pour Tihange et sans doute autant pour Doel.

C'est justement avec la fin du nucléaire que la Ville de Munich a décidé de prendre en charge son indépendance énergétique en construisant, depuis 2007, son propre service public d'approvisionnement énergétique. Ces investissements massifs publics ont créé plus de 9 000 emplois.

Il faut à tout prix investir dans une entreprise publique d'énergie, maintenir Elicio dans le giron public et y faire les investissements qui s'imposent. Cela assurera que le prix de l'énergie reste démocratique et que des emplois publics durables soient créés.

Quelles sont les alternatives publiques que la Région wallonne va mettre en place pour employer ces personnes qui ont une expérience dans le secteur énergétique industriel ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, en réaction à la décision du Gouvernement fédéral, confirmant la sortie du nucléaire tout en laissant certaines portes ouvertes à la prolongation de deux réacteurs selon les conditions du moment, Engie Electrabel a décidé de stopper purement et simplement tous ses projets liés à la prolongation du nucléaire.

Cette décision d'Engie aura-t-elle des impacts sur la stratégie wallonne énergétique de manière globale et de manière générale ?

Quelle sera votre stratégie pour éviter les futurs problèmes qui pourraient surgir, les futurs problèmes d'approvisionnement en énergie, à la suite de cette décision ?

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Messieurs les Députés, c'est un sujet de grande importance et qui est directement lié à l'accord fédéral et à la Déclaration de politique fédérale. L'arrêt du nucléaire aura, à court terme, un certain nombre d'impacts, mais permettra aussi d'avancer dans la mise en place d'un système énergétique alternatif tel que nous le souhaitons et qui est d'ailleurs tout à fait dans l'esprit sur lequel travaille le Gouvernement depuis très longtemps au niveau de la Wallonie, c'est-à-dire aller vers un système plus efficace énergétiquement et qui soit basé sur les énergies renouvelables.

C'est d'ailleurs ce qui est déjà intégré dans le PNEC wallon, adopté en 2019, puisque nous avons adopté un objectif important avec la DPR d'aller vers -55 % de gaz à effet de serre en 2030. Dans ce travail, nous intégrons aussi la sortie du nucléaire puisqu'elle était annoncée. C'était d'ailleurs bien l'option reprise par la Wallonie.

Engie concrétise l'orientation fédérale. Il est important d'avoir un calendrier des étapes parce que les travailleurs et les entreprises ont besoin de clarté. Des alternatives sont disponibles, que ce soit dans le démantèlement ou que ce soit dans l'émergence de nouveaux systèmes énergétiques et de nouvelles productions d'énergie renouvelable.

D'ailleurs, je dois souligner en particulier la volonté d'Engie Belgique de continuer à s'engager sur le marché belge, notamment en restant un grand producteur d'électricité verte et également par des investissements dans le système CRM.

Il y a donc clairement des perspectives, mais il est évident que c'est une transition complexe qui va s'opérer sur plusieurs plans dans les prochaines années.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je n'ai rien entendu dans cette réponse et j'ai l'impression qu'elle n'est pas à la hauteur.

Quelle est la garantie pour les travailleurs ? La décision d'Engie, vue du Fédéral, est compréhensible, mais les travailleurs se demandent à quelle sauce ils vont être mangés. Vous n'y répondez pas. Que va-t-il se passer pour les 7 000, 8 000 ou 9 000 travailleurs ? Concrètement, il n'y a rien.

Quel est le plan de reconversion pour ces travailleurs ? Cela fait 20 ans que l'on parle de la sortie du nucléaire. Il serait temps d'avoir un plan de reconversion pour chacun de ces travailleurs. Ecolo est à la tête de ce mouvement, notamment pour la sortie du nucléaire. Ce serait bien d'avoir un plan clair pour voir comment on reconvertit chacun de ces travailleurs, car ils sont en attente.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse.

J'ai bien pris note, au nom de mon groupe, que vous alliez être attentif et que cela s'inscrivait dans une démarche fédérale, et wallonne en particulier.

Je vous demanderai néanmoins d'être attentif à l'approvisionnement des Wallonnes et des Wallons et des entreprises wallonnes pour le futur parce que cette période de transition, comme vous l'avez dit, va prendre un certain temps et il ne faudrait pas que l'on connaisse des problèmes d'approvisionnement durant cette période.

**QUESTION URGENTE DE MME GALANT À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES
NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LA
QUARANTAINE DE LA COVID-19 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les nouvelles règles concernant la quarantaine de la covid-19 ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre-Président, permettez-moi un petit cours d'histoire pour débiter ma question. Je vous rassure, il sera très court.

Saviez-vous que les origines de la quarantaine remontent au XIV^e siècle, et même avant ? À l'époque, une quarantaine, d'un point de vue sanitaire, durait 40 jours. L'idée du nombre 40 comme période décisive de temps serait celle d'Hippocrate, vers le Ve siècle

avant Jésus-Christ, qui indique qu'une maladie aiguë se manifeste en l'espace de 40 jours.

À travers les époques et les maladies, ce nombre de jours a évolué et, aujourd'hui, pendant cette période de crise sanitaire covid-19, c'est un euphémisme de dire que plus de la moitié des Belges n'arrivent plus à s'y retrouver sur les règles à respecter au niveau de la quarantaine.

Ces dernières semaines, ces derniers mois, on est passé de 7 jours, 10 jours, 14 jours ou encore 17 jours. En conséquence, cette mesure est désormais suivie de manière aléatoire par les Belges alors qu'elle est l'une des trois pierres angulaires avec le *testing* et le *tracing*.

Monsieur le Ministre-Président, les neuf ministres de la Santé se sont réunis. On ne comprend plus grand-chose à cette quarantaine. À partir du 23 novembre prochain, quels les délais devront être respectés pour cette quarantaine ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, la quarantaine est fixée à sept jours avec un test PCR au septième jour. Dès que l'on a les résultats du test, le huitième ou le neuvième jour, si celui-ci est négatif, il sera mis fin à la quarantaine. Elle devra néanmoins être suivie par une vigilance accrue durant sept jours. En cas d'absence de test, la quarantaine est de 10 jours avec quatre jours de vigilance.

Les personnes qui exercent une profession essentielle, comme dans le secteur de la santé, seront exceptionnellement autorisées à continuer à travailler pour garantir l'indispensable continuité des soins. Pour ce faire, bien entendu, il y aura un suivi permanent.

J'espère avoir fait un bond rapide du XIV^e siècle au XXI^e siècle avec des explications claires en une minute.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse.

Avouez qu'il est tout de même compliqué pour le citoyen de s'y retrouver avec toutes ces nouvelles réglementations qui arrivent au fur et à mesure des semaines.

En plus, dans votre réponse, vous dites que les personnes en quarantaine qui interviennent en première ligne, dans les soins de santé, pourront continuer à travailler. Imaginez le message qui est passé auprès de la population : les gens en quarantaine et susceptibles

d'être contaminés pourraient continuer à contaminer d'autres personnes.

Il faut un message clair pour l'ensemble de la population qui a de plus en plus de mal à suivre la réglementation en vigueur.

QUESTION URGENTE DE MME CASSART-MAILLEUX À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'IMPACT DE L'ANNONCE D'ENGIE SUR L'EMPLOI WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Cassart-Mailleux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact de l'annonce d'Engie sur l'emploi wallon ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, hier soir, Engie Electrabel annonçait en interne son intention d'interrompre ses projets liés à la prolongation du nucléaire. Cette communication intervient alors que le Gouvernement fédéral a confirmé la sortie du nucléaire sous certaines conditions.

Une évaluation aurait dû être faite fin 2021, mais pour vérifier s'il était bel et bien possible de se passer de Doel 4 et de Tihange 3. Le groupe estime qu'il sera alors trop tard pour réaliser dans les délais les travaux nécessaires de la prolongation. Cette décision sera confirmée dans un conseil d'administration ce vendredi.

La DPR est claire sur ce dossier, mais je pense avant tout à mon arrondissement et à tous les emplois générés par cette centrale de Tihange. Oui, le monde du travail et les travailleurs, ce n'est pas la chasse gardée du PTB. L'annonce a été un réel choc dans le secteur. Il est clair qu'il ne faut pas attendre 2021 pour agir et réfléchir à une solution pour les travailleurs. Le risque d'une fuite de la main-d'œuvre qualifiée est à prévoir.

Madame la Ministre, comment réagissez-vous face à cette annonce ? Avez-vous déjà eu des contacts dans ce sens ?

Je reviendrai plus longuement sur le sujet prochainement dans les différentes commissions. C'est un dossier majeur pour la Région wallonne en matière économique, environnementale, énergétique et d'emploi. Le Gouvernement dans son ensemble est concerné.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, c'est un dossier d'une extrême importance. J'avais eu l'occasion d'anticiper, il y a plusieurs mois, quand je suis entrée en fonction, suite à un contact que j'avais eu notamment avec le bourgmestre de Huy, qui est désormais devenu mon collègue, demandant que nous fassions une *task force* pour préparer la reconversion annoncée, proche ou pas très proche. Nous verrons bien ce que l'avenir nous prépare. Cette information brutale est un signe que les choses pourraient se précipiter.

On a connu, ces dernières semaines, ces dernières années, des soubresauts dans le secteur du nucléaire. Si je suis à la fois partisane à ce que cela se fasse en douceur et surtout dans le respect de la concertation avec les travailleurs, je suis aussi attentive à l'approvisionnement qui doit être abordable pour l'ensemble des citoyens.

Comme ministre de l'Emploi, j'ai essayé d'anticiper la situation en mettant dans une *task force* la SPI, le FOREm et mon cabinet avec la Ville de Huy pour essayer de travailler à la reconversion des futurs travailleurs qui pourraient se retrouver sur le carreau. Si c'était le cas, nous actionnerions des cellules de reconversion et des opérateurs de formation parce que nous devons faire tout pour éviter la fuite des talents.

Nous sommes en attente des discussions entre la ministre fédérale de l'Énergie, puisque les discussions doivent être en amont. Le cas échéant, nous ferons tout pour limiter la casse et pour faire en sorte que ces travailleurs, qui ont énormément de talent, puissent rebondir rapidement dans notre économie wallonne et proche de chez eux, si c'est possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Merci, Madame la Ministre.

Il est vrai que c'est un dossier d'une extrême importance. Préparer la reconversion est un travail qui devait déjà être fait hier, aujourd'hui et encore demain. Il est clair que collaborer avec la SPI ou avec la Ville de Huy est important, mais je souhaite aussi souligner qu'il faut une cohérence. Les matières environnement et énergie sont aussi bien fédérales que régionales. J'insiste pour qu'il y ait une cohérence entre le Gouvernement et qu'il y ait des contacts parce qu'il faut être à la pointe sur ce dossier.

Je reviendrai avec l'histoire, qui nous a parlé : la sidérurgie est un dossier sur lequel on n'a pas toujours été à la pointe, et l'on n'a pas toujours réussi. Ici, je souhaite que l'on puisse être à la pointe, que l'on puisse réussir cette reconversion et que l'on puisse s'occuper

des travailleurs afin qu'ils puissent trouver leur place et continuer à travailler.

**QUESTION URGENTE DE M. WITSEL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES LOURDES SANCTIONS À
L'ÉGARD DE SPORTIFS NE DISPOSANT PAS
DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU
RESPECT DE LA LÉGISLATION »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les lourdes sanctions à l'égard de sportifs ne disposant pas des informations nécessaires au respect de la législation ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Madame la Ministre, un youtubeur a posté une vidéo interpellante, a été convoqué par le DNF et a été sanctionné. Cette vidéo a été visionnée par les agents du DNF qui ont dû attendre huit vidéos, sur six mois, pour pouvoir dresser un PV de quatre pages à ce youtubeur.

Pourquoi cette politique de sanction sans concertation au préalable ?

Quid de la révision du Code forestier afin d'informer les citoyens sur les tracés qu'ils ne peuvent pas emprunter ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le savez, le Code forestier comporte un certain nombre de règles de base qui indiquent que nous ne pouvons pas sortir d'un certain nombre de chemins forestiers. C'est la règle qui prévaut.

Je conviens que, parfois, il est compliqué de faire la nuance entre ce qui est sentier, ce qui est chemin, et cetera. On en a déjà parlé ensemble, d'ailleurs, que ce soit en commission ou en séance plénière.

Je soutiens l'ouverture des espaces naturels à la pratique du VTT comme à d'autres pratiques de plein air. On a vu que, dans le cadre du confinement, nos concitoyens aspirent à accéder à la nature. Il faut donc assurer que les règles d'une bonne cohabitation entre les différents usagers et la préservation de notre milieu naturel puissent être respectées.

À cet égard, nous avons entamé des rencontres très constructives avec plusieurs fédérations de vétérinaires, en collaboration avec le cabinet de ma collègue en charge du Tourisme. Ces fédérations se sont engagées à diffuser les bonnes pratiques et les règles à respecter par leurs pratiquants.

Un processus de concertation est en cours afin d'aboutir par après à une révision éventuelle du Code forestier ou, en tout cas, un balisage amélioré de nos forêts.

En attendant, il est attendu un comportement mesuré de tous. Il s'avère que ce youtubeur, en l'occurrence, diffusait des pratiques en partie illégales et il était donc logique que mon administration puisse intervenir.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Le youtubeur est conscient de ce qu'il a fait puisque, lorsqu'on l'écoute dans son interview, il explique qu'il a emprunté des chemins interdits et que c'est logique que les agents puissent faire leur travail.

Ce qui est désobligeant, c'est de voir que l'agent a dû attendre huit vidéos pour pouvoir l'interpeller et faire quatre pages de PV.

Il est important, comme déjà discuté, et vous l'avez dit tout à l'heure, de revoir ce Code forestier.

**QUESTION URGENTE DE M. ANTOINE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'OPPORTUNITÉ D'UN RELÈVEMENT DE
L'INDEMNITÉ DE FORMATION »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Antoine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'opportunité d'un relèvement de l'indemnité de formation ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, nous ne répéterons jamais assez combien la pandémie de covid-19 a bouleversé nos vies professionnelles, familiales et même intimes. Pour les uns, télétravail ; pour d'autres, fermeture de leur commerce ; et pour d'autres encore, continuer à travailler dans une atmosphère morose, sinon même anxiogène.

Il en va de même pour les milliers de demandeurs d'emploi qui continuent à se former, souvent à distance, dans un contexte économique – et l'on en parle très

souvent dans ce Parlement – qui ne cesse d'égrainer des entreprises en difficulté ou devant se résoudre à licencier.

Or, ces demandeurs d'emploi ne bénéficient que d'une indemnité de 1 euro de l'heure de formation.

Depuis 1973, cette indemnité n'a plus été indexée. En Wallonie, l'arrêté du 8 février 2002 détermine les avantages réservés aux demandeurs d'emploi en formation. Cet arrêté a recopié sur celui du 12 mai 1987 de la Communauté française. C'est donc dire si le temps s'est écoulé sans qu'il y ait de changement. Malgré l'une ou l'autre tentative d'augmenter ces indemnités lors des précédentes législatures, rien n'a abouti.

L'interfédération, dans son document du 21 mai 2019, réitérait son appel pressant à revoir ce montant.

Or, il se fait que le Gouvernement bruxellois, à l'initiative de son ministre de l'Emploi, M. Bernard Clerfayt, vient d'annoncer ce matin le relèvement de 1 à 2 euros pour arriver, sous cette législature, à 4 euros de l'heure de formation. Mieux, il a pris contact avec M. Dermagne pour considérer cette indemnité comme un remboursement de frais et non pas comme un revenu afin de l'immuniser sur le plan fiscal.

Nous pourrions, du reste, Madame la Ministre, avec votre collègue, M. Borsus, réfléchir à une augmentation de l'indemnité versée aux employeurs qui accueillent des stagiaires en formation en alternance. Ce sont 750 euros pour une année d'accueil de ces stagiaires. Reconnaissons qu'il manque de places aujourd'hui. Il est donc difficile pour les stagiaires de se former.

Pour les demandeurs d'emploi, y a-t-il des perspectives de réévaluation de cette indemnité, qui leur est versée, de 1 euro pour, comme à Bruxelles, passer à 2 euros et peut-être, en fin de législature, à 4 euros ?

Je serai très impatient de vous écouter.

M. le Président. – Puis-je vous demander, à l'avenir, de mieux respecter votre temps de parole ? Vous avez plus que doublé.

(Réaction de M. Antoine)

C'est lié à votre tempérament.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, vous avez eu raison de le remarquer, mes prédécesseurs – pas plus que moi – n'ont augmenté, à ce stade, les heures de formation. C'est un problème qui se pose de manière encore plus prégnante dans le cadre de la crise covid.

Nous avons évoqué cette piste parce que certains intervenants nous en ont parlé. La Wallonie a décidé d'opter pour d'autres types de mesures afin de booster la formation, notamment les chèques permis de conduire, pour un budget de 8 millions d'euros, avec deux objectifs :

- faire en sorte que ceux qui sont en formation arrivent à l'emploi et aient le dernier maillon ;
- avoir un effet attractif pour attirer d'autres personnes dans les formations, en se disant : « Non seulement je vais avoir une formation, mais en plus j'aurai peut-être le permis de conduire et donc je décrocherai un emploi ».

C'est une grosse mesure sur laquelle nous attendons de voir les résultats, même si, vous en conviendrez avec moi, la période n'est pas propice pour pouvoir passer son permis de conduire dans les conditions de confinement.

Nous avons également des incitants particuliers en Wallonie pour les métiers en pénurie, des soutiens aux formations avec des primes de productivité, des formations en ligne, le PFI et d'autres dispositifs typiquement wallons.

J'en termine, puisque c'est malheureusement extrêmement rapide, pour vous dire que, dans le cadre de Get up Wallonia, nous avons demandé spécifiquement de mettre l'accent sur des propositions de formation, peut-être un peu disruptives et originales, mais que la Wallonie abordera avec beaucoup d'attention, car nous considérons aussi, comme vous, que c'est un point d'attention sur lequel nous devons faire des bonds dans des mesures moins classiques que les mesures qui existaient jusqu'alors.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je reconnais volontiers que vous avez pris une série de bonnes mesures, notamment pour les CISP, au-delà même des permis de conduire.

Compte tenu du contexte du covid, j'imaginai volontiers que le demandeur d'emploi qui termine sa formation mériterait de voir son indemnité doubler. Elle ne lui serait versée doublée que s'il la termine. Dans le contexte actuel, il y a énormément d'abandons, ce qui entraîne un gâchis puisque les formations sont lancées et l'on ne sait plus reprendre des stagiaires.

Je vous demande, dans les réflexions qui sont les vôtres – puisque toutes les Wallonnes et tous les Wallons ont droit à vous déposer une suggestion, permettez que j'en fasse une –, que, pendant cette période du covid, on double l'indemnité uniquement pour ceux et celles qui terminent leur formation.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SAHLI À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE BLOCAGE DU PLAN DE RELANCE EUROPÉEN PAR LA HONGRIE ET LA POLOGNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Sahli à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le blocage du Plan de relance européen par la Hongrie et la Pologne ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). – Monsieur le Ministre-Président, pour faire face à la crise sanitaire et afin de raviver l'économie européenne, le 21 juillet dernier, les pays européens se sont accordés sur un plan de relance historique de quelque 750 milliards d'euros destinés à soutenir et à relancer l'économie européenne, et donc celle de la Belgique et de la Wallonie.

Malheureusement, nous apprenions ce lundi que le Plan de relance est à l'arrêt, car deux pays de l'Union, la Hongrie et la Pologne, ont mis à exécution leur menace de bloquer le Plan de relance de 750 milliards ainsi que le budget pluriannuel 2020-2027 de 1 074 milliards. Ces deux pays bloquent ce plan, car ils refusent que le mécanisme d'octroi de ces moyens soit conditionné au respect de l'État de droit, des droits fondamentaux, de l'indépendance du système judiciaire et du système de contrôle.

Cette décision intervient au plus mauvais moment alors que, successivement à la première vague du covid-19, la pandémie a repris sa progression partout en Europe et que les économies sombrent à nouveau du fait du reconfinement.

Disposez-vous d'informations précises quant aux conséquences de ce blocage ?

Quels sont les impacts pour la Wallonie ?

Quelle position le Gouvernement wallon entend-il adopter face à cette situation ?

Enfin, des solutions alternatives sont-elles envisagées pour actionner ce Plan de relance, dont tous les pays d'Europe ont grandement besoin, en Wallonie ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, soyons clairs, l'attitude de la Pologne et de la Hongrie constitue un véritable chantage que nous ne pouvons pas accepter. La

conditionnalité liée au respect de l'État de droit est la position que la Wallonie défend d'une manière constante dans les discussions intrabelges ainsi qu'à l'étranger.

Ce dossier a été évoqué hier en Conseil des affaires européennes, qui prépare d'ailleurs le Conseil européen informel de demain et le Conseil européen des 11 et 12 décembre prochains, et je peux vous dire que la réprobation est unanime.

L'attitude de la Hongrie et de la Pologne menace la relance et le bien-être des citoyens européens. Ce n'est pas acceptable.

Tant qu'il n'y a pas d'accord, on devrait alors fonctionner en douzièmes provisoires à partir du 1er janvier prochain, ce qui veut dire un budget de l'Union qui serait limité au premier pilier de la Politique agricole commune, à l'aide humanitaire et à un certain nombre de programmes de moindre envergure. Tout cela n'est pas acceptable.

La présidence allemande du Conseil de l'Union européenne a pris contact avec Varsovie et Budapest. Je soutiens – et, avec moi, le Gouvernement – cette démarche ainsi que toute recherche de solution avant le Conseil européen prochain.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments de réponse et bravo pour cette position ferme à l'égard de cette décision.

Chers collègues, cela se passe en Europe. Ce sont deux pays européens qui rejettent l'État de droit, les libertés fondamentales et l'indépendance de la justice. Ce sont des valeurs très importantes pour la Wallonie et pour mon groupe.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, nous comptons sur vous à la fois pour porter haut et fort la voix de la Wallonie autour d'une vision ambitieuse d'un projet européen renforcé et respectueux de l'État de droit, des droits fondamentaux et de la justice sociale, mais aussi pour tout mettre en œuvre pour faire aboutir le Plan de relance essentiel pour maintenir et créer de nouveaux emplois, pour amener la Wallonie à une transition écologique, juste et solidaire, qui ne laisse personne au bord du chemin, permettant ainsi à notre économie de faire face à la crise et de se relever.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ROBERTY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PROTECTION DES DONNÉES DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LA RECHERCHE DES VACCINS CONTRE LA COVID-19 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la protection des données des entreprises actives dans la recherche des vaccins contre la covid-19 ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, vendredi passé, la société Microsoft affirmait que des pirates informatiques de Russie et de Corée du Nord lançaient des cyberattaques contre des secteurs des soins de santé et contre des fabricants de vaccins dans plusieurs pays, notamment dans des sociétés basées au Canada, en Corée du Sud, en Allemagne et en France.

Déjà au mois de juillet, les États-Unis avaient accusé la Chine de pratiquer de la sorte et de s'attaquer à des programmes de vaccination en préparation sur le sol américain contre la covid-19.

Vu le caractère particulier, vu la sensibilité de ces données, garantir leur protection et leur souveraineté est un enjeu stratégique.

Vous me direz qu'aujourd'hui ces cyberattaques s'en prennent essentiellement à des sociétés pharmaceutiques privées, mais demain elles viseront peut-être nos centres de recherche universitaires, nos hôpitaux ou encore nos données personnelles.

Avez-vous pu prendre connaissance de cette actualité ?

En ce qui concerne les entreprises qui collaborent avec la Wallonie dans le cadre des programmes de recherche contre la covid-19, de telles attaques auraient-elles été détectées ?

Enfin, comment assurer la protection de nos données wallonnes ? Comment assurer leur maintien sur le territoire wallon ? Par exemple, en évitant les *back-ups* dans des sociétés qui ne se situent pas dans l'Union européenne.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, il faut prendre ce type de menace ou d'information, même encore à un stade de non-validation, très au sérieux compte tenu d'autres expériences et d'autres situations de cyberattaques qui ont eu des impacts considérables, que ce soit pour les entreprises ou pour les institutions publiques.

J'ai donc demandé qu'un contact soit pris avec le Centre pour la cybersécurité belge, mais aussi que, au départ de cette autorité nationale, il puisse y avoir une action à destination des entreprises cibles potentielles.

Soyons bien clairs, celles-ci, généralement partie prenante de structures importantes, ont déjà un certain nombre de dispositifs de vigilance et de protection destinés à assurer, quant à ce type de risque, leur sécurité.

Compte tenu de ce que l'on a déjà observé, en Europe également, en termes d'attaques, d'où qu'elles viennent, il faut, à cet égard, être proactif et vigilant.

La territorialité des données ne peut s'envisager que dans un contexte global européen. On le voit dans l'élaboration du vaccin. Je ne nie pas l'importance de l'apport wallon, mais on voit à quel point, dans la construction et parfois dans les chaînes de production, des interventions mobilisent des apports de diverses unités économiques ou industrielles bien au-delà de la Wallonie.

Nous devons solliciter une mobilisation au niveau européen pour qu'il puisse y avoir, à travers la territorialité des données, mais pensée alors au niveau européen, un sas, une deuxième digue ou une troisième digue de protection supplémentaire par rapport à des données on ne peut plus précieuses.

Qu'advierait-il si, comme ce fut le cas pour certaines entreprises industrielles, on observait que le *process* de production d'un vaccin ou d'un autre produit pharmaceutique ou de biotech est à l'arrêt pendant plusieurs semaines à cause d'une cyberattaque ?

Votre vigilance et l'article qui attestait de ces risques doivent être suivis avec la plus grande attention.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit, il faut prendre ces attaques très au sérieux. Je suis heureuse que vous ayez sollicité à ce sujet le Centre de cybersécurité belge.

Pour ma part, je pense qu'il est plus que jamais fondamental d'initier une vraie réflexion sur les enjeux liés à la souveraineté et à la protection de nos données wallonnes, et cette crise du covid ne me démentira pas.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE DÉBLOCAGE DES FONDS AGRICOLES DE RELANCE EUROPÉENS DÈS 2021 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le déblocage des fonds agricoles de relance européens dès 2021 ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, ce 10 novembre, le Parlement européen et le Conseil européen sont parvenus à un accord important sur le volet agricole du Plan de relance post-covid et prévoient ainsi une répartition d'une enveloppe de 8 milliards d'euros à disposition du secteur agricole. Trente pour cent de ce montant sera déblocqué dès 2021 et s'intégrera dans le règlement sur les mesures transitoires de la PAC, qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Néanmoins, le déblocage de cette enveloppe et de ces fonds sera conditionné à des projets visant une relance résistante, durable et numérique du secteur agricole. Il est également indiqué, et c'est important, que le plafond de l'aide à la création des entreprises pour les jeunes agriculteurs passe de 70 000 à 100 000 euros.

Monsieur le Ministre, de quels fonds pourra disposer la Wallonie pour relancer son agriculture sur base de l'accord européen ? Sur base de quels critères et pour quels types de projets ces fonds seront-ils utilisés en Wallonie ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, votre information

est exacte concernant l'enveloppe de 8 milliards d'euros dédiée au volet agricole du Plan de relance de l'économie pour surmonter les conséquences de la crise du covid-19.

Suivant le calcul provisionnel qui m'a été transmis, il semblerait qu'une somme de 49 millions d'euros – certes, assez modeste pour les deux années – sera dédiée à la Belgique et qu'elle sera exclusivement concentrée sur le deuxième pilier de la Politique agricole commune. Vous avez indiqué que 30 % de la somme relèvent de l'exercice 2021 et 70 % de l'exercice 2022.

Il y a par ailleurs des spécificités puisque 37 % au moins des fonds sont mobilisés en faveur des agriculteurs bio et de mesures liées à l'environnement ainsi qu'au bien-être animal, et 55 % des fonds soutiendront les jeunes agriculteurs et les investissements dans les exploitations agricoles avec cette dimension, que vous avez évoquée, relance résiliente, durable et numérique.

J'ai demandé que l'on vérifie l'effectivité des sommes que je viens de vous donner puisque ce montant de 49 millions d'euros sur deux ans à partager entre la Flandre et la Wallonie est, certes, significative, mais relativement modeste en termes de leviers. C'est le premier élément de vérification.

Le deuxième élément, c'est qu'il s'agit d'un instrument spécifique. Il convient donc de discuter avec la Flandre de la répartition entre nord et sud.

Enfin, lorsqu'on a réponse aux questions une et deux, se pose, en concertation avec ma collègue du Gouvernement concernée, Mme la Ministre Tellier, la façon dont il convient d'affecter et de proposer au mieux l'affectation de cette somme avec une concertation entre les parties prenantes et notamment le monde agricole.

Il est encore trop tôt pour que je puisse répondre à l'ensemble de ces trois questions compte tenu du caractère très récent de l'information et de l'accord intervenu, mais nul doute que, lorsque toutes les modalités nous seront connues, nous aurons l'occasion de faire des propositions pour le monde agricole wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des informations que vous avez accepté de partager avec nous.

Vous dites que c'est trop tôt, et je le comprends bien. C'est le principe de la question d'actualité. Je n'hésiterai donc pas à revenir en temps voulu, via une question orale ou une question écrite, pour vous questionner et voir quels accords vous avez pu engranger, non seulement avec la Flandre, mais avec

votre collègue, Mme la Ministre Tellier, pour les différents critères.

Même si cette somme est substantielle, elle est relativement importante au vu de ce que les agriculteurs traversent avec la crise.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COLLIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE CALENDRIER 2021 DU GRAND PRIX DE F1 DE SPA-FRANCORCHAMPS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Collin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le calendrier 2021 du Grand Prix de F1 de Spa-Francorchamps ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). – Monsieur le Ministre, le 10 novembre, les patrons de la formule 1 ont présenté le projet de calendrier provisoire pour la saison 2021.

On sait que le sport automobile, comme tous les sports, est très impacté par la crise sanitaire.

Une série de grands prix se sont déroulés, mais dans un huis clos qui a été généralisé, ce qui a amené les promoteurs de la plupart des grands prix à essayer de « caser » le Grand Prix 2021 dans la deuxième partie de l'année.

On voit dès lors que le Grand Prix des Pays-Bas, qui était programmé en mai cette année-ci, est déplacé du premier au second semestre.

Ma question est relative au fait que le Grand Prix de Spa-Francorchamps aura lieu fin août ; comme d'habitude, le 29 août. Cependant, la semaine suivante, ce sera le Grand Prix des Pays-Bas avec de gros risques de voir une bonne partie du public hollandais, qui se presse généralement très nombreux à Spa, désertier un peu les tribunes de Spa pour se réserver pour le grand prix de la semaine suivante.

Avez-vous eu des contacts avec les responsables du circuit de Spa-Francorchamps, qui ont émis des craintes à ce sujet, voire avec les responsables de la formule 1 au niveau mondial ?

Je l'ai dit tout à l'heure, le Grand Prix 2020 s'est tenu à huis clos, ce qui veut dire beaucoup de pertes de

recettes. Disposez-vous des résultats financiers de cette édition 2020 de manière à avoir peut-être aussi des prospectives par rapport à la survie de ce Grand Prix, qui nous tient à cœur d'un point de vue sportif, mais surtout d'un point de vue économique et touristique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, le circuit de Zandvoort a replanifié sa programmation 2021 au 5 septembre, soit une semaine après le Grand Prix de Belgique. Ceci s'explique par les règles sanitaires qui font que, toute la première moitié de l'année, il y a une grande incertitude, voire une impossibilité, de tenir des évènements de masse en Europe, quel qu'en soit le motif.

Cette annonce s'inscrit dans un contexte de pression et ajoute une pression supplémentaire sur notre Grand Prix de Spa-Francorchamps.

Cette année 2020 – j'aurai l'occasion de vous communiquer les chiffres globaux de l'ensemble des activités de l'année avec grand plaisir – fut très largement impactée, avec notamment l'édition à huis clos, et vous y avez fait allusion, des reprises d'activités partielles, par phases et toujours sans public, dans une saison qui a été par ailleurs amputée d'un peu plus de trois mois.

Le calendrier a cependant permis d'accueillir toutes les courses FIA qui font la renommée du circuit ainsi que les 24 heures de Spa-Francorchamps, mais malheureusement pas le rallycross.

De manière générale, par rapport à la prévision de l'ajout de nouvelles dates au calendrier des grands prix dans les pays limitrophes, le circuit a fait preuve, avec mon soutien et celui de mes prédécesseurs, d'une grande dynamique depuis quatre ans pour investir et pour programmer un certain nombre d'adaptations.

J'ai eu l'occasion de voir que la digitalisation et la modernisation des infrastructures mobilisent des moyens considérables. Ils vont upgrader le Grand Prix. Cet élément de nouveauté, d'accueil et de qualité d'offre de services est de nature à séduire.

Par ailleurs, la construction d'une piste de rallycross et l'arrivée du Spa World Rallycross du Benelux en font également partie. L'EWC fera son retour en 2022 avec l'EWC 24 heures Spa Moto, le grand retour des motos à Spa-Francorchamps.

Je tiens également à indiquer – et j'en termine par là – que, à la faveur de la négociation concernant le Grand Prix de cette année, nous avons obtenu que le Grand

Prix prévu initialement jusqu'en 2021, contractuellement, soit prolongé d'une édition supplémentaire jusqu'en 2022.

Vous avez raison, il y a une compétition très forte concernant l'organisation des grands prix, les droits, les téléspectateurs et les spectateurs. Il faut être attentif à cette saison 2021, elle aussi, bousculée.

M. le Président. – La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre.

Je plaide pour une concertation très étroite avec les responsables de Spa pour voir s'il est encore possible de faire quelque chose au niveau du calendrier.

Si ce n'est pas le cas – et c'est plausible –, également voir avec votre collègue du Tourisme comment avoir une stratégie de marketing spécifique envers le public néerlandais avec les acteurs du tourisme local.

Ce qui s'est passé cette année-ci avec l'absence de public a largement impacté le secteur HORECA, non seulement dans les communes concernées, mais dans toute l'Ardenne et bien au-delà.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GOFFINET À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES PRODUCTEURS DE SAPINS DE NOËL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise de la covid-19 sur les producteurs de sapins de Noël ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Monsieur le Ministre, qu'est Noël sans son sapin de Noël ? Comme d'autres secteurs économiques, le secteur de la production des sapins de Noël souffre également de cette crise et vit quelque part dans une certaine incertitude.

Pourquoi parler d'incertitude ? Nous sommes à l'approche des fêtes de fin d'année et certains carnets de commandes tardent à se remplir parce que certains circuits habituels de distribution hésitent à passer

commande, voire, carrément, annulent les commandes. C'est notamment ce que l'on a appris par une grande chaîne de production et de distribution de meubles en kit.

Certains ne savent plus trop si le sapin de Noël est un bien essentiel ou pas. Je voudrais, tout d'abord, que vous puissiez rassurer les consommateurs par rapport à l'acquisition d'un sapin de Noël.

Ensuite, quel message peut-on donner non seulement aux associations, mais aussi aux mouvements de jeunesse qui, souvent, en cette période, achètent des sapins de Noël pour les revendre à des particuliers ? Est-ce autorisé ? Si oui, quel message par rapport aux règles sanitaires peut-on leur délivrer ?

Enfin, la Belgique, plus particulièrement la Wallonie, est un grand exportateur de sapins de Noël. On sait que les marchés historiques sont un peu compliqués en ce moment à la suite de la crise de la covid-19. Dès lors, pouvez-vous nous faire le point sur la situation de ce marché ? Des contacts sont-ils pris avec certains pays pour permettre ces exportations ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, tout d'abord, concernant la période de Noël, je laisserai le soin au Comité de concertation, lors de sa réunion de la fin du mois – ou des réunions ultérieures –, eu égard aux chiffres et à la crise sanitaire, de définir l'ensemble des éléments liés aux périodes ultérieures et singulièrement à cette période si importante de Noël.

Je suis en contact avec le secteur et je le rencontrerai prochainement parce que la situation est instable. Je ne dirais pas qu'elle est compromise à ce stade, mais elle fait l'objet de pas mal de doutes, et je comprends tout à fait les inquiétudes à cet égard.

Vous l'avez souligné, notre marché est surtout un marché d'exportation : 80 % des sapins produits en Wallonie partent pour l'exportation et 65 % de ces exportations sont dirigées vers la France, soit environ 1,8 million de sapins. Soulignons que le chiffre d'affaires du secteur du sapin de Noël c'est à peu près 50 millions d'euros, avec une variation de l'ordre de 10 % d'année en année. Les contrats extérieurs de commercialisation, avec les détaillants, les chaînes, les revendeurs français, ont été passés en fin d'été, début d'automne, et sont donc difficilement modifiables pour la majeure partie d'entre elles.

En ce qui concerne le marché local, ici aussi, je me permets d'inviter les uns et les autres à consommer local : achetons wallon, en ce compris le sapin de Noël.

Par ailleurs, pour tenter de répondre aux inquiétudes, j'ai l'intention d'appeler, demain ou vendredi, mon collègue, le ministre français, M. Denormandie, que je connais bien par ailleurs, pour le rencontrer dans les réunions européennes, de manière à ce que l'on puisse bien clarifier les éléments liés au décret de commercialisation en France et, par ailleurs, la fluidité possible des filières de distribution, de manière à ce que ce grand volet – 65 % de nos 80 % d'exportations – puisse être aussi sécurisé que possible, toujours dans le respect des règles sanitaires.

M. le Président. – Je vais faire la même remarque qu'à M. Antoine tout à l'heure sur le temps utilisé, mais la question est suffisamment importante.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

En effet, il est important de rassurer le secteur. Je vous remercie de prendre votre bâton de pèlerin pour défendre l'ouverture des marchés étrangers à notre production wallonne. Je pense aussi qu'il faudra attendre le prochain Comité de concertation pour voir quelles sont les autres perspectives.

Néanmoins, il serait important aussi de communiquer et d'informer le consommateur et les producteurs locaux pour leur dire s'ils peuvent avoir ou non un sapin de Noël. Cela semble peut-être anodin, mais cela met un peu de gaieté et du baume au cœur à pas mal de familles.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES DÉFIS LOGISTIQUES EN WALLONIE
POUR LA VACCINATION CONTRE LA
COVID-19 »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. NEMES À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ORGANISATION DE LA STRATÉGIE DE
VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EN
WALLONIE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA STRATÉGIE DE VACCINATION ET LES
MESURES LOGISTIQUES DÉPLOYÉES EN
WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Heyvaert, sur « les défis logistiques en Wallonie pour la vaccination contre la covid-19 » ;
- M. Nemes, sur « l'organisation de la stratégie de vaccination contre la covid-19 en Wallonie » ;
- Mme Greoli, sur « la stratégie de vaccination et les mesures logistiques déployées en Wallonie ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, ce lundi, la CIM Santé a décidé de la stratégie de vaccination de la Belgique.

Nous sommes face à des défis majeurs.

Le premier défi, c'est la logistique. Nous savons que nous sommes dans un pays complexe où plusieurs niveaux de pouvoir ont des responsabilités. Comment la Belgique va-t-elle répondre et être à la hauteur de ce défi de vaccination d'un maximum de monde en peu de temps ?

Le deuxième défi est social. En permettant à chacun d'être vacciné, en rendant ce vaccin accessible et en le rendant gratuit, c'est un défi social important. En priorisant les publics à vacciner, c'est aussi un défi majeur.

Le troisième défi, et non des moindres, est le défi démocratique. En choisissant la non-obligation, vous avez fait le choix de la démocratie. C'est certainement le chemin le plus compliqué, mais c'est le seul. Nous savons que 20 % de la population est contre la vaccination, mais il y a 50 % d'indécis. Nous allons devoir tous ensemble les convaincre, mais comment allez-vous les convaincre avec de la transparence, en évitant les conflits d'intérêts et en étant plus proche des questions ?

Comment allez-vous répondre à ces défis ?

M. le Président. – La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Madame la Ministre, ce lundi, la Conférence interministérielle Santé a annoncé que le prochain vaccin contre la covid-19 serait gratuit et non obligatoire. Une *task force* va être mise en place au niveau fédéral afin de coordonner l'organisation de cette vaccination, l'objectif étant de vacciner 70 % de la population.

Cette annonce est une bonne nouvelle, car on sait qu'un vaccin efficace sera une très bonne arme dans la lutte contre ce virus, même si nous devons encore être prudents quant à l'efficacité à long terme de ce vaccin.

Cependant, cela soulève beaucoup d'enjeux cruciaux à résoudre en termes d'organisation. Nous devons pouvoir, dès aujourd'hui, nous pencher sur ces enjeux si nous voulons éviter de répéter les erreurs qui ont été faites jusqu'ici dans les stratégies collectives de lutte contre le covid, notamment au niveau du *testing* et du *tracing*.

J'aurai donc trois questions à vous poser quant à cette organisation pratique.

Tout d'abord, la mise en place d'un vaccin nécessite une logistique bien planifiée. Il a été dit que la vaccination devrait se faire de manière groupée, car les doses de vaccins ne seront pas produites de manière individuelle. Que prévoyez-vous à ce sujet afin de pouvoir faciliter cette vaccination groupée ?

Ensuite, qu'en est-il des publics prioritaires ? Il a été annoncé qu'un grand débat sociétal serait mené pour définir ceux-ci, et c'est une bonne chose. Quelles seraient, selon vous, les priorités à définir ?

Enfin, et surtout, si l'on doit vacciner 70 % de la population, cela ne pourra pas se faire sans une adhésion des gens. Or, ce que l'on voit jusqu'ici, c'est qu'il y a une grande méfiance au sein de la population, comme le montrait une enquête réalisée le mois dernier et selon laquelle presque un francophone sur cinq était totalement opposé à se faire vacciner. Ce sont des chiffres interpellants.

Comment convaincre les personnes méfiantes ? Quelle stratégie de communication allez-vous adopter auprès d'elles ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). – Madame la Ministre, les annonces se succèdent et, visiblement, les firmes pharmaceutiques commencent à trouver le chemin du vaccin. Il n'y a ici aucune considération à avoir entre nous sur ces recherches. Elles sont en cours, et chacun prend ses responsabilités dans ce cadre.

Par contre, vos responsabilités, celles des gouvernements et des ministres de la Santé sont claires. Je voudrais que l'on échange là-dessus aujourd'hui.

La première, c'est l'accessibilité de ce vaccin. Si j'ose dire, c'est coché, c'est fait, c'est décidé : il sera gratuit.

La seconde, c'est l'achat de ces vaccins. Si j'ose dire, c'est coché puisque, tant au niveau européen – et nous venons de l'apprendre à l'instant – qu'au niveau belge, le choix est fait et les marchés sont en cours.

Mais il reste les deux dernières cases à cocher et elles sont les plus essentielles.

La première, c'est celle de l'accessibilité physique du vaccin. Comment allons-nous organiser le plan de vaccination ?

L'Allemagne – chacun a son modèle en politique ; en ce qui me concerne, Angela Merkel en est un – s'est déjà organisée avec des lieux de vaccination particuliers. On sait que les conditions pour pouvoir garder le vaccin dans de bonnes conditions seront des conditions de températures en dessous de zéro. L'Allemagne a dédié des lieux.

Est-ce une piste que vous envisagez ? Si ce n'est pas le cas, comment envisagez-vous les pistes ?

Deuxième aspect, un nombre de personnes qui seront vaccinées seront, on s'en doute, des personnes à risque. Parmi celles-ci, on va retrouver les personnes âgées. Une partie d'entre elles vit dans des lieux collectifs et en maison de repos. Comment concilier la vaccination en maisons de repos et aussi les conditions de sauvegarde dans de bonnes conditions du vaccin ?

J'en termine par le dernier aspect, celui qui a été soulevé par mes collègues, le plan de sensibilisation. Je parlerai du plan d'adhésion de la population. L'objectif est de 70 %. Il est clair, il est net, il est précis. Il ne se fera pas en un jour. Par contre, la sensibilisation sera importante. Pour cela, si j'ose dire, il ne s'agit pas simplement de faire des appels sur Twitter ou de faire

des appels sur Facebook. Il s'agit de mettre en place les professionnels de la communication, mais aussi des professionnels de la santé pour pouvoir atteindre ces objectifs.

Madame la Ministre, je résume mes questions.

Un, plan de vaccination. Comment sur le territoire et comment concilier la vie communautaire des maisons de repos et la vaccination des personnes âgées dans de bonnes conditions ?

Deux, plan de sensibilisation et mobilisation des équipes nécessaires. Ce qui va de pair, ce sont les budgets.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame et Messieurs les Députés, merci à tous pour vos questions sur ce dossier éminemment important.

Je vous remercie d'avoir signalé ce qui a déjà été fait en amont et qui me paraît le plus important. Si l'on n'avait pas de vaccin, si la Belgique n'avait pas pris les devants sur l'achat et si l'Union européenne n'avait pas été proactive également, nous ne serions pas dans une situation confortable à ce stade, même si les enjeux sont cruciaux – pour reprendre les termes de M. Nemes – et le défi est colossal.

Ce que nous allons vivre dans les prochains mois est un défi logistique absolument incroyable. Ce sera du jamais vu depuis 50 ans sur le territoire. À nouveau, on va nous pousser à essayer de faire au mieux dans des situations et dans une course contre la montre. Quand nous pourrions disposer de ces vaccins, et nous n'avons pas encore toutes les informations techniques sur ceux-ci, nous devons organiser toute la logistique.

Il est vrai que la CIM Santé publique de lundi s'est mise d'accord sur une coordination interfédérale. Je crois que c'est la base : les achats se feront par la Belgique et toute la logistique se fera par les Régions, mais nous agissons de concert, main dans la main, parce que nous devons travailler ensemble. Tout le monde est d'accord et la collaboration se fait en très bonne intelligence. Pour les enjeux de santé publique, il faut être absolument tous unis.

Nous avons décidé de faire une *task force*, un groupe de travail spécifique – on ne peut pas en discuter d'une manière générale, à l'occasion de la CIM Santé, il faut que l'on mette tous nos spécialistes et les plus grands spécialistes dans la stratégie de vaccination covid-19 –, créée au sein du Commissariat covid-19 de Pedro Facon, le commissaire fédéral.

Cette *task force* sera chargée de déterminer, d'attribuer et de soutenir toutes les actions qui seront nécessaires à la réalisation de la stratégie de vaccination dans une mission de coordination. Elle sera composée de scientifiques, de représentants des autorités fédérales et des entités fédérées, des gestionnaires de crise et, si c'est nécessaire, des organisations professionnelles et des groupes de travail techniques.

Le professeur Dirk Ramaekers présidera ce groupe de travail. Yvon Englert, notre délégué spécial covid en Wallonie, sera chargé d'y travailler.

Par ailleurs, comme vous l'avez dit, il est important d'avoir un débat sociétal et la communication est cruciale. Nous sommes interpellés par le fait que peu de gens, à ce stade, sont confiants a priori sur l'idée de se faire vacciner. Il y a un gros travail à faire pour mettre des scientifiques à l'avant, pour parler d'éthique, de bioéthique, de transparence, et pour donner toutes les informations nécessaires. Cela doit être fait par des professionnels.

Nous avons décidé d'avoir une cellule spécifique « débat sociétal et communication » qui sera chargée de la rationalisation et de la coordination, et de la communication à la fois scientifique et publique. C'est une cellule qui sera présidée par Yvon Englert. C'est un gros défi pour lui, et nous sommes ravis qu'il ait accepté.

Les défis logistiques qui nous attendent sont nombreux. La Communauté française a eu cette compétence pendant un certain temps. Nous n'avons, par exemple, pas de centre de vaccination. C'est un défaut et, en même temps, c'est peut-être l'occasion de pouvoir en créer. Nous devons en créer et regarder la logistique à la fois pour faire venir des personnes dans ces centres, mais aussi, comme cela a été évoqué, aller dans des endroits où des personnes, des résidents, ne peuvent aujourd'hui pas se déplacer et devront aussi être protégés.

Sur la surveillance de la couverture vaccinale, sur la communication transparente et compréhensible, sur la distribution et l'administration, c'est une logistique que nous devons mettre en place. Nous sommes particulièrement attentifs à ce dossier qui se met sur les rails en fonction des informations qui nous parviennent.

Comme je l'ai évoqué, à ce stade, nous n'avons pas encore d'information définitive sur la conservation et sur le fait que ce soit partout des multidoses. Est-ce que ce sera une dose ? Est-ce que ce sera deux doses ? À quelle distance précisément s'il faut donner deux doses ? Est-ce à distance d'une semaine ou d'un mois ? Quelle sera la durée ?

On ne va pas communiquer avant d'avoir l'ensemble des informations au risque de brouiller le message. L'enjeu c'est de communiquer de la manière la plus claire, la plus transparente et la plus uniforme possible.

La Commission européenne négocie, au nom des États membres, des procédures d'achat de vaccins contre le covid-19 et soumet des contrats aux États membres.

En Belgique, un comité consultatif a été créé au sein de l'Agence fédérale des médicaments pour analyser ces dossiers d'achat en fonction de divers critères et la Wallonie y est représentée. Nous avons la chance d'avoir Michel Goldman et Pierrette Melin à nos côtés, mais c'est le Fédéral qui est compétent.

Le 21 août, il y a eu un accord sur AstraZeneca pour plusieurs millions de vaccins et, le 19 octobre, un accord sur l'achat d'un candidat vaccin de Johnson & Johnson. Sur le dossier Pfizer, la validation totale sera analysée aujourd'hui. Je n'ai pas encore eu de validation.

Ce qui est important à savoir, c'est que, en matière d'approvisionnement, nous devrions en avoir largement suffisamment pour couvrir toute la population si cela devait s'avérer. La gratuité est un enjeu. Je vous remercie de contribuer en termes de communication, déjà à ce stade, sur l'importance et sur le côté positif de cette vaccination.

C'est un des outils pour retrouver un peu de liberté depuis des mois que nous vivons dans une situation particulièrement anxiogène et difficile avec la privation du lien social et du lien culturel. Nous fondons chacun et chacune beaucoup d'espoir dans cette vaccination. C'est un gros enjeu, et nous espérons qu'ensemble nous arriverons à le relever.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses.

Nous sommes face à une montagne que nous allons devoir grimper ensemble. Il sera très important de dépasser les limites de ce défi logistique, social et démocratique. Nous devons, toutes et tous, être volontaires pour que, au mois de juin, nous puissions ensemble fêter la victoire des Diables rouges, sans masque.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Une *task force* pour organiser tout cela en amont est nécessaire.

Une cellule de communication sera nécessaire aussi. Si l'on veut que les gens adhèrent à ce vaccin, ils doivent être mis en confiance et cela nécessitera qu'on leur explique et qu'on les sensibilise.

Pour cela, il est important de pouvoir se baser sur les réalités locales, sur la première ligne, une médecine locale proche des gens et envers qui les gens peuvent construire une relation de confiance. La médecine de

première ligne est la médecine de l'avenir. Il est urgent de la renforcer et de lui donner des moyens suffisants sur son action. Il est dommage que, déjà dans les premières pistes, on n'en entende pas parler ici.

Il sera aussi important de s'assurer que ce vaccin profite bien à la population et non aux grandes multinationales pharmaceutiques. C'est une excellente chose que ce vaccin soit gratuit chez nous, mais il ne faut pas s'arrêter là. Nous devons défendre le caractère totalement public de ce vaccin.

Par exemple, le vaccin actuellement développé par Moderna a été développé avec 100 % de fonds publics, mais il est hors de question de permettre à cette multinationale de réaliser un hold-up sur notre sécurité sociale. Là aussi, il faut que des choses claires soient mises en place.

Je pense que notre santé vaut plus que leurs profits. Un vaccin dont on sait que les grandes boîtes pharmaceutiques ne s'enrichiront pas dessus contribuera aussi à diminuer la méfiance des citoyens.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Tout d'abord, pour la boutade, j'annonce que le PTB va mettre son budget « communication » du mois prochain à destination d'un plan de communication et de sensibilisation sur les vaccins.

(Applaudissements)

Plus sérieusement, Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses et je vais vous faire quelques suggestions.

« Si tu ne vas pas au vaccin, le vaccin ira à toi ». La première suggestion que je vous fais, c'est de voir comment on peut équiper un certain nombre d'ambulances ou de véhicules médicalisés en permettant que certains prestataires de soins puissent alors se rendre dans les maisons de repos avec ce véhicule équipé, ce qui permettrait d'avoir la garantie de sauvegarder le vaccin dans de bonnes conditions.

La deuxième réflexion, c'est un chantier qui devrait avoir avancé depuis des années et qui a peu avancé au niveau de la législature précédente, au niveau du Fédéral, la répartition des tâches. Il faudra savoir si seuls les médecins généralistes pourront vacciner ou si, dans le cadre de la répartition des tâches, une réflexion pourrait avoir lieu avec les infirmiers.

La troisième suggestion, c'est de voir comment on pourrait dédicacer des lieux à la vaccination pour ne pas engorger les salles d'attente des médecins généralistes, mais permettre une collaboration entre les médecins généralistes dans des lieux spécifiques afin de ne pas

multiplier les investissements nécessaires à la sauvegarde du vaccin et, surtout, simplifier la vie à la fois des citoyens et à la fois du corps médical.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL SUR LES MAISONS DE REPOS »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME SOBRY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RAPPORT PUBLIÉ PAR AMNESTY INTERNATIONAL SUR LES MAISONS DE REPOS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Bernard, sur « le rapport d'Amnesty International sur les maisons de repos » ;
- Mme Sobry, sur « le rapport publié par Amnesty International sur les maisons de repos ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, ce lundi, on a découvert le rapport d'Amnesty International. L'ONG estime, après avoir fait une enquête sérieuse et approfondie, que, dans les maisons de repos, les résidents et le personnel ont été livrés à eux-mêmes et que les droits humains des résidents ont été violés.

On parle de personnes privées de contacts, enfermées dans leur chambre, certaines même attachées à leur lit ou privées de repas. C'est absolument dramatique.

Ce rapport s'ajoute au rapport accablant de Médecins sans frontières et à certains reportages de ces derniers mois. De nombreux éléments méritent une enquête beaucoup plus approfondie.

L'enquête cite de nouveau des refus d'hospitalisation et un manque de prévention alors que des recommandations existent déjà depuis 14 ans. Il y a des sous-investissements chroniques dans les soins aux personnes âgées et il y a le manque de personnel. Ce sont des problèmes qui relèvent de responsabilités politiques.

Nous devons constater que certaines leçons n'ont pas encore été tirées et nous sommes inquiets. On a par exemple constaté au mois d'octobre que le dépistage préventif avait été suspendu pendant 15 jours dans les maisons de repos alors que l'on sait que le personnel est une porte d'entrée du virus dans les institutions.

Le fait que les maisons de repos n'aient pas été suffisamment soutenues, et ne le sont toujours pas – on le voit au nombre de foyers de contamination –, cela souligne, d'après Amnesty, que tous les ministres sont compétents, mais que personne n'est responsable.

Ne devrait-on donc pas envisager une prise en main centrale au niveau fédéral plutôt qu'au niveau régional du secteur des maisons de repos ?

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, ce lundi, on a vu la publication du rapport élaboré par la section belge d'Amnesty International sur les maisons de repos durant la crise covid, en particulier pendant la première vague, par rapport à laquelle on a désormais un certain recul.

Il est vrai que ce rapport est plutôt accablant. On y annonce sans détour que des droits fondamentaux auraient été bafoués au sein des maisons de repos tant la situation y était critique.

Environ 60 % des personnes décédées du covid étaient des résidents de maisons de repos ou de maisons de repos et de soins, et la grande majorité de ces décès a eu lieu au sein même de ces institutions.

Le rapport d'Amnesty souligne que certains résidents sont probablement morts prématurément en raison de leur non-transfert dans un hôpital ; le transfert aurait permis d'accéder à de meilleurs soins de santé.

Par ailleurs, les maisons de repos et de soins ayant dû, souvent en effectifs réduits, faire face à une augmentation considérable de la charge de travail dans une atmosphère plus que difficile, de nombreuses négligences à l'égard des résidents auraient été observées.

J'ai lu aussi ces cas de personnes déshydratées et d'autres, isolées. J'ai même entendu des cas de contention mécanique, voire chimique.

Je ne vais pas relier cette crise inédite du covid à des recommandations qui datent de presque 15 ans, mais j'ai quatre questions.

Quel est votre regard sur ce rapport ?

Le droit à la santé de certains résidents a-t-il été bafoué, comme le dit ce rapport ?

Les autorités publiques ont-elles abandonné les maisons de repos durant la première vague, comme le dit le directeur de la section belge francophone d'Amnesty ?

Enfin, a-t-on aujourd'hui la certitude qu'une situation aussi chaotique dans les maisons de repos ne se reproduit plus ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, mon cabinet et moi-même avons bien pris connaissance du rapport d'Amnesty International, qui m'avait d'ailleurs posé un certain nombre questions en septembre et qui ont demandé pas mal de travail pour pouvoir assurer, en toute transparence, toutes les informations et pour pouvoir répondre de manière complète à l'ensemble de ses interrogations. Il a été répondu dans les temps à l'institution. Je le fais avec la même transparence qu'à l'égard des parlementaires, comme je l'ai fait depuis le début de cette crise.

Le rapport a mis en évidence certains éléments pour lesquels des actions correctrices ont été mises en place depuis de nombreux mois, notamment dans le cadre du plan Rebond. Souvenez-vous, nous avons demandé, après le premier pic, de rencontrer les infirmiers, les aides-soignants, les médecins, des représentants des usagers, des directions, les organisations syndicales, pour essayer de tirer les premiers enseignements de ce qu'il était absolument nécessaire de reprendre en place, de mettre des mesures spécifiques particulières pour faire en sorte que, si la situation devait à nouveau reprendre avec le covid-19, nous puissions améliorer considérablement les choses dans les maisons de repos.

Toutes les questions liées au matériel, à l'absence de formation à l'hygiène, au lien avec le secteur hospitalier, aux difficultés de communication qui ont été pointées ont été rencontrées.

Amnesty International est soucieuse des répercussions liées à la diminution des inspections sur place. Elle a aussi noté que la Wallonie est la Région qui avait continué et maintenu les interventions. L'AViQ indique d'ailleurs avoir poursuivi des interventions ciblées, basées sur des plaintes ou sur la surveillance des données relatives aux inspections.

Du point de vue des droits humains, il est clairement établi que le contrôle par des organismes indépendants est une garantie essentielle pour assurer le respect des droits humains, y compris la protection contre la maltraitance.

J'ai indiqué à plusieurs reprises à l'AViQ l'importance de déployer des équipes d'intervention sur le terrain de manière proactive, que ce soit les OST, les

équipes mobiles, les dispositifs d'intervention et de prévention d'infection et des SPAD avec des psychologues. Ce sont une multitude d'équipes qui vont également sur place désormais et qui font en sorte que, si elles devaient se retrouver avec du manque de personnel, elles ont des équipes qui peuvent venir aussi de l'extérieur pour les aider systématiquement.

Il est primordial que les services d'inspection, en cette période extrêmement délicate, vérifient avec une attention particulière les conditions dans lesquelles les résidents vivent et celles dans lesquelles travaillent les équipes. Si des manquements graves sont avérés, les dossiers sont transmis au parquet pour suivi.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

Une série de mesures ont été prises, mais il y a encore des questions qui se posent vu la résurgence de foyers de contamination dans les maisons de repos. Il y en a moins qu'à la première vague, mais ils sont de nouveau là.

Je reviens avec la question de la prise en charge fédérale de l'ensemble des maisons de repos puisque le rapport d'Amnesty concerne tout le pays. On a aussi des soucis du côté de la Flandre et de Bruxelles.

Pedro Facon, le commissaire national, a observé, au sein du Parlement fédéral, que chacun voulait et essayait de bien faire son travail, mais que, il n'y a rien à faire, les structures du pays font que les individus et les ministres fonctionnent moins bien. Les ministres se sentent souvent impuissants au sein du système politique qu'ils ont eux-mêmes créé.

Cela a été renforcé par l'intervention de Richard Horton au Parlement ce lundi – ce n'est pas n'importe qui puisqu'il est rédacteur de la revue *The Lancet*, une revue importante sur le plan médical – où il a dit : « Votre système politique a échoué. La plupart des 14 000 morts liés au coronavirus en Belgique auraient pu être évités ».

Une réflexion au niveau d'une prise en charge centralisée et fédérale de la gestion des maisons de repos doit être menée.

En plus, il y a aussi la question d'une commission d'enquête pour aller jusqu'au bout dans la recherche de ce qui s'est passé.

Avec le groupe PTB, nous allons donc de nouveau déposer une résolution dans ce sens dans l'ensemble des parlements où nous sommes représentés.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je ne veux absolument pas blâmer – tout comme la ministre, j'en suis sûre – le personnel des maisons de repos à travers cette question parce qu'il a fait, et je le répète, un boulot exceptionnel dans des conditions très difficiles. Il continue à regretter d'avoir attendu trop longtemps des circulaires et des directives claires, mais la réactivité du Gouvernement, que vous nous expliquez aujourd'hui, est aussi à souligner.

On ne peut revenir sur ce qui a été fait ou pas pendant la première vague, et ce n'est pas le but, mais il importe de mettre le doigt sur ce qui n'a pas été optimal ; en l'occurrence, la qualité du traitement des résidents, d'après Amnesty. C'est d'ailleurs la tâche à laquelle on s'attelle aussi en commission spéciale, notamment grâce à la collaboration et à la transparence de la ministre Morreale, et je la remercie pour cela aussi.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BIERIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES SAUTS DE PUCE » EN AVION ENTRE LIÈGE ET MAASTRICHT »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ANTOINE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES VOLS « SAUT DE PUCE » ENTRE MAASTRICHT ET LIÈGE BIERSET »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- M. Bierin, sur « les « sauts de puce » en avion entre Liège et Maastricht » ;
- M. Antoine, sur « les vols « saut de puce » entre Maastricht et Liège Bierset ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, deux avions par semaine volent encore entre Liege Airport et Maastricht. Une distance de 30 kilomètres en 25 minutes par la route.

Nous avons eu un échange, il y a pile un an, à propos d'un vol similaire de Qatar Airways. Suite à notre interpellation et à votre action, ces vols avaient heureusement cessé.

Heureusement, car ces « sauts de puce » sont inadmissibles au regard de nos objectifs climatiques.

Une énergie importante est dépensée au décollage. L'altitude atteinte n'est pas très élevée et, de ce fait, la

résistance de l'air reste forte. Sur une aussi courte distance, le CO₂ émis par kilomètre parcouru est gigantesque.

De plus, étant donné cette courte distance, les avions n'atteignent pas une altitude suffisante pour atténuer suffisamment leur bruit et ils engendrent des nuisances importantes sur les communes survolées.

Avez-vous contacté la société de gestion de l'aéroport et la compagnie concernée afin de faire cesser ces pratiques ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, par le décret du 31 octobre 2006, j'interdisais, au nom du Parlement wallon, tout « saut de puce » en Wallonie, car je voulais mettre fin à un projet porté à l'époque par la compagnie Jet4You qui entendait relier Charleroi à Liège pour faire le plein jusqu'à Casablanca. Ce décret a tué dans l'œuf ce projet.

Aujourd'hui, et mon collègue vient de le rappeler, l'association Demain a dénoncé l'existence de vols « saut de puce » entre Maastricht et Liège, deux fois par semaine, à basse altitude. Cela veut donc dire qu'il y a un impact considérable sur l'agglomération survolée ; agglomération d'ailleurs particulièrement peuplée. C'est donc dire les incidences majeures pour la population concernée.

Enfin, ce qui est curieux, selon l'association Demain, c'est que ces vols de positionnement ne sont pas repris dans la liste des atterrissages de l'aéroport de Liège.

Cela m'amène à trois questions, Monsieur le Ministre. Comme vous, je sais que la compétence est fédérale. Je ne doute pas un seul instant que, à l'instar de l'action qui fut la mienne par le passé, vous avez fait pression pour faire interrompre ce type de vol.

Ne pourriez-vous pas saisir le Comité de concertation ? J'ai le sentiment que notre nouveau collègue, M. Gilkinet, mettrait fin à ce type de vol par les dispositions réglementaires.

Avez-vous pris des contacts avec les pays qui nous entourent ? Nos collègues députés hollandais ont voté une résolution invitant le Gouvernement hollandais à interdire les « sauts de puce ». Bien sûr, ils sont très directement concernés par la problématique que nous vous soumettons aujourd'hui.

Enfin, ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi l'aéroport de Liège ne reprend pas les atterrissages de cette compagnie Astral Aviation et de son Boeing 747 qui parcourt, deux fois par semaine, la courte distance que vient de rappeler notre collègue, ce qui est un non-sens absolu.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, la traçabilité existe au sein de la SOWAER et c'est d'ailleurs bien pour cela qu'on les a repérés sans la moindre difficulté. C'est totalement transparent et cela ne changera pas.

J'ai déjà pu m'exprimer sur les « sauts de puce » par le passé et j'ai clairement dit ce que j'en pensais, et vous vous en souviendrez : c'est ridicule ! Je maintiens le côté ridicule de ces « sauts de puce ».

En la matière, ma doctrine est celle de l'ex-ministre Antoine par rapport à son décret de 2006 : il n'y a pas de « saut de puce ». Je me souviens très bien de dossier et j'étais moi-même intervenu. À l'époque, cela concernait des passagers puisqu'on était dans un vol de passagers entre Liège et Charleroi.

Il n'y a pas de « saut de puce » en Wallonie, ni au départ ni à l'arrivée, dans la pure tradition de ce décret qui fait aujourd'hui jurisprudence.

Ce que vous évoquez ici, c'est le fret. Sur le fret – désolé pour la technicité –, on ne parle pas de « saut de puce ». On parle de « vol de repositionnement ». Pour n'importe quel transport, il y a un déchargement de camion : il décharge à tel endroit, il fait x kilomètres et puis il va recharger à un autre endroit. C'est aussi vrai dans l'aérien, ce qui ne veut pas dire que cela n'a pas un caractère ridicule et polluant. Cela reste plus polluant qu'un camion. Cela s'appelle donc du repositionnement.

En la matière, ces vols de repositionnement, que vous visez, sont internationaux. Cela a été dit par M. le Député Antoine. Ils viennent d'un pays voisin vers un autre pays, un territoire qui est le nôtre : la Wallonie.

Ni l'aéroport de Liège ni le ministre des Aéroports que je suis n'avons la moindre compétence. En d'autres termes, nous ne pouvons pas interdire ce vol qui a une autorisation de vol provenant du Fédéral. C'est donc en cela que je trouve que la question est plus qu'intéressante parce que j'ai bien compris que nous sommes tous les trois dans la même logique et que nous avons tous les trois la même sensibilité par rapport à cela.

Dès que j'ai pris connaissance de cet élément, avec ma plus belle plume, comme disent certains, j'ai adressé un courrier à mon collègue du Fédéral – il faut quand même lui laisser le temps de s'installer aussi – en lui demandant quelle serait sa politique en la matière et s'il répondait à ce que des voisins ont déjà, en termes de vote, considéré comme étant la doctrine à adopter, à savoir la traduction globale. Forcément, je n'ai pas reçu la réponse, mais je rencontrerai très rapidement.

Dans ce Parlement, majorité comme opposition, nous pensons la même chose. Que les choses soient claires : s'il y a interdiction, on ne se privera pas de dire qu'on l'applaudira.

J'ai en même temps demandé quelle était la réalité par rapport aux autres aéroports parce qu'il n'y a pas que des aéroports wallons en Belgique.

J'insiste sur le fait que, même quand on parle de vols de repositionnement, il n'y a pas de vols de repositionnement au départ d'un aéroport wallon.

En d'autres termes, à Liège, l'avion qui est arrivé repartait vers l'Afrique après. Il ne repartira pas vers Maastricht.

C'est ma doctrine, et les aéroports la connaissent également. J'ai donc fait tout ce que je pouvais faire.

Il reste un pas supplémentaire, et je ne doute pas que vous l'aidez à le concrétiser. En tout cas, j'apporterai également mon aide en la matière.

Enfin, comme je suis un homme de proposition et de solution, deux éléments supplémentaires.

Dans l'accord fédéral, j'ai horreur de parler de moi-même, mais, avec toute la modestie...

(Rires)

... je peux vous dire que j'ai insisté pour qu'il y ait un lien entre le rail et l'aérien, ce à quoi je crois depuis très longtemps. C'est une solution pour ces courtes distances.

À Liège, il y a un dossier qui s'appelle Liege Airport. Il sera introduit dans le plan de reprise et de résilience du Fédéral, et également dans ce que l'on fera. Je ne doute pas avoir votre appui. Il est plus que temps que l'on ait cette possibilité entre le rail et l'aérien.

J'ajoute qu'il y a un autre dossier que l'on peut régler ; pas seulement au plan fédéral, mais sur un plan ordinaire.

M. le Président. – Merci de conclure.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je termine, Monsieur le Président.

Un autre débat, que je soutiens depuis longtemps, mais je n'en ai pas la compétence, c'est la tarification du kérosène. Ces courtes distances, qui coûtent en termes de pollution, coûtent aussi énormément en kérosène. Quand ils seront un peu plus taxés, un peu mieux taxés, un peu plus justement taxés, peut-être qu'il y aura moins de débats sur la chose.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

En effet, on ne doit pas vous le dire très souvent, mais je vous trouve un peu trop modeste sur ce coup-ci.

(Rires)

À mon avis, vous sous-estimez votre influence et vos leviers d'action à côté du cadre juridique strict sur lequel on est d'accord. C'est aussi le cas de l'aéroport, qui prétendait n'avoir aucune marge de manœuvre. La compagnie peut très certainement concentrer ses opérations sur un seul aéroport vu leur proximité.

Je ne manquerai pas de relayer, moi aussi, cette préoccupation auprès de nos collègues au niveau fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je n'ai pas voulu heurter la modestie légendaire de M. Crucke et je n'ai pas applaudi, mais sachez que j'aurais voulu le faire parce que je partage la réponse qu'il nous a opposée.

J'ai cependant – puisqu'il est un homme d'action et de proposition – une considération supplémentaire.

L'aéroport de Liège s'est aussi spécialisé – là, vous avez une autorité réelle – comme un aéroport station-service : bon nombre d'avions viennent faire le plein et c'est pour cela que, avant de repartir ailleurs, ils passent par Liège. C'est une activité très lucrative pour l'aéroport, mais peut-être faudrait-il l'inscrire aussi dans une logique environnementale, surtout lorsqu'il s'agit de vols de très courte distance. Qu'il soit d'un positionnement pour fret ou de « saut de puce » pour les passagers, vous avez l'autorité et ne manquez pas d'agir parce qu'il y a là des corrections à imposer.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAUEL À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'ATTRACTIVITÉ DE LIEGE AIRPORT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'attractivité de Liege Airport ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, l'AWEx a mandaté le Service d'étude en géographie économique fondamentale et appliquée pour réaliser une étude sur

l'emploi des activités économiques gravitant depuis et autour de Liege Airport.

L'histoire de Liege Airport est une véritable histoire de succès, car c'est un moteur économique fondamental régional à l'origine de 9 088 emplois sur 7 693 équivalents temps plein en 2019.

Au-delà de l'aéroport lui-même, 118 entreprises opèrent depuis le site et occupent donc 4 100 emplois. Ces emplois sont stables, car 97 % des contrats sont à durée indéterminée et 93 % sont des contrats à temps plein.

Toutes ces entreprises créent une valeur ajoutée estimée à 267 millions d'euros, suite à une étude du SEGEFA, et créent énormément d'emplois indirects dus à la présence des travailleurs sur le site.

Monsieur le Ministre, vous savez que je suis contente que l'on puisse mettre en avant l'attractivité d'un aéroport qui fonctionne et qui est efficace. J'espère donc que vous pourrez nous commenter cette étude.

Le cas échéant, pouvez-vous compléter les informations que j'ai données ? Ces chiffres valent jusqu'en 2018, voire 2019, mais ne prennent pas en considération la figure d'exception que joue Liege Airport lors de cette crise du coronavirus.

Pouvez-vous également cibler les enjeux visant à pérenniser ces emplois pour le futur ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je dois rendre à César ce qui appartient à César : l'étude qui a été réalisée par l'Université de Liège, et plus précisément par le SEGEFA, l'a été à la demande de mon estimé collègue, M. le Ministre Borsus, au travers de l'AWEx. Elle visait à positionner l'aéroport en termes de développement économique et de développement social ainsi que sur le volume des ressources humaines et donc du travail.

Ce qui ressort de cette enquête – vous avez employé des qualificatifs parfaitement intéressants –, c'est que cet aéroport est un réel catalyseur sur le plan économique.

Les prédécesseurs qui ont décidé à l'époque d'investir dans les aéroports – et, souvenez-vous-en, car il y avait cette disparition progressive de la sidérurgie – l'ont fait à juste titre.

Aujourd'hui, on voit que le résultat est clairement concrétisé en termes d'emploi. On parle bien d'un peu moins de 5 000 emplois directs avec 97 % des

travailleurs qui disposent d'un contrat à durée indéterminée – certaines entreprises rougiraient à entendre rien que ce chiffre – et 80 % des travailleurs proviennent de la Province de Liège. On est donc bien dans une entreprise de type international qui, clairement, engage sur son territoire.

On peut ajouter 2 500 emplois indirects et 1 700 emplois induits. On est donc dans les 10 000 emplois vantés. Grosso modo, on est de 500 à 1 000 emplois supplémentaires par an, ce qui n'est pas négligeable non plus.

L'enjeu actuel, je le dis et je le répète, c'est un enjeu d'équilibre entre ce développement socioéconomique, tel que je viens de le décrire, et la protection des riverains et des mesures environnementales. J'y suis attentif. Je le répéterai tant que l'on n'a pas totalement complété la page.

Des efforts ont été faits – et plus que des efforts – sur le plan budgétaire puisque 400 millions d'euros, dont 360 millions d'euros pour Liège, ont été dépensés en termes d'insonorisation, d'isolation et de rachat de biens.

Il faut cesser d'opposer le développement économique et le bien-être ; l'un ne va pas sans l'autre. La malheureuse Alysson, qui a disparu, pourrait nous le rappeler plus que n'importe : c'est aussi un critère de bien-être.

J'ajoute que, par rapport à demain, nous restons positionnés 24 heures sur 24. La chaîne du froid, qui va être essentielle pour les vaccins, est une des spécialités de l'aéroport de Liège. Il y a donc sans doute encore des réalités sur lesquelles on pourra revenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Merci pour les chiffres que vous avez avancés.

On peut constater que c'est une réussite économique, mais aussi sociale, et ces chiffres vont encore en augmentation. C'est bien également pour les familles qui vivent décemment grâce à cette activité de l'aéroport. La création d'emplois est impressionnante, car elle ne tient même pas encore compte de l'opérationnalisation d'Alibaba.

Je vous remercie d'évoquer cet équilibre nécessaire au niveau du plan socioéconomique, mais aussi au niveau de la protection et du bien-être des riverains.

En ce qui concerne votre dernière remarque sur la chaîne du froid, je ne tarderai pas à venir vers vous en commission afin d'analyser cela plus en détail.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAUEL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA RÉOLUTION DU
13 NOVEMBRE 2020 DU SÉNAT RELATIVE À LA
SUPPRESSION DU TICKET DE CAISSE EN
PAPIER ET À L'INSTAURATION DU TICKET
ÉLECTRONIQUE EN TANT QUE NORME »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la résolution du 13 novembre 2020 du Sénat relative à la suppression du ticket de caisse en papier et à l'instauration du ticket électronique en tant que norme ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Madame la Ministre, lors de sa dernière séance plénière, le Sénat a voté une proposition de décret pour mettre fin à l'impression systématique du ticket de caisse dans un délai de deux ans. Ce ticket peut néanmoins toujours être imprimé pour le consommateur qui le demande expressément.

Malheureusement, le ticket a bien souvent une durée de vie très courte, de quelques secondes, le temps que le consommateur consulte ses achats.

Au niveau environnemental, l'enjeu est global, mais il est important également, car un seul ticket de caisse rejette 2 grammes de gaz à effet de serre et consomme 5 centilitres d'eau. Au niveau global, cela fait plusieurs millions de litres d'eau consommés et plusieurs dizaines de milliers d'arbres abattus pour la création de tickets de caisse.

L'enjeu est double, car, au niveau de l'effet sur la santé, il est important de mentionner que les perturbateurs endocriniens sont présents dans les tickets de caisse et peuvent ainsi contaminer les caissières surtout, mais aussi le consommateur.

La résolution prévoyait également la mise en place de la facture numérique pour preuve d'achat. On peut toutefois se demander si c'est vraiment la meilleure solution, car l'envoi d'un mail avec une pièce jointe produit 50 grammes de CO₂ également.

Madame la Ministre, je vous ai questionnée en janvier sur la thématique. Vous prôniez, à juste titre, le bon sens écoresponsable des consommateurs, qui devaient eux-mêmes décider si, oui ou non, ils souhaitaient l'impression du ticket de caisse.

Êtes-vous toujours favorable à cette approche ?

Pensez-vous que l'on pourrait, à long terme, pour les petits achats, se priver de l'impression d'un ticket de caisse, même numérique ?

Le délai de deux ans vous semble-t-il réaliste ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je ne peux que saluer la décision prise par le Sénat de mettre fin progressivement à l'impression systématique des tickets de caisse dans des délais acceptables étant donné que cette décision s'inscrit dans la volonté du Gouvernement wallon d'aller vers le zéro déchet et s'inscrit également en phase avec les actions du Plan wallon des déchets-ressources qui vise à promouvoir une consommation plus écoresponsable du papier, en privilégiant notamment les canaux numériques quand c'est possible.

Comme vous l'avez indiqué, outre les impacts positifs en matière de déchets, cette décision revêt également une importance en matière de santé puisque nombre de tickets de caisse thermiques contiennent encore aujourd'hui du bisphénol A, un perturbateur endocrinien reconnu, et ce malgré l'interdiction européenne du bisphénol A du 2 janvier dernier.

Je suis donc ravie que la Belgique se soit alignée sur nos voisins français, chez qui l'impression et la distribution systématique des tickets de caisse, mais également des bons de promotion, devraient progressivement être interdites d'ici la fin de l'année 2022.

Comme vous l'avez certainement lu dans la proposition du Sénat, celui-ci va travailler en deux temps : d'abord avec une interdiction de l'impression systématique du ticket de caisse et puis vers une interdiction pure et simple en tant que telle du ticket de manière progressive, ce qui va laisser le temps à cette période utile pour mettre en place les alternatives nécessaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Cette thématique nous préoccupe, au Parlement wallon, sur deux plans : le plan environnemental et le plan sanitaire. Comme vous le dites, la mentalité des personnes doit changer. En ce qui concerne le plan environnemental, il faut une véritable prise de conscience du consommateur.

Je souhaiterais contribuer à cette proposition de décret. Très prochainement, je compte introduire le décret pour travailler sur l'impression systématique du ticket de caisse. Cette proposition va dans le bon sens.

La France a déjà pris des démarches pour que ce soit le cas en 2022. L'Allemagne également, même si le développement est inverse : au mois de janvier, elle a décidé l'impression systématique des tickets de caisse, même pour de petits achats, et la population et les commerçants se révoltent contre cette décision.

Nous allons donc dans le bon sens.

M. le Président. – Voilà qui termine les questions d'actualité.

Nous allons suspendre pour permettre à la Commission des affaires générales et des relations internationales de se réunir.

La parole est à Mme Pavet.

(Réaction de Mme Pavet)

Nous allons nous occuper de votre dossier dès que nous aurons repris nos travaux, après la suspension, pour permettre à la Commission des affaires générales et des relations internationales de se réunir en salle 34. Je ne vous ai pas oubliée, croyez-le bien.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 6 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 54 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. – Une proposition de résolution visant à soutenir le secteur culturel de la Région wallonne dans le contexte de la crise du covid-19 a été déposée le 22 octobre 2020 par Mmes Pavet, Bernard, Vandevoorde et Lekane.

Ayant considéré que la demande au Gouvernement wallon visant à mettre en place un fonds d'urgence de 6,7 millions d'euros pour soutenir les travailleurs de la culture de la Région wallonne et octroyer une aide exceptionnelle de 2 000 euros aux travailleurs de la culture privés de revenus depuis le début de la crise du covid-19 ne relève pas de la compétence régionale, j'ai, conformément aux articles 95.2 et 126 du règlement, saisi la Conférence des présidents.

En sa réunion du 12 novembre 2020, le Bureau élargi a confirmé mon analyse.

Je vous propose donc de déclarer irrecevable la proposition de résolution précitée.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Pavet (PTB). – Mon intervention vise à contester l'irrecevabilité, dont vous venez de parler, de la proposition de résolution visant à soutenir les travailleurs de la culture de la Région wallonne.

La Région wallonne est la seule Région à n'avoir octroyé aucune aide directe aux travailleurs et travailleuses de la culture depuis le début de cette pandémie. On parle 60 000 personnes qui travaillent dans ce secteur qui est l'un des plus touchés par la crise du covid.

À Bruxelles, par contre, les artistes et les techniciens ont pu prétendre, à deux reprises déjà, à une aide directe de 1 500 euros en fonction des pertes subies.

Le PTB a donc déposé une proposition de résolution qui demande au Gouvernement wallon d'accorder le même type d'aide.

Contrairement à Bruxelles, la majorité wallonne, dans le Bureau de ce Parlement, a décidé de rejeter notre proposition, car elle ne toucherait pas une compétence de notre Parlement, mais du Parlement de la Communauté.

La ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles a encore été très claire, jeudi dernier, lors de la dernière Commission de la culture, en déclarant : « Je n'ai aucune compétence en matière d'aide sociale directe pour les travailleurs du secteur qui vivent ces situations dramatiques ».

Elle nous a d'ailleurs invités à aller frapper à la porte de la Région wallonne en donnant l'exemple de Bruxelles.

Les deux Parlements se renvoient la balle, sauf que, la balle, ce sont des vies, des centaines et des milliers de vies, qui, jour après jour, sombrent un peu plus dans la précarité.

Une pétition, lancée il y a seulement 24 heures, a déjà reçu près de 200 signatures et des dizaines de témoignages.

J'ai pris un témoignage pour vous le rapporter ici.

(Réactions dans l'assemblée)

Sébastien, de Liège, nous dit : « Je signe cette pétition, car je ne peux pas exercer ma profession normalement depuis des mois et pendant longtemps encore, car toutes les représentations et répétitions théâtrales ont été annulées. À l'instar de beaucoup de mes collègues, je suis en train de m'appauvrir, de me précariser, de m'inquiéter, parce que je suis le père de

deux petites filles qui ont besoin d'un avenir et de sérénité ».

Un autre témoignage d'une Bruxelloise, qui a signé la pétition pour soutenir les Wallons, parle de discrimination inadmissible.

Le Conseil d'État a rendu un avis défavorable pour cause de compétence, mais la compétence en question semble s'être perdue quelque part. Nous avons la possibilité de dépasser cet avis. Je vous donne deux exemples :

- premièrement, l'avis du Conseil d'État n'est pas contraignant. Pour preuve, la Région bruxelloise a, malgré cet avis défavorable, octroyé des aides directes aux travailleurs de la culture à deux reprises ;
- deuxièmement, le ministre Crucke a déjà déclaré dans ce Parlement vouloir aider les travailleurs de la culture. Il y a même une tout autre sorte d'aide qui a été lancée il n'y a pas longtemps via un appel à projets au niveau wallon.

Ce que je comprends par cela, c'est que la Région wallonne peut effectivement bien s'occuper de compétences culturelles, du moins quand elle le souhaite.

Aujourd'hui, le PTB ne vous demande pas d'être favorable à cette proposition de résolution qu'il a déposée pour soutenir directement les travailleurs de la culture.

Par contre, je vais vous demander qu'au moins le débat puisse avoir lieu et qu'au moins cette proposition de résolution puisse passer la porte de ce Parlement par rapport à tous les éléments que je viens de vous prouver ici.

Je pense qu'il faut aller au-delà des couacs institutionnels qui dépassent complètement l'entendement dans ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Nous sommes tous impliqués dans le secteur culturel et dans le secteur des festivals. N'est-ce pas, Madame Greoli ? Je pourrais vous citer un tas d'exemples de personnes, dont certaines me sont très proches, qui viennent de perdre leur emploi dans le secteur de l'événementiel. À cet égard, je crois que tout le monde connaît tout le monde et sait combien la situation est difficile.

J'ai soutenu l'irrecevabilité parce que, jusqu'à preuve du contraire – et peut-être que notre pays est compliqué –, ce n'est pas une compétence wallonne. Ce le sera peut-être un jour. Je suis sûr que le président de l'assemblée serait favorable à soutenir ce transfert de compétence, mais, dans l'état actuel, ce n'est pas du tout une compétence régionale. C'est d'ailleurs ce qu'a dit le

Conseil d'État, que n'a pas suivi, comme vous venez de l'indiquer, la Région bruxelloise.

Ceci étant dit, une simple et modeste intervention, en disant que nous nous sommes tous engagés à ne laisser, autant que faire se peut, personne au bord du chemin. C'est compliqué.

Je voulais profiter de la présente situation pour inviter le Gouvernement wallon à mettre en œuvre tout ce qui était possible, en concertation avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour envisager dans quelle mesure des aides ponctuelles à ces personnes, qui ne sont pas subsidiées et qui se retrouvent confrontées à ces difficultés, puissent, le cas échéant, être aidées.

Je ne m'engage pas au-delà de cela.

J'invite donc le Gouvernement wallon à aller dans ce sens et je le remercie déjà pour la réceptivité dont il fera preuve.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – La recevabilité porte sur une proposition de texte. Nous avons entendu l'analyse des services et du président et nous devons nous incliner devant cette analyse.

Ceci étant, au-delà du travail déjà fait par la Wallonie, comme par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par l'État fédéral, il y a un travail à poursuivre pour les travailleurs de la culture, qu'il s'agisse d'intermittents, qu'il s'agisse d'ASBL à activité économique dans le domaine culturel, qu'il s'agisse plus largement du redéploiement, qui a évidemment une dimension culturelle.

Nous pensons que le Gouvernement wallon a un rôle à jouer, comme le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et comme le Gouvernement fédéral.

Comme Mme Pavet le sait, puisque cela a été aussi discuté en commission du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Fédération, à travers sa ministre de la Culture, a initié récemment une réunion qui devra rassembler tous les ministres de tous les niveaux de pouvoir concernés par des aides impactant potentiellement les opérateurs, travailleurs, entreprises ou associations culturelles et, pour ce qui nous concerne, les ministres de l'Économie et du Budget.

Nous appelons le Gouvernement à continuer son effort, que ce soit par des politiques croisées, que ce soit par des décrets conjoints, que ce soit à travers le levier économique ou par d'autres actions. Il y a un travail à poursuivre et, au passage, que le Gouvernement n'hésite pas à consulter les fédérations de la culture ou des acteurs culturels en Wallonie pour pouvoir, par rapport à ce problème, mais plus largement par rapport à l'enjeu

du redéploiement, embrasser l'ensemble de la dynamique.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – C'est déjà arrivé, mais il n'est pas courant que l'on insiste dès lors que l'irrecevabilité est tellement manifeste, est soulevée par les services et est confirmée par le Bureau élargi.

On est dans un débat qui, au départ, devrait être de procédure. En dignité parlementaire, on devrait en rester là.

Je ne doute pas une seule seconde que, dans les 10-15 minutes qui vont arriver, il y aura sur les réseaux sociaux une communication du PTB pour signaler l'absolu scandale que constitue le fait que le Parlement de Wallonie respecte la législation et nos institutions de droit.

Sur le fond, c'est tellement facile, c'est tellement évident, c'est tellement simple de demander tout cela. C'est oublier tout ce qui se fait en concertation avec les différents gouvernements de notre pays. C'est oublier que l'on essaie de trouver des solutions, indépendamment de la complexité, il est vrai, de notre mécanisme institutionnel.

Je ne vais pas regarder sur Facebook parce que cela m'énerve, parce que cela ne sert à rien, parce que c'est tellement populiste et tellement simpliste.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Le caractère irrecevable me paraît tout à fait manifeste et ne doit pas être remis en question.

J'aime aussi à rappeler à certains que ce n'est pas la Région bruxelloise qui est intervenue. C'est au travers de la Cocof, c'est-à-dire au travers de compétences spécifiques remises à la Région bruxelloise. Je ne ferai pas ici de commentaire personnel sur la complexité de la Région bruxelloise en tant que telle.

Il n'empêche que, là où nous sommes incompétents pour intervenir, il se fait que la Cocof est compétente pour intervenir. Ne mélangeons donc pas tout.

La dernière chose que je voudrais dire, c'est que, sans aucun doute, certains vont se servir de cela pour dire que la Région wallonne ne veut rien faire.

Je tiens à dire – et nous sommes plusieurs à le faire et à le rappeler de manière régulière – que la Région wallonne peut intervenir dans l'aide aux artistes dans le statut et dans l'accessibilité du statut d'artiste au travers des mécanismes de chômage. Je sais, pour avoir interrogé la ministre Morreale, encore hier, sur cette question qu'elle est en train d'y travailler et qu'elle reviendra devant nous à ce à ce sujet.

Premièrement, l'irrecevabilité me paraît manifeste. Deuxièmement, ne confondons pas les compétences de la Région wallonne et celles de la Cocof. Troisièmement, attendons l'évaluation de ce que la ministre m'a dit avoir mis en place. Là, je ne me rappelle pas avoir entendu le PTB.

M. le Président. – Nous procéderons au vote à l'issue des travaux.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Pavet (PTB). – Ce que Mme Greoli dit – Cocof ou pas Cocof – ne change rien au fait que l'avis du Conseil d'État était défavorable et que cet avis n'est pas contraignant.

Pour moi, il y a donc deux poids deux mesures dans ce Parlement sur l'utilisation de l'avis du Conseil d'État. On a appris, il n'y a pas longtemps, dans la presse, que l'avis n'avait même pas été demandé au niveau des pouvoirs spéciaux.

Vous vous cachez derrière l'avis, qui n'est pas contraignant, du Conseil d'État, mais, quand il s'agit, au contraire, de mettre en place les pouvoirs spéciaux, vous ne demandez même pas cet avis.

C'est sorti dans la presse, c'est l'avis de trois juristes de l'ULB et de l'ULiège.

On a donc, au sein de ce Parlement, deux partis qui jouent un double jeu – le PS et Ecolo –, car ces deux partis interdisent à l'opposition de proposer le même type d'aide qu'ils se sont eux-mêmes permis de proposer et de mettre en place en Région bruxelloise pour les techniciens et pour les artistes.

Pour moi, vous vous moquez de l'opposition – on va s'en remettre –, mais vous vous moquez également du débat démocratique vu que vous ne laissez même pas entrer cette proposition au sein du Parlement.

Pire que tout, je pense que vous vous moquez aussi – et c'est le plus grave – de milliers d'artistes et de techniciens.

Effectivement, Monsieur Frédéric, il y en a qui sont restés sur le carreau. Les autres Régions ont trouvé le moyen de leur offrir des aides directes pour les soutenir. Toutes les Régions sauf la Région wallonne. C'est donc à eux que vous devrez des explications.

Je pense qu'il va falloir revoir votre argumentaire – et un fameux coup – pour les convaincre que ce qui est possible à Bruxelles n'est même pas discutable en Wallonie.

M. le Président. – Leur formation politique ayant été interpellée, MM. Frédéric et Hazée ont demandé la parole. Je la leur donne succinctement.

La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je ne vais pas essayer de donner un cours à notre jeune collègue au niveau institutionnel – cela paraîtrait prétentieux –, mais je pense qu’il faudrait un peu étudier l’histoire de nos institutions et leur composition pour parler de la même voix.

Il n’y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Vous venez de tirer des conclusions qui ne correspondent en rien... Vous n’avez peut-être pas écouté, mais il faut s’ouvrir l’esprit – on n’est pas seulement formaté – et écouter ce que les autres disent. Vous n’avez pas écouté ce que j’ai dit, et c’est triste.

J’ai invité le Gouvernement wallon à prendre une initiative – elle va se concrétiser, comme M. Hazée l’a signalé – pour s’accorder avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de prendre des mesures d’aide à l’égard de ces gens qui sont sur le carreau aujourd’hui parce qu’ils n’ont plus d’activité.

Je ne sais pas comment je dois vous le dire, mais, de toute façon, votre synthèse sur les réseaux sociaux sera certainement : « Ils n’ont pas voulu, ils ont décidé. Regardez ! » C’est comme cela tout le temps, et l’on est habitué. Vous dépenserez encore quelques dizaines de milliers d’euros pour les sponsoriser. C’est quand même 150 000 euros depuis quelques mois. Vous n’êtes donc pas à 1 euro près à cet égard.

M. le Président. – Je vais d’abord donner la parole à M. Hazée, je vous donnerai ensuite une dernière fois la parole et puis nous passerons au décret suivant.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Les propos qui ont été tenus sont absolument grotesques.

Nous avons travaillé, nous travaillons, nous continuerons à travailler, que ce soit ici, que ce soit à la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit au niveau du Fédéral.

Au niveau du Fédéral, c’est notamment la question du statut des artistes. Pas plus tard que cette semaine, des budgets seront dégagés pour avancer sur cette question.

C’est de manière concrète que l’on continuera à travailler, en cherchant – parfois, ce n’est pas simple, en effet – à passer à travers toute la difficulté institutionnelle de notre pays, mais c’est un autre débat.

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Pavet (PTB). – J’ai bien compris ce que vous nous demandez, Monsieur Frédéric : vous nous demandez de faire confiance au Gouvernement et vous

faites taire l’opposition qui vient avec des propositions constructives.

(Réactions dans l’assemblée)

Je tiens ici à témoigner tout mon soutien à ce secteur et à tous ces travailleurs encore laissés sur le carreau par la Région wallonne.

Je les soutiens vraiment par rapport à la pandémie, mais aussi par rapport à l’inaction du Gouvernement wallon face à leur détresse puisqu’ils n’ont toujours pas reçu d’aide directe. C’est la seule Région où cela se passe comme cela.

(Réactions dans l’assemblée)

M. le Président. – Je ne devrais pas, mais je vais le faire quand même.

Je remercie Mme Pavet d’avoir une vision extensive des compétences régionales, et qu’elle sache que je la soutiens entièrement.

(Applaudissements)

J’espère que, après la déclaration de M. Frédéric, le Gouvernement va s’inscrire dans cette volonté active d’accaparer des compétences supplémentaires.

Nous procéderons au vote à l’issue des travaux.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L’ACCORD DE COOPÉRATION DU
24 AVRIL 2020 ENTRE L’ÉTAT FÉDÉRAL, LA
RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE
ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
RELATIF À L’EXÉCUTION DE PLUSIEURS
DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 2016/2284 DU
PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU
14 DÉCEMBRE 2016 CONCERNANT LA
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS NATIONALES DE
CERTAINS POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES,
MODIFIANT LA DIRECTIVE 2003/35/CE ET
ABROGEANT LA DIRECTIVE 2001/81/CE
(DOC. 286 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen du projet de décret portant assentiment à l’accord de coopération du 24 avril 2020 entre l’État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l’exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE (Doc. 286 (2020-2021) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

Un rapport a été déposé par Mme Pécriaux sous le n° 286 (2020-2021) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – C'est la continuité des textes votés le 16 juillet sur le Protocole de Göteborg. On avait voté pour et il n'y a donc aucune raison de s'opposer ici.

Il n'y a pas non plus de raison de refaire l'entièreté du débat de juillet ni même celui en commission, où votre conseillère nous a très bien expliqué certains éléments, notamment sur la répartition entre Régions, puisque plusieurs Régions plus urbaines n'ont pas les mêmes polluants, Bruxelles n'ayant presque pas d'émissions d'ammoniac.

Je me permettrai quand même de relever quelques éléments intéressants.

Nous avons pu constater que le méthane, deuxième polluant atmosphérique après le CO₂, ne fait pas partie de cet accord. Pourtant, le méthane est certainement l'un des gaz les plus importants, dont une grande partie vient notamment des activités de traitement des déchets. Vous m'avez d'ailleurs dit que la Commission européenne vient de sortir une stratégie spécifique concernant le méthane, dont nous reparlerons très prochainement en commission.

Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a près de 342 000 décès prématurés dans l'Union européenne attribués aux particules en suspension, dont plus de 10 000 en Belgique. Ce n'est donc pas une thématique anodine.

Nous avons également bien conscience que le cadre de ces projets de décret est d'encourager les pays voisins – comme vous l'avez d'ailleurs dit en commission et en séance plénière –, notamment les pays d'Europe de l'Est, puisque la Wallonie respecte déjà les objectifs 2020.

Avec le PTB, nous sommes pour une Europe de la coopération et nous pensons donc que la meilleure façon de lutter contre les pollutions transfrontalières est de pratiquer la meilleure coopération avec les pays de

l'Union européenne parce que nous sommes tous liés et interdépendants.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, chers collègues, comme vous avez pu en prendre connaissance dans le rapport écrit dont il est question, le Gouvernement wallon a transposé, par arrêté du 11 avril 2019, la Directive européenne 2016/2284 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques.

La Wallonie a porté assentiment à l'accord de coopération de Göteborg par le décret du 16 juillet 2020 qui vise une réduction des émissions pour chaque année, de 2020 à 2029, similaire aux engagements nationaux.

La Région wallonne respecte déjà les plafonds d'émissions établis par ces protocoles. Le vote de ce jour constitue juste une procédure formelle d'assentiment de l'accord de coopération pour que la Belgique soit en ordre au regard de ses obligations internationales. Toutefois, ce sujet est priorité. Il ne faut pas oublier que les polluants atmosphériques sont présents en permanence dans notre atmosphère, certes à des concentrations évitant des problèmes aigus dans la plupart des cas, mais entraînant à long terme une certaine vulnérabilité sur le plan de la santé et en particulier sur celle des populations fragiles. Malheureusement, ceux qui en seront les premières victimes sont les populations des centres-villes qui n'ont parfois pas les moyens de changer d'air pour respirer un air plus frais, plus sain, ni de se soigner correctement.

Mme la Ministre a par ailleurs partagé notre constat en commission et nous en sommes rassurés.

D'ailleurs, le Gouvernement poursuit son programme ambitieux en matière de lutte contre la pollution de l'air. En effet, celui-ci a travaillé intensément durant cette première année de législature sur le volet « Mesure de la qualité de l'air » avec un ensemble d'actions prises en la matière. Notons par exemple le renforcement des moyens de surveillance avec les différentes stations de mesures fixées par l'Institut Scientifique de Service public où, à travers le site Wallonair.be, qui a été lancé pour donner une information la plus pédagogique possible et la plus accessible à tous sur l'état de la qualité de l'air dans notre Région.

Par ailleurs, nous sommes satisfaits des objectifs ambitieux affichés dans le cadre du plan Air-Climat-Énergie qui permettent d'aller plus loin que les objectifs fixés par la directive européenne NEC concernant la réduction de certains polluants atmosphériques.

S'il n'est néanmoins pas indéniable que la législation wallonne est ambitieuse, il n'en reste pas moins que la pollution de l'air était encore responsable

d'environ 10 000 décès prématurés en Belgique en 2016. C'est énorme et il faut continuer à agir.

Mon groupe restera très attentif, aux nécessaires avancées en la matière. Vous l'aurez compris, chers collègues, dans le cadre de mes propos, nous voterons pour le projet du décret. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Le cdH accueille favorablement ce projet de décret qui vise à porter assentiment à un accord de coopération dont l'objectif est de lutter contre les polluants atmosphériques. Il s'agit là de mesures indispensables à prendre pour préserver notre santé, notre nature, notre environnement. Le travail de transposition des directives concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques en droit wallon a déjà été opéré sous la précédente législature, et se poursuit donc ici.

Obtenir un accord de coopération sur une telle matière est important. Chaque Région et le Fédéral doivent en effet travailler ensemble dans la lutte contre les polluants atmosphériques parce que, la pollution ne s'arrête pas aux frontières, et les mesures en vue de lutter contre la pollution atmosphérique doivent se poursuivre au-delà de nos frontières belges.

Nous savons et saluons le fait que la Belgique et la Wallonie aient déjà largement atteint des objectifs qui leur étaient assignés en termes de réduction des émissions grâce à une politique volontariste mise en place depuis plusieurs années. Mais la problématique de la pollution de l'air reste toutefois structurelle et demande des efforts constants.

Madame la Ministre, vous avez annoncé le développement de 350 stations de mesure dans les communes, ainsi que des stations mobiles. Il s'agit là d'un élément très intéressant et ces informations précises seront reprises sur le site Wallonair. L'objectif sera d'adopter des politiques efficaces et concrètes afin de vivre dans un environnement plus sain.

Pour conclure, plus que jamais, en ces temps de crise sanitaire, de telles mesures sont absolument nécessaires au vu du lien entre la qualité de l'air et la circulation des virus. Merci beaucoup pour le suivi que vous ferez de ce dossier, Madame la Ministre.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, chers collègues, la pollution de l'air peut avoir divers effets à court et à long terme sur la santé. Elle accroît en effet, cela a été souligné par certains de mes collègues, le

risque de maladie respiratoire aiguë et chronique ainsi que de maladie cardiovasculaire.

Les efforts de la Wallonie en la matière sont donc primordiaux pour Ecolo, car différents groupes d'individus sont en effet touchés par la pollution de l'air, mais nous savons également que ce sont les populations les plus vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées, les ménages à faibles revenus, ayant un accès plus limité aux soins de santé, qui sont les plus sensibles aux effets préjudiciables de l'exposition à la pollution de l'air.

Comme d'autres collègues l'ont dit, le décret dont il est question aujourd'hui est essentiellement technique puisqu'il s'agit d'un accord de coopération entre le Fédéral et les Régions ayant trait à la mise en œuvre d'une directive européenne visant la baisse des émissions nationales de certains polluants atmosphériques à l'horizon 2020-2030. Il s'agit – d'autres collègues l'ont souligné également – d'objectifs que nous avons atteints, et l'on peut s'en féliciter, en Wallonie.

Le décret précise en outre la répartition de l'effort entre les Régions, mais aussi la manière dont le monitoring doit se mettre en place, ainsi que l'inventaire qui permettra à notre pays d'avoir un programme national de baisse des polluants atmosphériques, conformément à ce que prévoient nos engagements internationaux en la matière.

Vous vous en doutez, mon groupe votera donc favorablement le point qui nous est soumis aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, pour vos différentes interventions qui soulignent bien l'importance d'un tel document, même si, comme vous l'avez dit, nous sommes déjà de bons élèves en la matière en Wallonie et en Belgique.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit finalement, ce document, de l'accord, de l'accord, de l'accord. Pour faire simple, le Protocole international de Göteborg fixe les engagements nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques. Ce protocole a été traduit dans une directive, la directive que l'on appelle NEC, pour National Emission Ceilings, de 2016. Cette directive a été transposée en droit wallon en 2019 et elle fait aujourd'hui l'objet d'une répartition, étant donné le caractère interfédéral de la compétence, dans un accord de coopération du 24 avril 2020. Ce décret porte donc assentiment à cet accord de coopération.

Comme vous l'avez indiqué, cette directive comprend un premier groupe d'engagements qui

entreront en vigueur à partir de 2020, et un second groupe à partir de 2030.

Comme vous l'avez indiqué, l'enjeu qui nous occupe aujourd'hui est un enjeu de santé publique majeure, puisque 12 000 morts prématurées ont lieu chaque année en Belgique. C'est à peu près l'équivalent, comme vous le savez, du nombre de morts que nous déplorons de la crise sanitaire du covid-19 aujourd'hui. On voit à quel point cet enjeu est un enjeu crucial pour notre santé. Nous devons nous en saisir à bras-le-corps.

Comme je l'ai dit, la Wallonie et la Belgique respectent déjà les engagements qui sont pris dans le cadre de cet accord de coopération, mais la Wallonie va plus loin, puisque nous avons, dans le cadre de notre accord de gouvernement, la volonté à la fois de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de -55 %, ce qui est une autre thématique que la question de la qualité de l'air, puisque c'est la problématique du climat, mais nous savons à quel point les mesures qui seront prises en faveur du climat vont également avoir un impact positif sur la qualité de l'air.

À cet égard, les politiques menées dans le cadre du Gouvernement wallon en matière de mobilité ou en matière d'énergie sont vraiment des leviers essentiels pour améliorer structurellement la qualité de l'air.

À mon niveau, en matière de mesure de qualité de l'air, comme Mme Pécriaux l'a rappelé tout à l'heure, nous avons mis en place un nouveau portail pour le suivi de la qualité de l'air en Wallonie qui s'intitule Wallonair, qui se veut vraiment un outil pédagogique pour mesurer la qualité de l'air ambiant en direct ou en différé dans notre Région. Je vous invite vraiment largement à aller le consulter et à le diffuser autour de vous. Il comporte les données mesurées par une vingtaine de stations fixes de mesure de la qualité de l'air, mais ces stations seront complétées, comme cela a été indiqué également par M. Matagne, par un réseau complémentaire de 350 microcapteurs qui seront installés dès l'année prochaine, notamment sur les différentes maisons communales, pour se doter d'une mesure beaucoup plus fine de la qualité de notre environnement.

Par ailleurs, nous mettons en œuvre également l'interdiction progressive de circuler pour les véhicules les plus polluants à partir de 2023, comme le prévoit le décret sur la pollution atmosphérique. Nous avons également lancé une étude sur les zones de basse émission qui nous permet d'affiner l'intérêt de ces zones de basse émission, en particulier dans les agglomérations de grande taille. Nous avons également un travail à travers l'ISSeP de vérification des émissions des installations industrielles via un réseau de contrôles fixes et mobiles. Il s'agit d'une série de mesures qui existent déjà et qui sont également prises.

Je voulais encore ajouter un point par rapport à cette ambition. Au-delà de ce que nous faisons déjà, nous savons que le plan Air-Climat-Énergie, le PACE, qui a déjà été coordonné au niveau de la Région, sera revu et renforcé en 2022 pour se mettre aux recommandations de l'OMS plus strictes en matière de qualité de l'air. Vous voyez donc que la Wallonie poursuit son ambition en la matière.

Dernier élément, pour répondre à M. le Député Dupont concernant la problématique particulière du méthane. Effectivement, le méthane ne figure pas dans le Protocole de Göteborg et donc forcément pas non plus dans les transpositions qui ont suivi dans le cadre de la directive NEC et des différents accords au niveau des États membres.

Néanmoins, comme vous l'avez rappelé, la Commission européenne vient d'adopter une stratégie de réduction du méthane qui vise les trois sources majeures : la production et le transport d'énergie, l'agriculture et les déchets. Cette stratégie annonce donc de futures législations européennes qui vont permettre de réduire les émissions de méthane pour 2030. Dans le cadre de la transposition de ces nouvelles réglementations européennes, nous pourrions adapter les outils légaux existants dans notre Région pour nous y conformer.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE (Doc. 286 (2020-2021) N° 1 et 2).

« Article unique

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE. »

- Pas d'objection ?
- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 4 DU DÉCRET DU
29 OCTOBRE 2020 OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19, DÉPOSÉE PAR
MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE
(DOC. 340 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 5 DU DÉCRET DU
29 OCTOBRE 2020 OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19 POUR LES MATIÈRES
RÉGLÉES PAR L'ARTICLE 38 DE LA
CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR
MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE
(DOC. 341 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen, sous le bénéfice de l'urgence, des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 340 (2020-2021) N° 1 et 2) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 341 (2020-2021) N° 1 et 2).

Ces propositions de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission des affaires générales et des relations internationales qui ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Bastin, pour un rapport oral.

M. Bastin, Rapporteur. – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Greffier et ses services pour leur réactivité. Je tiens aussi à remercier mes collègues de la commission qui m'ont désigné à l'unanimité comme rapporteur, avec beaucoup d'enthousiasme, pour cette proposition.

(Applaudissements)

Votre Commission des affaires générales et des relations internationales a examiné la proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 340 (2020-2021) N° 1) et la proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution déposée par MM. Frédéric, Wahl et Hazée (Doc. 341 (2020-2021) N° 1).

En date du 17 novembre 2020, les mêmes collègues ont déposé ces propositions de décret. Elles ont été prises en considération et envoyées en Commission des affaires générales et des relations internationales ce jour. L'urgence a été accordée par notre séance plénière pour un examen en commission.

M. Frédéric, coauteur, a indiqué que la crise est toujours importante et qu'il convient de pouvoir être réactif rapidement. Il lui apparaît que cela doit être une préoccupation de l'ensemble des députés de l'assemblée.

Les pouvoirs spéciaux ont été accordés le 29 octobre 2020 pour une période d'un mois. La volonté étant d'être en phase avec la réalité et l'octroi, pour une période courte, faisait preuve d'un certain optimisme.

Au vu de la situation actuelle, il est nécessaire de prolonger les pouvoirs spéciaux pour un mois afin de laisser au Gouvernement une capacité de réaction rapide.

Nous sommes ensuite entrés dans la discussion générale et M. Hazée confirme que la situation est toujours critique et que les pouvoirs spéciaux doivent être prolongés. Il est indiqué que ceux accordés le 29 octobre ont été utilisés de manière limitée, puisque,

en l'état, seuls deux textes ont été pris en matière d'expulsion et de funérailles. Il est aussi noté que les arrêtés qui sont pris doivent désormais être communiqués au Parlement avant leur publication au *Moniteur belge*.

M. le Ministre-Président indique que la situation sanitaire n'est pas bonne et qu'une amélioration satisfaisante ne peut pas être constatée. Les chiffres communiqués aujourd'hui font état de 4 805 cas par jour sur les sept derniers jours, dont 45 % en Wallonie.

La situation ne serait gérable que si le nombre de cas se situait entre 50 et 100. Il est vrai que ce chiffre est moins important qu'il y a quelques jours, mais les scientifiques conservent une crainte, car la vitesse de décroissance est ralentie. Nous arrivons dans un phénomène de palier.

Toujours hier, plus de 400 personnes ont été admises à l'hôpital dont 45 % en Wallonie. Plus de 6 000 lits sont occupés dont 40 % en Wallonie ; 1 359 lits le sont dans les unités de soins intensifs, dont 39 % en Wallonie.

Même si le chaos qui était craint a pu être évité et que des choix n'ont pas dû être opérés, les pourcentages restent importants et il n'est pas permis de dire que la situation est normalisée.

Les prévisions des épidémiologistes pour les 15 prochains jours concluent au maintien en phase 4.

Le 27 novembre, donc vendredi prochain, un nouveau point sera réalisé au Comité de concertation sur base des rapports des scientifiques et du commissaire fédéral.

La prolongation des pouvoirs spéciaux pour un mois est utile, car le Gouvernement doit encore prendre des décisions rapides et l'urgence de la situation ne permet pas que doivent être suivis les délais imposés par certaines procédures. Il est insisté sur le fait que les pouvoirs spéciaux seront utilisés avec circonspection.

Mme Bernard confirme que la situation reste difficile et que des mesures doivent encore être prises, mais le recours aux pouvoirs spéciaux n'est pas forcément utile et donne un mauvais signal en termes démocratiques.

En mars, la situation était imprévisible, mais il n'est plus permis de dire que, aujourd'hui, c'est le cas. De plus, le Parlement est en capacité technique de fonctionner et peut travailler vite. Pour ce qui est des délais imposés par les procédures, il est possible d'être créatifs pour avancer rapidement.

À l'exception du Parlement de la Communauté française, aucune entité fédérée n'a sollicité les pouvoirs spéciaux, pas plus que le pouvoir fédéral. Or, la gestion de la crise est la même.

Selon plusieurs avis de constitutionnalistes, le Parlement se voit privé d'une partie de ses prérogatives quand les pouvoirs spéciaux sont accordés. Il est donc suggéré de faire appel à l'intelligence collective des membres du Parlement wallon plutôt qu'aux pouvoirs spéciaux.

Le PTB se prononcera donc contre les propositions de décret à l'examen.

M. Desquesnes partage les considérations de M. le Ministre-Président quant à la situation problématique en Wallonie tant sur le plan sanitaire qu'économique. Il faut une action efficace et rapide, ce que permettent les pouvoirs spéciaux. Les pouvoirs spéciaux ne sont pas un confort pour le Gouvernement, mais permettent d'obtenir des résultats rapides.

Le groupe cdH est donc favorable à la prolongation pour un mois afin que les mesures utiles puissent être prises pour aider les Wallonnes et les Wallons.

M. le Ministre-Président rappelle que les pouvoirs spéciaux ne sont pas antidémocratiques. Ils sont prévus dans les textes fondamentaux et leur octroi suppose une validation par une majorité du Parlement.

Il est aussi observé qu'il n'est pas possible pour le Parlement wallon de se réunir quand il le souhaite dès lors qu'il doit tenir compte de l'agenda du Parlement de la Communauté française.

Quant à savoir pourquoi ils seraient accordés uniquement en Wallonie, il est rappelé que la Wallonie est, depuis quelques semaines, montrée du doigt dans le monde entier et qu'il faut faire face rapidement à cette situation. Il ne s'agit donc pas d'une question politique.

M. Frédéric indique par ailleurs que le Parlement bruxellois a accordé les pouvoirs spéciaux pour une période de deux mois.

Mme Bernard reconnaît que les pouvoirs spéciaux sont accordés par une majorité, mais cette décision entraîne un déficit du fonctionnement du Parlement, ce qui est un problème soulevé par plusieurs constitutionnalistes.

Par ailleurs, il est vrai qu'il faut négocier l'agenda avec le Parlement de la Communauté française, mais c'est possible.

Il est enfin regrettable que la Wallonie soit aujourd'hui montrée du doigt alors que le Gouvernement wallon disposait des pouvoirs spéciaux en mars, ce qui illustre que les pouvoirs spéciaux ne garantissent pas une bonne gestion de la crise.

M. le Ministre-Président conteste cette accusation gratuite. Les scientifiques ne donnent en l'état aucune justification probante qui permettrait d'expliquer la situation actuelle. Il est en tout cas faux de dire que la

situation est celle-là parce que le Gouvernement n'aurait pas utilisé adéquatement les pouvoirs spéciaux. Il est conclu que tout ne peut pas être politisé.

Mme Bernard est d'avis que toutes les décisions, comme les conséquences de ces décisions, ont un motif politique. Il est donc nécessaire de débattre des décisions.

M. Hazée a insisté sur le fait que les pouvoirs spéciaux constituent un système dérogatoire et exceptionnel et que ce système n'est pas actionné de gaieté de cœur, mais bien en raison d'un état de nécessité.

Il est par ailleurs rappelé que les pouvoirs spéciaux qui sont aujourd'hui accordés sont strictement limités aux mesures nécessaires pour gérer la crise.

Il est enfin observé que le Parlement peut délibérer pendant cette période et que la capacité d'initiative du Parlement reste possible.

Le Gouvernement a par ailleurs précisé qu'il utilisera les pouvoirs spéciaux avec circonspection.

Suite à cela ont eu lieu les examens et le vote des articles.

Dans le document 340, N° 1, l'article 1 et 2 n'ont fait l'objet d'aucun commentaire et ont été adoptés par 9 voix pour et 1 voix contre.

Dans le document 341, les articles 1er et 2e n'ont fait l'objet d'aucun commentaire. Ils ont été votés à 9 voix pour et une 1 voix contre.

Le vote sur l'ensemble, c'est exactement le même résultat. C'est 9 voix pour et 1 voix contre.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. – Merci, Monsieur Bastin, pour cet exercice toujours particulier.

Qui souhaite la parole ?

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Président, et merci, Monsieur Bastin, pour le rapport qui est un exercice difficile et qui reflète les discussions que nous avons eues en commission.

Je voudrais revenir sur les arguments que le groupe PTB a développés par rapport à cette demande de prolongation de pouvoirs spéciaux. Les pouvoirs spéciaux, grosso modo, c'est une façon de se passer des parlementaires pour prendre une série de décisions. C'est exact, ce n'est pas anodin, cela suppose des circonstances vraiment exceptionnelles et cela doit être

justifié par une crise telle qu'il faut aller vite sous peine de catastrophe.

Je répète que, contrairement au mois de mars où la situation était urgente et imprévue, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La seconde vague avait été annoncée. Les Gouvernements du pays ont en principe eu le temps de se préparer. Le Gouvernement wallon l'a d'ailleurs fait en partie, je pense par exemple au plan Rebond pour les maisons de repos. Je n'ai aucun doute sur l'investissement du Gouvernement pour faire face à la crise. Le Gouvernement a pris des mesures, même parfois difficiles, avec pour objectif de préserver la santé de la population, de l'aider à passer le cap de la crise économique et sociale. C'est une bonne chose. Toutes les mesures qui vont dans ce bon sens, nous les avons soutenues et nous les soutiendrons.

Par contre, il y a certaines options que nous ne partageons pas qui ont été prises. Je pense par exemple au système de locaprêt pour les locataires. Il y a d'autres décisions aussi que nous ne trouvons pas tout à fait adéquates et qui auraient pu être fortement améliorées s'il l'on avait eu un débat complet. Je pense par exemple à deux discussions qui ont eu lieu après coup : les mesures pour les indépendants et le suivi de contact. Dans ce contexte-là, c'est difficile pour nous de comprendre pourquoi le Gouvernement, et le Parlement qui a accordé les pouvoirs spéciaux, décide de mettre de côté toute la richesse qu'il y a au niveau des parlementaires, toute la richesse d'information, des liens de terrain, des relais qu'il y a au niveau des parlementaires.

Concernant les indépendants, s'il y avait eu un débat normal sur un projet de décret, vous auriez entendu notre contribution sur la nécessité de l'automatisme de l'aide et la vérification des dossiers a posteriori. Mais, ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu un arrêté qui organisait l'aide en demandant de vérifier des dossiers à l'avance, des formalités, des justifications, de sorte que beaucoup d'indépendants ne savaient finalement plus s'ils avaient, oui ou non, droit à quelque chose.

L'Union des classes moyennes a rapporté, pas plus tard que ce matin, qu'ils ont eu beaucoup d'appels. Ils ont dû renforcer leur centre d'appel téléphonique. Vingt téléphonistes à temps plein, ce n'était pas suffisant pour répondre aux demandes d'aide. On s'est rendu compte que certains, même beaucoup d'indépendants, sont dans une détresse vraiment sans nom comme le montre le drame qui vient de se produire à Liège.

Deuxième exemple, le suivi de contacts. Si l'on avait eu le débat avant de prendre la décision de confier du suivi de contacts à un *call center* privé, sous la direction et la responsabilité de l'AViQ, on aurait eu, avant de prendre la décision, la discussion sur l'importance d'impliquer la première ligne des soins de santé dans le *tracing* puisque cette première ligne est en contact direct avec les patients, les patients lui font

confiance, et l'on n'aurait peut-être pas connu toutes les difficultés et l'échec du *tracing* que l'on a connu pendant plusieurs mois.

On a dit, je l'ai entendu : « Oui, mais cette deuxième vague est plus importante que prévu ». Je repose la question : pourquoi le Gouvernement fédéral qui gère la crise dans l'ensemble du pays ne demande-t-il pas les pouvoirs spéciaux ? Pourquoi le Gouvernement flamand n'en demande-t-il pas non plus ? Cela veut-il dire que les défis ne sont pas les mêmes chez eux ? Bien sûr que si.

On peut même remarquer que le Gouvernement flamand n'a jamais demandé les pouvoirs spéciaux, même pas lors de la première vague.

En Flandre, on a géré la crise plus ou moins de la même façon qu'en Wallonie avec plus ou moins les mêmes résultats, bons et moins bons, et plus ou moins les mêmes difficultés.

Cela montre donc que le lien entre les pouvoirs spéciaux et la bonne gestion de la crise n'est pas mécanique, il n'est pas si évident. Et on le voit encore quand on lit le rapport d'Amnesty International sur la mauvaise gestion de la situation sanitaire dans les maisons de repos par les autorités.

Vous avez dit que le Parlement continue de fonctionner sans problème. C'est vrai pour une partie de ses missions. Les députés peuvent poser des questions et contrôler l'activité du Gouvernement a posteriori. Les députés peuvent proposer et déposer des propositions de décret, mais ce qui n'est plus possible avec les pouvoirs spéciaux – et c'est pourtant un aspect fondamental de l'activité des parlementaires – c'est que les députés ne peuvent plus donner leur avis sur les modifications que le Gouvernement veut apporter à la législation.

Pourtant, grâce aux moyens technologiques qui ont été mis en œuvre – et là, on doit remercier les services du Parlement pour tout ce qui a été entrepris –, le Parlement est fonctionnel, il est prêt à fonctionner, il est prêt à légiférer également dans l'urgence comme cela a été le cas, s'il le fallait.

J'en arrive à ma conclusion, c'est que la demande des pouvoirs spéciaux a un enjeu vraiment global, c'est le fait que nous sommes dans une crise sanitaire économique et sociale, mais qu'il y a aussi des enjeux démocratiques à la gestion de cette crise. Nous posons donc la question, avec le PTB : est-ce le moment de donner un signal qu'on va limiter les droits démocratiques en général et ceux du Parlement en particulier ? Nous pensons que non, d'autant plus qu'on n'est pas sûr qu'il n'y aura pas de troisième vague. Si jamais il y a une troisième vague, va-t-on avoir un mécanisme qui va, comme cela, de nouveau mettre au frigo les droits démocratiques et parlementaires à chaque fois qu'il y a une nouvelle vague qui arrive ?

J'espère qu'elle n'arrivera pas, on a parlé du vaccin tout à l'heure, on a donc de bons espoirs, mais sait-on jamais.

Nous pensons donc que dans l'état actuel des choses, c'est un abus qu'on est en train de faire en demandant cette prolongation des pouvoirs spéciaux. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le penser. Plusieurs constitutionnalistes ont posé le problème. Ils trouvent qu'on est en train de limiter de manière beaucoup trop drastique les droits démocratiques, notamment ceux du Parlement et de l'opposition, dans ce type de crise où, justement ce dont on a besoin, c'est la contribution de tout un chacun pour trouver des solutions. La population, en cas de crise comme celle qu'on connaît, sait être très créative, très réactive et elle sait être très solidaire.

C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre la prolongation de ces pouvoirs spéciaux, car nous estimons que ce n'est pas la solution, que la solution, pour nous, c'est de faire appel à l'intelligence collective pour pouvoir s'en sortir face à cette crise inédite.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – J'exprime le soutien de mon groupe à la proposition faite par les parlementaires de la majorité, parce que, à nos yeux, nous sommes effectivement dans une situation de crise à la fois sanitaire et économique extrêmement difficile et délicate. Cette situation nécessite donc des réponses fortes et rapides. C'est ce que mon groupe avait déjà exprimé lors de la première vague. C'est également ce que mon groupe avait exprimé il y a trois semaines. Ce n'est donc pas ni un confort pour le Parlement, ni un confort pour le Gouvernement, mais bien une responsabilité plus forte sur les épaules du Gouvernement.

Nous attendons des réponses, en particulier pour celles et ceux qui sont aujourd'hui nouvellement confinés, qui ne peuvent plus organiser leurs activités, qui ont perdu du chiffre d'affaires, qui, même s'ils ne sont pas aujourd'hui obligés d'être fermés, sont contraints sur le plan économique.

Nous attendons également, sur le plan sanitaire, que le Gouvernement réponde clairement à la promesse qu'il a faite au mois de juillet de refinancer le secteur non marchand et singulièrement celles et ceux qui travaillent dans les institutions, maisons de repos, centres d'hébergement pour personnes handicapées, l'aide et les soins à domicile. Il faut que la concertation avec les acteurs, les représentants, les fédérations professionnelles et les syndicats avance rapidement pour que, en Wallonie aussi, on traduise dans les faits, en amélioration de la qualité de leur travail, en amélioration et en revalorisation salariale, celles et ceux qui aujourd'hui sont à bout, sur les rotules.

Dans les maisons de repos, la situation est aujourd'hui difficile : beaucoup d'absences pour raisons de maladie, mais aussi pour des raisons de fatigue, d'usure, de burn-out. C'est un signal qu'il faut donner.

On est dans une situation extrêmement compliquée. Heureusement, à l'horizon, il y a les vaccins. On a eu l'occasion d'en débattre dans les questions d'actualité, il faut s'y préparer. Il faudra sans doute aussi, dans ce cadre-là, prendre des mesures rapides et fortes pour se mettre en place et faire en sorte que nous participions tous, nous citoyens de Wallonie, à l'effort nécessaire. Néanmoins, il revient à la Wallonie de répondre à ces exigences.

Ces éléments, il faut les réussir, Monsieur le Ministre-Président ; c'est le défi qui est le vôtre aujourd'hui. C'est pour cela que le groupe cdH va voter ce texte. Nous espérons que vous en ferez un bon usage, efficace, pour nos concitoyennes et concitoyens. Il faut appuyer sur le turbo.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Même si le rapport a été fort bien fait et complet, j'ai quelques mots. Nous ne ferons pas ici l'apologie des pouvoirs spéciaux, c'est une procédure exceptionnelle et dérogatoire, qui n'est évidemment pas mise en œuvre de gaieté de cœur, mais qui est liée à un état de nécessité. Le ministre-président a rappelé tout à l'heure les chiffres, leur évolution positive, fort heureusement.

Fort heureusement, le point le plus critique, le point où, à un moment donné, un choix dans les patients aurait dû être fait, n'a pas été atteint. C'est un point tout à fait vital. Cependant, la situation reste extrêmement tendue, extrêmement critique et aujourd'hui encore imprévisible.

Ensuite, cette procédure est mobilisée de façon très restrictive. Je veux rappeler le cadre, le périmètre d'action qui, par rapport aux pouvoirs spéciaux de la première vague, a été resserré sur l'article premier des deux articles du décret de mars 2020. C'est également le délai. Nous savions, en prévoyant un délai d'un mois il y a trois semaines, que nous serions probablement appelés à en redébattre aujourd'hui, c'est néanmoins le choix qui a été fait, précisément pour marquer le caractère exceptionnel et l'appréciation continue dans la nécessité de cette procédure.

Le Gouvernement s'est engagé à une utilisation parcimonieuse, c'est également un point tout à fait essentiel. Depuis trois semaines, deux arrêtés ont été adoptés, pour deux cas où je n'ai entendu personne contester l'urgence des situations concrètes auxquelles ils ont cherché à répondre : pour ce qui concerne les funérailles et sépultures d'une part, pour ce qui concerne les expulsions des logements d'autre part.

Pour conclure, il apparaît aujourd'hui périlleux de considérer qu'une telle possibilité d'action immédiate et impérieuse de façon circonscrite ne sera en aucun cas nécessaire.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je vais quand même le faire. Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit, mais il y a parfois des choses extrêmement difficiles à entendre.

Depuis que l'on a voté les pouvoirs spéciaux pour la deuxième vague, il y a eu deux arrêtés. Lors de la première vague, il y en a eu 53, qui sont d'ailleurs tous en confirmation, sans que j'aie eu le sentiment que cela soulève des débats sans fin dans les commissions. C'est en tout cas ce qu'il s'est passé cette semaine.

Je suis un peu fatigué d'entendre que l'on ne respecte pas la démocratie ; ou alors on a une conception différente de la démocratie. À mon avis, c'est cela. J'ai vu certaines démocraties, en Chine ou ailleurs, et c'est très structuré, très organisé. C'est très différent comme perception.

Madame la Cheffe de groupe intérimaire du PTB, ma conception de la démocratie, c'est le débat parlementaire. C'est d'ailleurs ce que nous sommes en train de faire pour l'instant. Parfois, on en use et l'on en abuse. J'entends, pendant des heures et des heures, tourner en boucle avec les mêmes arguments sans qu'ils soient rénovés ou renouvelés à aucun moment. Accuser le Parlement wallon de ne pas faire preuve de transparence et de démocratie, c'est un truc que je ne peux pas entendre. Pour quelqu'un comme moi, et comme d'autres collègues, qui participe aux travaux activement et qui essaie de faire son job...

Une commission spéciale. Nous étions les seuls à la mettre en place ; des centaines d'heures, des centaines de questions la Commission spéciale covid, des heures et des heures. Vous n'allez pas me dire que vous n'avez pas eu le droit de vous exprimer. Un jour, je vais faire un comptage du temps passé au PTB à réexpliquer pendant des heures cent fois la même chose. On nous prend sûrement pour des séniles ou des débiles qui ne comprennent rien. Je peux vous reparler des recommandations de 2006 : à chaque fois, j'attends à quelle heure cela va sortir parce que c'est systématique. Personne d'autre que le PTB n'en a entendu parler, mais on en parle à chaque fois.

Ma conception de la démocratie, c'est le débat de fond. Je ne vois pas en quoi nous avons été brimés dans ce Parlement par les pouvoirs spéciaux.

J'en terminerai – je m'étais engagé à être bref et je le serai – en disant que vous revenez systématiquement avec une revendication, c'est mobiliser l'intelligence collective. Je suis d'accord avec vous là-dessus et je

partage à 100 %, à une condition : que l'ensemble de l'intelligence collective se veuille constructive. Je suis désolé de vous le dire, mais, comme nous sommes entre nous, je peux le faire : ce n'est pas ce que j'ai perçu de la part du PTB depuis plusieurs mois. Je n'ai pas ressenti une volonté d'être constructif dans ce Parlement, mais de tirer à vue, avec quelques cibles, que l'on n'arrive d'ailleurs pas à atteindre.

Les expressions de celles et ceux qui connaissent la réalité – ni vous ni nous –, ceux qui sont dans les salles d'opération, aux soins intensifs, qui travaillent dans les maisons de repos, ce n'est ni vous ni nous. Eux, ils savent de quoi ils parlent et ils sont venus le faire de façon remarquable, avec le cœur, l'émotion, qui devrait, en principe, toucher les parlementaires, qu'ils soient extrémistes ou non.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, très brièvement parce que je pense que tout a été dit.

Je m'en réfère aux explications du ministre-président en commission de la nécessité de prendre les dispositions en raison des circonstances que nous connaissons.

Je rejoins pleinement ce qui a été dit par mes collègues de la majorité, mais également par le chef du groupe du cdH en disant qu'il y a un grand respect du Gouvernement des limites et de l'utilisation des pouvoirs spéciaux que nous avons octroyés et que nous allons prolonger.

Je ne peux que m'en réjouir et leur souhaiter énormément de courage pour tout le travail qu'ils sont amenés à effectuer.

Pour le surplus, je constate que la position du PTB – je le pense depuis le premier jour et donc je ne découvre rien – persiste dans un certain état d'esprit qui n'est pas le nôtre, qui n'est pas celui de la démocratie telle que nous la concevons, telle que nous la vivons, telle que nous pouvons en profiter. C'est un autre mécanisme, c'est un autre moyen de penser auquel je ne crois pas, qui n'a jamais fait ses preuves. Simplement, on s'enfonce à cet égard-là dans une certaine conception particulièrement fermée de la société.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Par rapport à l'état d'esprit constructif, je pense que nous avons participé au débat, aux discussions avec des propositions, avec des questions qui ont même parfois été entendues. La question de l'expulsion, une des mesures qui a été récemment prise. Nous avons posé des questions sur les expulsions, il y a eu cet arrêté pour les empêcher. Cet arrêté aurait pu être pris sans pouvoirs spéciaux. On

pouvait en faire une proposition et en discuter ici. Cela, c'est un aspect des discussions, des débats.

Pour répondre à M. Frédéric qui dit que nous venons tout le temps avec les mêmes rengaines, je pourrais quand même lui en renvoyer quelques-unes aussi, dans le sens : « J'avais prévu de ne rien dire, mais je vais dire quand même. Le PTB, ce sont des populistes. Le PTB, ce sont des simplistes. » Cela, c'est M. Wahl qui l'a dit.

(Réactions dans l'assemblée)

Question d'avoir aussi des discours tout faits, tout prêts qu'on répète à chaque séance. Vous avez aussi votre préparation, Monsieur Frédéric. Chacun l'a fait à sa façon. Vous avez vos idées. Nous avons les nôtres.

Justement, la question des pouvoirs spéciaux, cela revient à ce que l'opposition n'ait plus tous les moyens dont elle devrait pouvoir jouir pour exprimer ses idées, les défendre et se faire entendre. C'est pour cela que nous allons voter contre cette prolongation des pouvoirs spéciaux.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je ne l'avais pas demandé, mais si vous me la donnez, je ne voudrais pas allonger les débats, car je voudrais surtout remercier nos collègues parlementaires, à la fois pour la qualité des travaux et la patience dont il faut faire preuve.

Ce que j'entends en partie est contraire à la vérité.

Pourquoi la Wallonie serait-elle, à certains moments, dans cette situation de pouvoirs spéciaux très limités, qui n'empêche pas le Parlement de se réunir ? Pour le moment, qu'on le veuille ou pas, nous sommes montrés du doigt, tant sur le plan national qu'international et nous nous n'avons toujours pas d'explication du pourquoi cela a commencé à Anvers, cela s'est poursuivi à Bruxelles, maintenant du côté de la Wallonie. C'est vrai que notre responsabilité a été redoublée, nous devons agir. C'est ce que nous voulons faire.

Pour le reste, je dirais que nos collègues se sont exprimés – je ne vais pas allonger – mais quand j'entends toutes les bonnes idées que l'on a autour de la table que certains ont des idées qui seraient meilleures que celles des autres, je me dis : « Elio, tu as été négociateur de l'accord du Gouvernement ». Au tout début, je me souviens avoir convié le PTB à venir s'asseoir, à venir travailler, à finalement mettre en œuvre toutes ces idées géniales et l'on nous a envoyés promener. Je me suis retrouvé avec un show médiatique à l'extérieur. Je me dis, quand on a tant de bonnes idées, mais nom d'une pipe, pourquoi ne pas assumer sa responsabilité ?

Quant à la démocratie, je voudrais vous féliciter, parce que s'il y a un parlement où la démocratie est vivante, c'est bien le Parlement wallon.

(Applaudissements)

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 4 DU DÉCRET DU
29 OCTOBRE 2020 OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19, DÉPOSÉE PAR
MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE
(DOC. 340 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 (Doc. 340 (2020-2021) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Dans l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, le mot « un » est remplacé par le mot « deux ». »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

Le présent décret entre en vigueur le lendemain du jour de sa promulgation par le Gouvernement wallon. »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 5 DU DÉCRET DU
29 OCTOBRE 2020 OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19 POUR LES MATIÈRES
RÉGLÉES PAR L'ARTICLE 38 DE LA
CONSTITUTION, DÉPOSÉE PAR
MM. FRÉDÉRIC, WAHL ET HAZÉE
(DOC. 341 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 38 de la Constitution (Doc. 341 (2020-2021) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« Article premier

Dans l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution, le mot « un » est remplacé par le mot « deux ». »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« Art. 2

Le présent décret entre en vigueur le lendemain du jour de sa promulgation par le Gouvernement wallon. »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 4 DU DÉCRET DU
29 OCTOBRE 2020 OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19
(DOC. 340 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant l'article 4 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 (Doc. 340 (2020-2021) N° 1 et 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Grovonius, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

66 membres prennent part au vote.

57 membres répondent oui.

9 membres répondent non.

Mme Grovonius m'a fait savoir, après la clôture du vote, qu'il fallait prendre son vote pour un vote positif.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 5 DU DÉCRET DU
29 OCTOBRE 2020 OCTROYANT DES
POUVOIRS SPÉCIAUX AU GOUVERNEMENT
WALLON EN VUE DE FAIRE FACE À LA
DEUXIÈME VAGUE DE LA CRISE SANITAIRE
DE LA COVID-19 POUR LES MATIÈRES
RÉGLÉES PAR L'ARTICLE 38 DE LA
CONSTITUTION
(DOC. 341 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant l'article 5 du décret du 29 octobre 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon en vue de faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19 pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution (Doc. 341 (2020-2021) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Nikolic, Péceriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Grovonius, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

68 membres prennent part au vote.

58 membres répondent oui.

10 membres répondent non.

Mme Grovonius m'a fait savoir, après la clôture du vote, qu'il fallait prendre son vote pour un vote positif.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. MATAGNE À M. HENRY, MINISTRE DU
CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ,
SUR LE PROJET DE TAXATION
KILOMÉTRIQUE DE LA MINISTRE
BRUXELLOISE DE LA MOBILITÉ ET SON
IMPACT DÉSASTREUX SUR LES NAVETTEURS
WALLONS PAR MM. FLORENT, WAHL,
LEGASSE, MATAGNE ET NEMES
(DOC. 322 (2020-2021) N° 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur le projet de taxation kilométrique de la ministre bruxelloise de la Mobilité et son impact désastreux sur les navetteurs wallons par MM. Florent, Wahl, Legasse, Matagne et Nemes (Doc. 322 (2020-2021) N° 1).

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Florent, auteur principal du projet de motion, pour trois minutes.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Président, chers collègues, en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, nous avons longuement débattu sur le projet à l'étude en Région de Bruxelles-Capitale de redevance kilométrique intelligente. Plus exactement, nous avons longuement débattu sur les hypothèses qui ont été publiées quelques jours avant dans le journal *L'Écho*.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous étions tous d'accord – mais pas forcément pour les mêmes raisons – pour dire que les simulations de *L'Écho* posent problème et appellent un certain nombre de questions légitimes. Quelles sont-elles ? Les questions concernant le modèle proposé et surtout les modalités précises. Comment assurer que ce modèle soit cohérent et juste ? L'une des questions qui est souvent revenue : qu'en est-il du développement des alternatives supplémentaires à celles qui existent déjà ? Enfin, la question de la concertation indispensable entre les Régions.

Cette motion, portée tant par la majorité que par l'opposition – et c'est assez rare pour être souligné –, appelle à cette concertation. Elle demande au Gouvernement wallon de solliciter cette concertation auprès du Gouvernement bruxellois et d'inscrire la problématique à l'ordre du jour du prochain comité de concertation.

Je terminerai par rappeler ceci, et c'est important, en matière de pollution de l'air, d'embouteillages, du tout à la voiture, le statu quo en Wallonie et plus encore à

Bruxelles, n'est simplement pas possible. On l'a encore vu lorsque nous avons voté l'accord sur les polluants atmosphériques il y a une demi-heure.

Bruxelles étant l'une des villes les plus congestionnées d'Europe, la Région bruxelloise est dans son rôle, dans sa volonté de réduire cette congestion. Nous appelons simplement à discuter sereinement des solutions pour y parvenir. En l'état, les différentes hypothèses évoquées par *L'Écho* ne sont pas acceptables et nous demandons cette concertation pour faire parvenir les meilleures solutions possible autour de Bruxelles-Capitale.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Merci, Monsieur le Président. Je peux tout à fait rejoindre ce qui a été dit, il est indispensable qu'il y ait cette concertation entre la Région wallonne et la Région bruxelloise. Il faut se rappeler que lorsque l'on parle de taxation au niveau de Bruxelles, les Wallons en paient déjà une, ce sont les accords de coopération. La Flandre et la Wallonie paient, je crois, un peu plus de 40 millions d'euros à Bruxelles – 19 millions, si j'ai bonne mémoire, pour la Wallonie – annuellement. Il y a donc une contribution annuelle pour permettre justement à la Région bruxelloise de gérer la problématique de ce déplacement extrêmement important de véhicules.

Il y a une deuxième contribution indirecte de la Wallonie, en sachant que près de 45 % des navetteurs wallons qui vont à Bruxelles utilisent les voitures de société. Des leasings dont les propriétaires sont des sociétés de leasing qui ont toutes leur siège social à Bruxelles, aucune en Wallonie, que la taxe d'immatriculation est donc payée par ces sociétés à la Région bruxelloise, et que ceux qui ont une voiture en leasing paient évidemment dans leur leasing cette taxe différée dans le temps et selon les loyers. Là, c'est près de 60 millions d'euros par an.

Ce sont donc quand même des montants extrêmement importants. Alors, quand je vois un certain cafouillage qui a eu lieu où l'on ferme ou non le bois de la Cambre, où l'on prend un certain nombre de difficultés, il y a eu un peu d'agitation au niveau bruxellois – je ne vais pas m'en mêler – sauf à partir du moment où cela concerne évidemment les navetteurs wallons qui peuvent être impactés par cela.

Il est tout à fait évident qu'une ville comme Bruxelles, qu'une Région comme Bruxelles, doit prendre les mesures pour gérer cela et c'est extrêmement compliqué dans leur chef. Il ne suffit pas de mettre des blocs de béton le long des parkings – et si possible, si l'on en met, que ce soit un peu plus esthétique, ce serait pas mal –, mais entre-temps, il y a inévitablement une concertation qui doit se faire entre Bruxelles, la Wallonie et la Flandre parce qu'à ce

niveau-là, Bruxelles reste la capitale du pays, Bruxelles reste notre capitale.

M. le Président. – La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). – Je ne voudrais pas répéter intégralement ce qui vient d'être dit par mes deux prédécesseurs, mais le Bourgmestre de Bruxelles lui-même s'est exprimé suite à la parution de cet article dans *L'Écho* en disant non pas tout le mal qu'il pensait du dispositif qui n'existe pas d'ailleurs à l'heure où l'on parle, mais bien tout l'intérêt pour Bruxelles-Capitale et Bruxelles-Ville des navetteurs et du commerce et de l'industrie, et de l'interaction entre l'hinterland bruxellois, la Wallonie et singulièrement le Brabant wallon.

Je ne puis donc qu'appuyer ce qui vient d'être dit et faire référence non seulement au Bourgmestre de Bruxelles, mais à d'autres interlocuteurs qui se sont exprimés dans la foulée de la sortie de cet article pour insister sur le fait qu'à l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise. Il ne s'agit à peine que d'esquisses ou d'orientations et encore. Je veux insister également sur la nécessaire concertation entre les différentes Régions qui est d'ailleurs inscrite dans la DPR en ce compris et singulièrement d'ailleurs dans la DPR bruxelloise. Merci.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Chers collègues, je voudrais d'abord remercier les auteurs de cette motion qui fait suite à l'interpellation du cdH en Commission de la mobilité ; motion que la majorité a poliment ouvert à la minorité et je l'en remercie une nouvelle fois.

Ensuite, pour remercier les membres du Gouvernement qui n'ont pas attendu cette motion pour se positionner dans la presse, dans les réseaux sociaux et je rappelle les déclarations de M. Crucke qui a dit que si l'on maintenait ce hold-up fiscal, il n'hésiterait pas à retirer certaines institutions de Bruxelles.

Ces démarches formelles, informelles, sont à l'origine de cette motion qui vise à défendre l'intérêt des Wallons et pas seulement. Rappelons-le, les Flamands sont aussi concernés par ce projet. Ce n'est pas la première fois que Bruxelles prend position de manière unilatérale. M. Wahl vient de le rappeler à l'instant et M. Antoine l'a fait aussi.

M. Antoine a aussi rappelé que Bruxelles bénéficie d'une compensation navetteurs. On a cité des chiffres : 16 millions pour la Wallonie, 44 millions au total avec la Flandre, mais au total, ce sont plus de 325 millions qui sont livrés à Bruxelles. Manifestement, ce n'est pas suffisant, puisque aujourd'hui, ce n'est pas des solutions de mobilité que Bruxelles recherche, mais bien de nouveaux financements. D'ailleurs, le ministre des Finances Sven Gatz n'a pas hésité à déjà « inviter » les

autres Régions à partager ces nouveaux revenus, histoire de nous faire avaler la pilule.

Nous pensons au cdH, et je pense que nous sommes très nombreux à le penser dans cette salle, que la première étape avant toute chose, avant toute réforme de la fiscalité automobile, c'est la concertation avec les autres Régions.

Bruxelles travaille à l'envers. Là où certains voient de simples hypothèses ; moi, j'y vois des déclarations très inquiétantes. Pour rappeler le simulateur de *L'Écho*, un Wallon avec une automobile de taille moyenne paierait environ 1 000 euros de plus par an. C'est inacceptable. D'autant plus en l'absence d'alternatives crédibles capables de garantir des déplacements fluides et performants à tous nos citoyens.

Monsieur Henry, nous espérons, puisque vous avez le soutien du Parlement aujourd'hui – vous allez l'avoir dans quelques secondes –, que vous défendrez les intérêts des Wallons comme vous vous y êtes engagés en commission pas plus tard que ce lundi et je vous en remercie encore une fois.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Tout le monde est d'accord ici pour dire qu'il faut trouver une solution aux embouteillages qui asphyxient Bruxelles. Pour le PTB, ce n'est pas avec de nouvelles taxes qui font payer les travailleurs comme la taxe kilométrique qui est une taxe injuste et antisociale. Cela a été rappelé largement.

La ministre Groen de la Mobilité, Elke Van den Brandt, part du principe que c'est en sanctionnant le conducteur pour son mauvais comportement qu'il le changera. Il s'agit d'une vieille recette qui ne fonctionne pas.

De nombreux travailleurs n'ont, à l'heure actuelle, pas d'alternative suffisante pour pouvoir se passer de véhicule. Ce qui manque, c'est surtout une offre de transport en commun dans la périphérie de Bruxelles.

C'est fou qu'en 30 ans, les partis traditionnels n'arrivent pas à construire un RER, mais par contre, pour faire payer les gens, pas de problème, on peut se mettre d'accord en moins d'un an.

Selon *L'Écho*, qui a été plusieurs fois cité ici, la taxe kilométrique dont on est en train de parler amènerait les situations suivantes. Si je prends le cas d'une travailleuse, par exemple, une infirmière qui est contrainte de quitter Bruxelles vu les loyers inabordables, elle vit à Tubize et du coup elle n'a pas d'alternative pour se rendre à l'hôpital que de prendre sa petite voiture. Si elle parcourt un peu plus de 20 kilomètres par jour, elle paiera 920 euros par an, au lieu des 100 euros qu'elle paie actuellement.

D'un autre côté, on voit que pour les grosses cylindrées, c'est plutôt l'inverse avec la proposition qui a été reprise par *L'Écho*. Si j'ai une BMW X6 de 28 chevaux, je serai avantagé par cette taxe intelligente. Je paierais 2 200 euros par an, au lieu des 4 070 que je devrais payer actuellement.

On voit vraiment qu'il y a quelque chose de complètement fou avec cette taxe. Ce qu'il faut, ce n'est pas une adaptation de cette loi ou une version édulcorée. Il faut des transports publics plus efficaces et moins chers, certainement pas de nouvelles taxes ciblant les travailleurs. On va droit dans le mur si l'on compte sur cette taxe pour diminuer la pollution, car les gens auront toujours besoin de leur voiture.

Sans opportunité d'aller vers les transports en commun, on va juste faire porter le poids de la transition sur les épaules des gens tout en les culpabilisant. Si ce n'est pas de l'écologie punitive, qu'est-ce que c'est ?

La question maintenant, Monsieur le Ministre Henry, c'est quelle position allez-vous défendre devant le Comité de concertation où vous serez invité à discuter avec votre homologue bruxellois ? Le PTB appelle le ministre à défendre de nouveaux investissements dans des transports en commun plus performants et moins chers pour faire évoluer le comportement de la population plutôt que de la sanctionner. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, je serai bref puisque je pense que l'essentiel a été dit. Je voudrais d'abord remercier les différents auteurs d'avoir convergé vers un texte commun. Il y a une unanimité dans le Parlement, et également sur les bancs du Gouvernement, pour souhaiter une concertation et pour saisir le Comité de concertation tout prochainement. C'est ce qui sera fait.

Je rappelle, comme l'a dit M. Legasse, que, à ce stade-ci, il n'y a pas de décision bruxelloise, mais on voit bien l'intention qui est annoncée. Elle a été annoncée depuis très longtemps, déjà sous la législature précédente, dans la Déclaration de politique régionale, elle est aujourd'hui portée par le ministre Gatz, mais cela a, suivant les mécanismes précis choisis, des impacts importants pour la Wallonie, surtout pour les Wallonnes et les Wallons qui se rendent à Bruxelles. C'est bien de cela qu'il faut parler.

Quelles sont les solutions concrètes ? Quels investissements pourront être consentis dans les alternatives sur le territoire bruxellois et en dehors du territoire bruxellois, puisque cela a également été évoqué ?

Le Gouvernement donnera suite à cette volonté exprimée dans la motion du Parlement.

(Applaudissements)

M. le Président. – Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

67 membres prennent part au vote.

67 membres répondent oui.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN
CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE
M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR « LA BOUCLE DU
HAINAUT » PAR MM. DESQUESNES, NEMES ET
ANTOINE (DOC. 327 (2020-2021) N° 1)
ET PAR MM. FONTAINE, CORNILLIE ET
DISABATO
(DOC. 328 (2020-2021) N° 1)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la Boucle du Hainaut ».

La première motion motivée de MM. Desquesnes, Nemes et Antoine a été imprimée et distribuée sous le document n° 327 (2019-2020) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Fontaine, Cornillie et Disabato a été imprimée et distribuée sous le document n° 328 (2019-2020) N° 1.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

MM. Cornillie, Devin, Disabato, Wahl, Fontaine et Clersy ont proposé un amendement (Doc. 328 (2020-2021) N° 2) visant à remplacer le projet de motion pure et simple de MM. Fontaine, Cornillie et Disabato (Doc. 328 (2020-2021) N° 1).

M. Nemes a déposé un sous-amendement (Doc. 328 (2020-2021) N° 3) à l'amendement (Doc. 328 (2020-2021) N° 2).

Ils ont été déposés sur le portail des parlementaires.

La parole est à M. Desquesnes, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Desquesnes (cdH). – Le projet de Boucle du Hainaut est un projet extrêmement impactant tel qu'il est aujourd'hui présenté par Elia. Il a suscité une réaction jamais vue des citoyennes et des citoyens de Wallonie, particulièrement du Hainaut, opposés à la fois aux méthodes et à la façon dont Elia avance dans ce dossier, mais également aussi en se posant de grandes questions sur le fond.

De nombreuses communes se sont exprimées. Fait assez exceptionnel, elles se sont exprimées à l'unanimité :

- Commune de Braine-le-Comte, avis défavorable sur la réservation au plan de secteur ;
- Commune d'Écaussinnes, refus de la révision des plans de secteur ;
- Commune de Seneffe, défavorable au projet de demande de révision des plans de secteur ;
- Ville de Soignies, avis défavorable sur le document tel que présenté et donc opposition au projet de Boucle du Hainaut ;
- Commune de Pont-à-Celles, avis défavorable ;
- Commune de Lens, refus de la révision des plans de secteur par l'inscription d'un périmètre de réservation ;
- Ville d'Ath, non inconditionnel ;
- Brugelette, opposition ferme au projet Boucle du Hainaut ;
- Commune de Chièvres, opposition à la révision de plan de secteur sollicité par Elia.
- Frasnes-lez-Anvaing, marque avec force son opposition au projet Boucle du Hainaut ;
- Mont-de-l'Enclus, avis défavorable ;
- Celles, avis défavorable à la demande de révision du plan de secteur ;
- Leuze-en-Hainaut, refus de la révision au plan de secteur sollicité.

À cela, se sont également ajoutées les délibérations des communes Wapi et des communes CUC qui allaient dans le même sens.

Parallèlement, au moins huit communes ont voté des motions complémentaires demandant l'abandon total du projet, demandant la fixation de normes environnementales préalablement et, par ailleurs, en demandant la constitution de collèges d'experts indépendants pour analyser la demande et la réalité des besoins d'Elia.

En conséquence, j'ai déposé avec mes collègues, MM. Nemes et Antoine, une proposition de motion pour traduire clairement cette demande citoyenne, cette demande des élus locaux.

Elle vise en trois points essentiels :

- l'objectivation des besoins de transport d'énergie électrique pour la Wallonie pour ne pas prendre tel quel ce qu'Elia nous annonce. On sait qu'Elia a une fonction publique, mais également une fonction commerciale ;
- la nécessité d'établir des normes environnementales. Il est temps, en Wallonie, de nous doter de normes environnementales pour pouvoir examiner ces projets à l'aune de la protection de l'environnement et de la santé humaine. Il est évident que l'on ne peut pas examiner un projet tel que celui-là si nous n'avons pas ces normes. C'est la première fois, en Wallonie, que nous avons un projet aussi

impactant et aussi fort : 85 kilomètres de lignes à très haute tension, d'une puissance cumulée de 6 gigawatts ;

- l'appel citoyen est évident et la nécessité d'un comité d'accompagnement associant les citoyens, compensant le manque de transparence dont a fait preuve Elia dans ce dossier nous apparaît également extrêmement nécessaire.

Tant que ces trois éléments-là ne sont pas établis, toute demande d'Elia pour ce projet Boucle du Hainaut ou pour un autre projet est nul, sans intérêt aucun.

Le mieux, c'est qu'Elia, aujourd'hui, abandonne son projet. Le mieux, c'est aussi que si le dossier arrive quand même chez le ministre de l'Aménagement du territoire, celui-ci le laisse de côté.

M. le Président. – Je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

M. Desquesnes (cdH). – Nous avons tous été sollicités au cours des dernières semaines par de nombreux concitoyens et je voudrais simplement citer une réponse adressée par plusieurs élus de la majorité à l'attention de ces concitoyens : « Aujourd'hui, nous demandons l'abandon du projet ainsi que la réalisation d'une étude indépendante en amont sur l'opportunité d'un tel projet, ainsi que sur les choix techniques et technologiques, si un nouveau projet devait être déposé. Aucun risque de la santé de nos concitoyens ne sera accepté ».

M. le Président. – Je vous invite vraiment à conclure.

Vous avez déjà dépassé votre temps.

M. Desquesnes (cdH). – Quand je lis la motion concurrente déposée par la majorité, je me rends compte, Monsieur le Président, que nous sommes très loin du compte. Il n'y a aucun de ces engagements, aucun élément.

J'invite chaque élu ici, notamment les élus de la région Wapi et du Centre Hainaut, à soutenir la motion que j'ai déposée avec mes collègues plutôt que la motion de la majorité.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Cela a été signalé. Nous avons reçu en séance un amendement de la majorité. À cela, j'ai deux réactions.

Tout d'abord, la lutte paie et je voudrais féliciter les milliers de personnes et les associations qui se sont mobilisées. On revient de loin. Au début, le Gouvernement disait ne rien pouvoir faire à ce stade du dossier. Depuis, on a parlé de désignation d'un expert

neutre – j’y reviendrai – et hier, Mme la Ministre de l’Environnement voulait instaurer des normes.

Enfin, aujourd’hui, nous avons un amendement de la majorité qui ne va pas juste balayer d’un revers de main ce que les citoyens défendent. C’est bien, cela bouge.

Par contre, vu le contenu de l’amendement soumis, ce n’est qu’un premier pas. J’invite tout le monde à rester mobilisé.

Ensuite, je note que plutôt que d’avoir un vrai débat sur un sujet aussi important pour l’environnement, pour la santé, la démocratie, et cetera, on n’a que deux minutes, c’est un peu dommage de devoir réagir comme cela, dans l’urgence.

Depuis que nous avons reçu cet amendement, on a passé notre temps à contacter les acteurs de terrain pour avoir leur avis. On traite toujours en ce moment certains retours, mais ce qui ressort unanimement est que cet amendement est clairement insuffisant et favorable à la multinationale. Vous dites que vous allez étudier le dossier et tenir compte de l’avis de tout le monde. On estime effectivement que c’est la moindre des choses.

Ensuite, la majorité propose de faire confiance à Elia pour être neutre dans son analyse, alors que l’intérêt de cette entreprise est immense pour ce projet que, vu ses efforts pour contourner les règles de démocratie en termes de consultation, aucune confiance ne peut lui être faite.

De plus, il reste toujours les inquiétudes sur le groupe d’experts que le Gouvernement compte solliciter. Quand on voit qui a été désigné il y a quelques semaines comme experts indépendants, on voit que l’expert choisi est employé par l’Institut Supergrid. Supergrid veut dire super-réseaux, c’est le lobby des multinationales du transport de l’électricité. Cet institut est membre d’un bureau de lobbying auprès de la Commission européenne, qui conseille sur les interconnexions entre réseaux électriques. Qui retrouve-t-on dans ce bureau ? On retrouve le président d’honneur du conseil d’administration d’Elia, conseiller aussi auprès d’EDF, d’Engie et d’autres, et l’ancien PDG d’Elia.

Bref, vu toutes ces connexions avec les multinationales et avec Elia, l’expert du Gouvernement est surtout indépendant des intérêts des gens. Tout ce beau monde travaille clairement pour les profits des actionnaires.

Dans notre motion, le recours à un acteur neutre comme expert est clair : en demandant que la Commission de régulation de l’électricité et de l’énergie, la CREG, soit chargée de répondre aux questions de transparence et de concertation. C’est une alternative très sérieuse en termes d’indépendance, car la CREG est un organe public indépendant, et de transparence si la mission de cet expert est clairement

définie avec l’objectif de se réunir de manière fréquente avec les comités locaux pour que la concertation soit respectée.

Je conclus en disant que c’est pour ces raisons que nous invitons la majorité à soutenir notre motion. Soit le sous-amendement que nous venons de déposer qui va dans ce sens, pour respecter les demandes d’indépendance et de transparence qui reviennent du terrain.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Je me réjouis de pouvoir enfin intervenir dans ce dossier au sujet de ces motions qui clôturent un débat tenu en commission. Venir dire que l’on n’a pas eu ce débat, c’est un peu erroné. Cela me permet aussi de tordre le cou à un autre canard boiteux savamment distillé par certains d’entre vous, que les bons députés soutiendraient la motion que vous avez déposée et nécessairement les mauvais, ceux qui sont pour le projet Boucle du Hainaut, le projet porté par Elia sans condition. Rien n’est plus faux évidemment.

Nous sommes parfaitement conscients de ce qui se passe sur le terrain, nous avons pleinement entendu les 22 000 contributions citoyennes, nous avons entendu les messages des 14 communes qui se sont mobilisées, en particulier parce qu’elles sont directement concernées.

Il y a beaucoup de mandataires communaux ici qui font le lien immédiatement avec leur commune et qui ont un ancrage communal. Nous sommes pleinement solidaires des mandataires communaux et des citoyens qui se sont exprimés.

C’est la raison pour laquelle nous avons aussi déposé une motion qui demande bel et bien de se poser la question de la pertinence du projet soumis par Elia, qui se pose la question des paramètres de santé, qui se pose la question de l’impact sur l’environnement. Vous avez déjà eu des signaux du Gouvernement par rapport à ces aspects-là et il faut l’en remercier.

Contrairement à vous qui dites : « Aujourd’hui, il faut balayer d’un revers de la main ce dossier », nous, nous voulons qu’il soit instruit, précisément pour que l’on ait les réponses à ces questions et, le cas échéant, si les signaux sont négatifs, pour que l’on puisse dire non à ce projet.

Nous n’avons aucune difficulté avec cela, mais pour cela il faut arrêter les contre-vérités, arrêter les mensonges. Vous pouvez répéter 10 fois le même mensonge, cela n’en devient pas une vérité. Nous devons instruire ce dossier, par respect pour les citoyens qui nous ont interpellés et par respect aussi pour les considérations qu’il y a derrière de transition énergétique notamment et de sécurité d’approvisionnement.

Cette motion que nous avons déposée, amendée, pose toute la question de cette pertinence, de cette adéquation encore de l'outil avec le cadre énergétique fédéral. M. le Ministre Borsus a interpellé la ministre conséquente et l'on sait qu'il y a des informations comme la connexion du parc éolien offshore qu'il faut prendre en considération. Il y a aussi – cela a été rappelé suffisamment aujourd'hui – la sortie du nucléaire qui entre dans ces considérations, mais nous ne voulons pas prendre de risque. Ce n'est pas parce que l'on ne soutient pas la motion initiale que nous allons tolérer le moindre laxisme en la matière, mais nous devons...

M. le Président. – Merci de conclure.

M. Cornillie (MR). – Parfait, Monsieur le Président.

Nous devons mener la procédure, parce que, aujourd'hui, on fait croire aux gens que les dés sont pipés, que les carottes sont cuites, que les cartes sont jetées. Rien n'est plus faux, le dossier n'est même pas encore à l'administration. De grâce, la vérité a ses droits.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Par cette motion, la majorité demande au Gouvernement d'examiner la nécessité de projet de ligne haute tension à Elia. Plus clair que cela, on ne sait pas faire. Il faut pouvoir analyser, pour moi, les choses. On doit questionner les différents éléments qui sont dans nos compétences et qui ont un impact potentiel sur ces compétences. Quels sont les besoins ? A-t-on besoin de 6 gigawatts ? Est-ce un vrai besoin ? Quelle technologie ? Est-ce du courant alternatif ? Est-ce du courant continu ? A-t-on besoin d'un enfouissement, d'une ligne aérienne ?

Cela, ce sont tous des éléments sur lesquels nous avons pris parce que la question de l'opportunité relève, elle, du transport d'énergie, et donc du niveau fédéral.

Ce qu'on peut regretter effectivement, c'est l'attitude d'Elia. Je pense qu'Elia a une attitude un petit peu contre-productive en venant avec ce projet en plein milieu d'une crise sanitaire. Je ne vais pas contester le fait qu'elle pouvait le faire. La procédure le permettait. Cependant, elle aurait pu, vu l'ampleur du projet, aussi dire : « Je postpose un petit peu pour voir comment cela se passe et essayer d'avoir des conditions optimales pour que les gens puissent vraiment rendre leur avis dans d'autres conditions. » M. le Ministre Borsus a permis en tout cas que l'on puisse avoir des conditions les plus favorables possibles, mais dans le contexte sanitaire, reconnaissons qu'elles restent cependant difficiles.

Cette attitude d'Elia doit changer. Aujourd'hui, Elia doit aussi revenir sur le terrain, revenir dans les

communes, tel que c'était prévu au départ, pour répondre à toutes les questions des citoyens.

Je voudrais ici évoquer la question de la procédure. Ce que l'on essaie de nous faire croire, c'est que nous aurions la capacité, en Wallonie, de dire non avant que la procédure ne soit terminée. Il y a un État de droit ici, en Wallonie comme en Belgique. Cet État de droit prévoit que le Conseil d'État peut répondre soit à la demande des riverains, soit à la demande du porteur du projet, si un élément de procédure n'est pas respecté. Si l'on arrête la procédure aujourd'hui, malheureusement, le Conseil d'État pourrait nous le reprocher et nous forcer, à un certain moment, à reprendre la procédure.

Au final, l'analyse, nous devons absolument la faire.

Concernant la question des normes, je vous renvoie non pas à des paroles, mais à des actes annoncés par la ministre. Hier, en commission, elle a clairement annoncé le fait qu'elle allait avancer sur des valeurs seuils, à l'instar de ce que fait la Flandre, afin d'éviter tous les risques pour la santé, en particulier pour les enfants. Une étude complémentaire à l'étude d'incidences pour approfondir la question de l'impact des rayonnements magnétiques sur la santé, sur l'environnement, les êtres vivants en général...

M. le Président. – Je vous invite à conclure.

M. Disabato (Ecolo). – Je pense que ce sont des éléments extrêmement concrets.

Je conclus, Monsieur le Président.

Je pense que, aujourd'hui, l'attitude que la majorité a prise, c'est une attitude sérieuse, c'est une attitude responsable. Ceux qui essaient de faire croire que les choses sont simples, ceux-là se trompent.

Je vous invite vraiment à garder un peu d'humilité. Quand on sait que, dans le Schéma de développement territorial, le ministre précédent cdH avait prévu justement l'application de cette ligne à haute tension, je pense que votre attitude est franchement problématique. Je reproche encore moins, à la limite, au PTB qui, lui, n'a jamais rien eu à assumer et qui fait le discours facile. De la part du cdH, c'est particulièrement désagréable, quand on sait les pratiques que vous avez eues ces dernières années.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Il y a un mois, je vous disais ici : « Monsieur Borsus, la colère gronde en région du Centre. »

De la colère, nous sommes passés à la révolte. REVOLHT, c'est le nom du collectif des citoyens qui se sont mobilisés, 22 341 signataires contre le projet présenté par Elia.

Je vous le dis sans ambiguïté possible, pour les députés socialistes, c'est aussi non au projet tel que présenté par Elia. Vous avez rencontré le collectif citoyen, vous avez rencontré des agriculteurs. Vous avez pris connaissance de toutes les décisions des conseils communaux de la région du Centre, du Brabant wallon, de Wallonie picarde. Tous s'y opposent.

Aujourd'hui, ce que l'on fait, c'est faire œuvre utile. Nous disons non et nous vous demandons d'apporter les réponses à toutes les questions que les citoyens, que les associations se posent, en matière de santé publique, en matière d'environnement, en matière de bien-être animal, en matière de patrimoine, en matière de besoins économiques, et de pouvoir, comme cela, étudier la pertinence de ce projet. Vous n'avez pas encore ce projet à disposition. S'il finit par arriver sur votre bureau, nous vous demandons d'apporter les réponses aux citoyens parce qu'ils ne veulent pas de ce projet. Il faut pouvoir leur apporter les réponses nécessaires et voir si, oui ou non, nous avons besoin d'une boucle telle que celle-là. Aujourd'hui, nous nous posons la question et nous vous demandons une réponse, mais, pour nous, le projet d'Elia tel que présenté, c'est non !

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Il est une chose de dire qu'il y a besoin d'un certain nombre de liaisons sur notre territoire, il en est une autre d'accepter un projet d'une telle ampleur par Elia. Six gigawatts, pour donner un ordre de grandeur, en termes de puissance, c'est 40 % de la consommation belge. Est-ce de cela dont le Hainaut a besoin ? C'est annoncé comme un projet pour développer notre territoire. Ce n'est pas de cela dont nous avons besoin, ce n'est pas cette Boucle du Hainaut telle qu'Elia vient nous la proposer dont nous avons besoin. Ne confondons pas ce qui s'est dit préalablement.

Par ailleurs, j'entends l'expression du groupe socialiste, mais elle ne correspond pas à la motion signée par ce même groupe. Je l'invite franchement à venir voter la motion que nous avons déposée qui me semble bien plus coller aux discours que j'ai entendus aujourd'hui. La motion déposée par la majorité aujourd'hui parle de tout, mais elle enfonce des portes ouvertes. On n'a aucune avancée sur le principe de précaution et sur le fait que l'on va fixer des normes – pas des références, pas des éléments : des normes –, comme cela se fait avec les meilleurs standards européens, notamment aux Pays-Bas et en Suisse. Cela ne dit rien sur les citoyens. Les citoyens, tout le monde en a parlé, mais ils demandent à être associés et à participer au processus.

M. le Président. – Je vous invite à conclure.

M. Desquesnes (cdH). – Il n'y a pas de proposition dans le texte de la majorité sur un comité d'accompagnement incluant les citoyens et les communes concernées, et je le regrette.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Le groupe socialiste a été interpellé par M. Desquesnes.

La motion défendue aujourd'hui, notamment par mon groupe, c'est *tip-top* ce que les citoyens demandent, c'est l'expression du collectif citoyen.

Deuxième chose, vous faites un procès d'intention au Gouvernement. Nous pouvons encore avoir confiance dans ses capacités.

Troisième et dernière chose, vous savez que, au Parti socialiste, on ne laisse personne sur le bord du chemin. Si vous voulez faire œuvre utile, si vous voulez rejoindre la force collective qui atteindra ce que les citoyens demandent, rejoignez-nous.

(Réactions dans l'assemblée)

Nous ouvrons notre motion à votre signature, Monsieur Desquesnes, parce que, comme à Soignies, c'est tous ensemble que nous parviendrons à rendre ce que les citoyens nous demandent.

M. Desquesnes (cdH). – Tous ensemble pour dire non, ce qui n'est pas le cas de la motion de la majorité.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, c'est un sujet auquel, vous le savez, je réserve une extrême attention et un examen très circonstancié à chacune de ses étapes, et à propos duquel je souhaite mesurer mon propos.

Tout d'abord, parce que c'est une évidence juridique, je me permets, à travers le Parlement, d'en informer également tous les citoyens, les hommes et les femmes qui se sont manifestés, celles et ceux qui se manifesteront encore à l'avenir. Il n'est pas possible de rejeter, d'accepter, de modifier ou de justifier un rejet, de quelque nature que ce soit, d'un dossier dont on n'est pas encore saisi. C'est une évidence juridique et une évidence administrative.

Ensuite, si l'on exprime, quelle qu'autorité que ce soit – moi-même aujourd'hui ou un autre –, quelle qu'intention que ce soit concernant une délibération que

l'on serait amené à prendre dans un dossier d'urbanisme, de permis d'environnement généralement quelconque, alors qu'on ne dispose pas de ce dossier, qu'on ne dispose pas de l'ensemble des éléments argumentant celui-ci ou s'opposant à celui-ci, on rend mécaniquement et immédiatement la décision qu'on pourrait prendre caduque si elle est attaquée, ce qu'elle ne manquerait pas d'être.

Ne sollicitez pas auprès de moi aujourd'hui – personne ne l'a fait, je m'exprime – et encore moins de façon décisive par rapport à un dossier sans quoi cette expression rendrait toute décision, en ce compris celle que vous souhaitez, impossible.

Deuxième élément de cette extrême attention, j'ai souhaité depuis le début que les citoyens, nonobstant le contexte de la pandémie auquel nous sommes confrontés, puissent effectivement, à la suite de remarques formulées par ceux-ci, par les collectivités locales, par les parlementaires, s'exprimer.

C'est ainsi que j'ai demandé qu'immédiatement, au-delà de la procédure menée dans le cadre de la RIP, la réunion d'information préalable, que le dossier de base puisse être accessible complètement à l'ensemble des citoyens qui le souhaitent et que, par ailleurs, ils en ont fait large usage. Les chiffres viennent d'être cités à plusieurs reprises, plus de 22 000 expressions. Que les citoyens puissent, même au-delà de la procédure et du délai légal de 15 jours, joindre leur avis, leur opinion à l'expression de leur ville et de leur commune, ils n'ont pas manqué de le faire, c'est évident.

Troisième élément de cette attention, je pense que le minimum que l'on doit, à quel que dossier que ce soit, à quelle que personne que ce soit, associations, institutions, représentations, c'est évidemment de prendre le temps pour lire minutieusement leurs expressions, leurs oppositions parfois très vives, les différentes situations que les gens exposent par rapport à ce projet et d'autres éléments encore. C'est ce que j'ai fait, ce que je ferai encore en ayant eu l'opportunité de répondre positivement à la demande de rencontre d'un certain nombre de bourgmestres concernés, de la communauté urbaine du centre, de la représentation de la région de Wapi, des agriculteurs – ce matin encore, avant d'entrer au Parlement – de l'association représentative des comités citoyens à travers REVOLHT et d'autres encore.

Quatrième élément de l'analyse de ce dossier, dans un dossier de cette ampleur, dans un dossier de cette densité, dans un dossier suscitant autant de controverses, autant de positionnements, autant d'oppositions et ayant été mentionné, ce fut rappelé à la fois dans le Plan fédéral, à la fois dans le Schéma de développement territorial – ce n'est pas une vague hypothèse, Monsieur Desquesnes, pages 64, 65 et annexes –, il y a même un projet de plan indicatif, il est vrai, mais c'est *expressis verbis*, vous en conviendrez.

M. le Président. – Puis-je vous demander de conclure ? Vous avez déjà dépassé de 50 % de votre temps.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Compte tenu de l'importance du dossier...

M. le Président. – Oui, mais vous en avez déjà débattu. Ici, on conclut et le temps est fixé, Monsieur le Ministre.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je veux bien, Monsieur le Président, je suis vraiment stupéfait que je doive ramasser dans un sujet comme celui-là, même si le règlement me l'impose, mais dans un sujet comme celui-là, sauf si le Parlement souhaite que je m'arrête d'expliquer la procédure rapidement. Puis-je conclure en trois ou quatre minutes ?

M. le Président. – Faites comme bon vous semble, mais je le retiendrai à l'avenir aussi quand le Gouvernement demande que les parlementaires fassent des exposés plus brefs. C'est aussi cela l'élégance dans le dossier.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Un immense merci pour votre souplesse et je ne manque pas d'agir de même vis-à-vis des parlementaires.

Il me semble important également de pouvoir, me semble-t-il – c'est ce que j'ai fait –, interroger ma collègue en charge de l'Énergie au niveau fédéral de manière à ce qu'elle puisse me documenter, nous documenter collectivement concernant l'actualisation ou non des éléments qui, à un moment donné, ont justifié l'expression de ce besoin.

D'aucuns invoquent bien évidemment le déploiement en mer du Nord en disant que l'éolien offshore, c'est une partie de la justification. D'autres évoquent le fait que l'extinction des centrales nucléaires et de leur localisation amène un certain nombre d'éléments qui viennent justifier ces connexions nouvelles, les besoins futurs en termes industriels du Hainaut ou de la Région wallonne globalement et d'autres encore. Je pense que l'on doit d'abord s'entourer de toutes les études, des tous les avis et il y en aura plusieurs diligentés par mon département ou par les intercommunales notamment qui sont de nature à répondre à cette question que les gens se posent

fondamentalement et qui me semble être une question légitime qui est de dire : est-ce que cette ligne, est-ce que ce besoin est pertinent ? Oui ou non ?

Deuxièmement, est-ce que, dès lors qu'il est répondu à cette question dans un sens ou dans l'autre, s'il devait y avoir ce type d'équipement, alors comment est-il imaginable de pouvoir, le cas échéant – j'insiste, le cas échéant – l'envisager alors même que ses priorités en termes de santé publique, de santé humaine, d'exposition aux radiations, en termes d'environnement, en termes d'urbanisme, en termes paysager, en termes d'exposition pour la santé animale, en termes de conséquences de façon générale pour le bâti, pour le cadre de vie, pour la propriété, pour le patrimoine des citoyens, sont autant d'éléments qui sont des éléments tellement lourds, tellement prégnants ? Tout cela doit faire l'objet des analyses les plus approfondies.

C'est ce que, devant vous, je m'engage, Mesdames et Messieurs les Députés, à faire.

Ce projet est-il oui ou non pertinent ? Est-il toujours aujourd'hui pertinent oui ou non ? Est-ce que chacun des points évoqués par nos concitoyens a été, sera profondément examiné, justifié ? Est-il répondu à tout cela ?

Je peux vous assurer que, dans ce dossier, comme dans les autres d'ailleurs, il n'y a à cet égard pas le moindre a priori positif. Il n'y a pas la moindre décision que ne sera, d'une part, partagée en totale transparence avec vous et, d'autre part, largement argumentée, mais surtout largement documentée.

Un grand merci, Monsieur le Président, d'avoir accepté à titre totalement exceptionnel croyez le bien...

(Rires)

... que je me départisse quelques instants de ce règlement. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. – Comme je sais que vous êtes un homme de parole, je me le tiens pour dit.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je vous ai entendu, Monsieur le Ministre, comme à l'habitude. Effectivement, avoir une position, et je ne vous le reproche pas aujourd'hui, celle de quelqu'un qui doit être prudent par rapport à un dossier sur lequel il doit trancher à un moment donné.

La question, chers collègues, elle n'est pas celle-là aujourd'hui, c'est celle de l'expression de ce Parlement. C'est ce que nous portons comme voix de nos concitoyens ici dans cette assemblée. C'est ce que nous, et je prends l'exemple, ma collègue Mathilde Vanderpe

et moi-même, nous avons été interpellés à plusieurs reprises et j'imagine que c'est le cas de mes collègues qui habitent la région concernée de Mont-de-l'Enclus jusque Courcelles. Nous avons été interpellés par des collectifs de citoyens. Nous avons été interpellés par des collègues et des amis conseillers communaux.

Que disent-ils ? Ils disent quelque chose de très clair. Il faut des normes environnementales. Les citoyens veulent être associés. C'est clair cela. Il faut un collège d'experts indépendants qui puisse analyser la demande d'Elia, l'objectiver. Pourquoi ces demandes-là précises ne se retrouvent-elles pas dans la motion de la majorité ?

Je suis désolé de vous le dire, chers collègues, mais la majorité a déposé une motion « gloubi-boulga ». Une motion qui ne veut rien dire, que ne contient aucune avancée nette.

M. le Président. – Je vous remercie de bien vouloir conclure.

M. Desquesnes (cdH). – Déjà, certains comités de riverains ont réagi et sont déçus. C'est la grosse déception ce soir dans la région du centre de Hainaut par rapport à la motion de la majorité.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Pour le vote de ce soir, ce n'est pas une question d'être gentil ou méchant, c'est une question de défendre les intérêts de qui dans ce dossier. Or, le texte que l'on nous propose laisse la confiance à Elia et ne fixe aucune balise sur qui seront les experts ou quelle sera leur mission. Je trouve qu'il est inacceptable de profiter de la crise sanitaire pour contourner la concertation citoyenne comme Elia le fait, mais qu'il est encore plus inacceptable que le Gouvernement wallon fasse appel à un pyromane pour éteindre un feu.

Le Gouvernement wallon va défendre les intérêts de qui ? Les préoccupations environnementales, agricoles et sociétales, elles doivent être entendues. Ce n'est pas par la désignation d'un expert lié à Elia ou par un texte qui fait confiance à cette même société ou encore par des normes non contraignantes que vous allez répondre aux demandes légitimes de transparence et de concertation de la population.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – M. le Ministre Borsus a clairement démontré que la demande de M. Desquesnes était sans fondement, nulle et non avenue.

La deuxième, je ne vais pas me perdre ici en disputes politiciennes pour savoir qui a raison ou qui a tort. C'est l'objectif qui compte.

Monsieur Desquesnes, j'ai aussi des SMS de bourgmestres nous remerciant de nos interventions.

Je vous le dis, ne nous trompons pas de débat. Atteignons tous ensemble l'objectif. Rejoignez-nous dans ce combat pour que la révolte en région du Centre trouve une issue positive pour ses citoyens.

Une nouvelle fois, je le dis pour les députés socialistes : en l'état, c'est non !

(Applaudissements)

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de motion motivée déposé par MM. Desquesnes, Nemes et Antoine (Doc. 327 (2020-2021) N° 1).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Nemes, Pavet, Vandevoorde, Vandorpe.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Agache, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonijs, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

69 membres prennent part au vote.

18 membres répondent oui.

51 membres répondent non.

Mme Schyns m'a fait savoir, après la clôture du vote, qu'il fallait prendre son vote pour un vote positif.

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté.

Nous allons voter sur le sous-amendement (Doc. 328 (2020-2021) N° 3) proposé par M. Nemes à l'amendement (Doc. 328 (2020-2021) N° 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mathieux, Mugemangango, Nemes, Pavet, Schyns, Vandorpe, Wahl.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Agache, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant,

Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

69 membres prennent part au vote.

20 membres répondent oui.

49 membres répondent non.

M. Wahl m'a fait savoir, après la clôture du vote, qu'il fallait prendre son vote pour un vote négatif.

En conséquence, le sous-amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé par MM. Cornillie, Devin, Disabato, Wahl, Fontaine et Clersy visant à remplacer le projet de motion pure et simple déposé par MM. Fontaine, Cornillie et Disabato (Doc. 328 (2020-2021) N° 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Bellot, Bierin, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodriment, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric,

Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Cassart-Mailleux, Collin, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Greoli, Matagne, Schyns, Vandorpe.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

68 membres prennent part au vote.

49 membres répondent oui.

11 membres répondent non.

8 membres s'abstiennent.

Je prends note, Madame Cassart-Mailleux, qu'il faudra rectifier votre vote au compte rendu.

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption du projet de motion. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Mme Cassart-Mailleux a demandé à ce que son vote soit modifié. Il en sera tenu compte.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU
24 AVRIL 2020 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA
RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE
ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
RELATIF À L'EXÉCUTION DE PLUSIEURS
DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 2016/2284 DU
PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU
14 DÉCEMBRE 2016 CONCERNANT LA
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS NATIONALES DE
CERTAINS POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES,
MODIFIANT LA DIRECTIVE 2003/35/CE ET
ABROGEANT LA DIRECTIVE 2001/81/CE
(DOC. 286 (2020-2021) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'État fédéral, la

Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE (Doc. 286 (2020-2021) N° 1 et 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nemes, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

70 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**DÉCISION DU BUREAU ÉLARGI DU
12 NOVEMBRE 2020 DE DÉCLARER
IRRECEVABLE LA PROPOSITION DE
RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LE
SECTEUR CULTUREL DE LA RÉGION
WALLONNE DANS LE CONTEXTE DE LA
CRISE DU COVID-19, DÉPOSÉE PAR
MMES PAVET, BERNARD, VANDEVOORDE ET
LEKANE**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur la décision du Bureau élargi du 12 novembre 2020 de déclarer irrecevable la proposition de résolution visant à soutenir le secteur culturel de la Région wallonne dans le contexte de la crise du Covid-19, déposée par Mmes Pavet, Bernard, Vandevoorde et Lekane.

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant,
Liradelfo, Mugemangango, Nemes, Pavet,
Vandevoorde.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

69 membres prennent part au vote.
60 membres répondent oui.
9 membres répondent non.

En conséquence, la proposition de résolution est déclarée irrecevable.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 27 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, Rapporteur
Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. René Collin, cdH
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. François Desquesnes, cdH
M. Laurent Devin, PS
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
Mme Alda Greoli, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Dimitri Legasse, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Julien Matagne, cdH
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Amandine Pavet, PTB
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
M. Mourad Sahli, PS
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Thierry Witsel, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Amnesty International
- Boucle du Hainaut
- Crise sanitaire de la covid-19
- Demande d'avis du Conseil d'État
- Engie
- Fermeture du nucléaire
- Fonds agricoles de relance européens
- Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps
- Indemnité de formation
- Liege Airport
- Maisons de repos
- Navetteurs wallons
- Plan de relance européenne
- Politique énergétique wallonne
- Polluants atmosphériques
- Producteurs de sapins de Noël
- Protection des données des entreprises
- Quarantaine de la covid-19
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques
- Sanctions à l'égard des sportifs
- Sauts de puce en avion
- Suppression du ticket de caisse en papier
- Taxation kilométrique
- Ticket de caisse électronique
- Vaccins contre le covid-19

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|-----------------|---|
| 5G | cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile |
| ASBL | association sans but lucratif |
| AViQ | Agence pour une vie de qualité |
| AWEx | Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers |
| BMW | Bayerische Motoren Werke (Fabrique bavaroise de moteurs) |
| Benelux | Belgique, Nederland et Luxembourg |
| CE | Conseil européen |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental |
| CIM | conférence interministérielle |
| CISP | centre(s) d'insertion socioprofessionnelle |
| CO ₂ | dioxyde de carbone |
| Cocof | Commission communautaire française |
| COMES | Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale |
| covid | coronavirus disease (maladie à coronavirus) |
| covid-19 | coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019) |
| CRAC | Centre régional d'aide aux communes |
| CREG | Commission de régulation de l'électricité et du gaz |
| CRM | capacity remuneration mechanism (mécanisme de rémunération de la capacité) |
| CUC | Communauté Urbaine du Centre ASBL |
| DGO5 | Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé |
| DNF | Département de la nature et des forêts |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| EDF | Électricité de France |
| Elia | gestionnaire de réseau de transport d'électricité |
| FIA | Fédération Internationale de l'Automobile |
| FOREm | Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi |
| HORECA | Hôtellerie, restauration et cafés |
| IFAPME | Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises |
| ISSeP | Institut scientifique de service public (Région wallonne) |
| MR | maison de repos |
| NEC | National Emission Ceilings (plafonds d'émission nationaux) (directive) |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| OST | outbreak support team (équipe de soutien aux épidémies) |
| PAC | Politique agricole commune |
| PACE | plan Air-Climat-Énergie |
| PCR | polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase) |
| PDG | président-directeur général |
| PFI | plan Formation-Insertion |
| PNEC | Plan national pour l'énergie et le climat |
| PV | procès-verbal |
| RER | Réseau express régional |
| REVOLHT | Réunir les entités et villages opposés à la ligne haute tension (ASBL) |
| RIP | réunion d'information préalable |
| SEGEFA | Service d'Étude en Géographie économique Fondamentale et Appliquée |
| SMS | short message service (service de messages courts, texto) |
| SOWAER | Société wallonne des aéroports (SA) |
| SPAD | soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile |
| SPI | Agence de développement économique pour la Province de Liège |
| ULB | Université libre de Bruxelles |
| VTT | vélo tout-terrain |

Wapi
WBI

Wallonie picarde
Wallonie-Bruxelles International